Ministère du Procureur général

Division des services aux tribunaux

Rapport annuel 2008-2009

Ontario

© Imprimeur de la Reine pour L'Ontario
ISSN 1708-1971 (EVersion anglaise et multilingue imprimée)
ISSN 1708-198X (Version anglaise sur Internet)

Table des matières

Message du sous-procureur général i
Message de la sous-procureure générale adjointe ii

Chapitre 1 : Introduction à la Division des services aux tribunaux 1
- Mission 1
- Objectif 1
- Services de base 1
- La rentrée des tribunaux 3
- Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux 3
- Structure régionale 3
- Directeurs régionaux 3
- Portrait de la région Centre-Est 5
- Portrait de la région Centre-Ouest 7
- Portrait de la région Est 9
- Portrait de la région Nord-Est 11
- Portrait de la région Nord-Ouest 13
- Portrait de la région de Toronto 15
- Portrait de la région Ouest 17
- Directeurs et directrices ministériels 19
- Soutien interne 19

Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario 22
- Cour d'appel de l'Ontario 22
- Cour supérieure de justice 23
- Cour divisionnaire 23
- Cour de la famille 23
- Cour des petites créances 25
- Cour de justice de l'Ontario 25
- Effectif judiciaire 27

Chapitre 3 : Activités de tribunaux en 2008-2009 28
- Les tribunaux de droit criminel — Cour de justice de l'Ontario 29
- Les tribunaux de droit criminel — Cour supérieure de justice 30
- Les tribunaux de droit civil 31
- Les tribunaux de droit de la famille 32
- Les tribunaux de droit de la famille — Cour supérieure de justice 33
- La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice 34
- Les tribunaux de droit de la famille — Cour de justice de l'Ontario 35
- Cour des petites créances 36
- La Cour d'appel 37

Chapitre 4 : Survol des activités en 2008-2009 38
- Les tribunaux de droit criminel 38
- Les tribunaux de droit civil 40
- Cour des petites créances 41
- Les tribunaux de droit de la famille 41

Chapter 5 : Initiatives de la Division en 2008-2009 43
- Accès à la Justice 43
- Interprètes judiciaires 43
- Accessibilité pour les personnes handicapées 44
- Comité Ontarien de la Justice et des Médias 44
- Modernisation de la prestation des services 46
- Examen des services de sténographie judiciaire 46
- Projets et réalisations en matière de technologies de l'information 46
- Sécurité dans les tribunaux 48
- Initiatives de formation pour la Division et partenariats 48
- Services à la clientèle 49
- Sondage sur la satisfaction des clients 49

Collaborer avec nos partenaires du système judiciaire 50
Administration municipale des infractions provinciales 50
Gestion des installations judiciaires 51
Planifier l'avenir 53

Chapitre 6 : Rapport sur les ressources 54
Ressources humaines par région 54
Recettes par région 54
Ressources humaines (EPT) pour l'exercice 2008-2009 54
État des dépenses 55

Annexe A : Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux B1

Message *du* sous-procureur général

Le rapport annuel de la Division des services aux tribunaux de 2008-2009 présente les progrès réalisés par la Division en vue de remplir son mandat, lequel consiste à offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels. J'encourage chacun et chacune à prendre le temps de le lire et de transmettre ses commentaires au ministère par courriel à l'adresse attorneygeneral@ontario.ca.

La Division des services aux tribunaux a maintenu son engagement d'offrir des services à la clientèle de qualité, tout en soutenant un système judiciaire moderne et professionnel favorisant la prestation de services judiciaires accessibles et efficaces.

Parmi nos réalisations en 2008-2009 qui méritent d'être soulignées, notons les progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'honorable Coulter Osborne dans le cadre du Projet de réforme du système de justice civile. Le rapport porte sur 18 domaines du droit substantiel et du droit procédural, par exemple, les petites créances, les procédures simplifiées, la gestion des procès, les enquêtes préalables, la technologie et la proportionnalité.

La Division a également apporté d'importantes améliorations en matière d'accessibilité de ses services pour les personnes handicapées. Un poste à temps plein de coordonnateur de l'information sur l'accessibilité a été créé à chaque palais de justice pour coordonner la prestation de services judiciaires accessibles et d'information sur l'accessibilité aux usagers du tribunal. Ce service sera disponible dans d'autres palais de justice d'ici janvier 2010. Un Groupe de travail sur l'accessibilité au sein de la division continue de cerner les obstacles existants à l'accessibilité et de recommander des solutions.

En 2008, la Division a renforcé la relation positive entre le ministère et la Cour supérieure de justice en signant un protocole d'entente qui porte sur leur étroite collaboration dans l'administration de la justice.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du personnel de la Division des services aux tribunaux d'avoir pris le temps de partager leurs idées avec moi durant les forums que j'ai organisés. L'engagement et l'enthousiasme dont j'ai été témoin, ainsi que par les idées novatrices pour améliorer la prestation de service qui ont été formulées au cours de ces séances ont été très encourageants.

J'aimerais également remercier la Division des services aux tribunaux pour son appui indéfectible à l'initiative Justice juste-à-temps, dont l'objectif est de créer un système de justice pénale plus rapide et plus efficient en Ontario. Justice juste-à-temps est une priorité pour notre ministère, et le personnel des services aux tribunaux est un partenaire important pour l'atteinte de cet objectif.

Le dévouement continu de la Division à l'égard de l'excellence dans les services à la population de l'Ontario et la collaboration avec nos partenaires dans l'administration de la justice sont grandement appréciés. Félicitations à la Division pour une année de réussite. J'anticipe une autre année productive et bien remplie au cours de laquelle j'aurai le plaisir de travailler avec la Division.

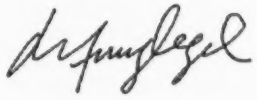

Murray Segal
sous-procureur général

Message *de la* sous-procureure générale adjointe

J'ai le plaisir de présenter la sixième édition du rapport annuel de la Division des services aux tribunaux. Ce document représente l'occasion pour notre Division de communiquer les progrès réalisés au cours de l'exercice 2008-2009 vis-à-vis la réalisation de notre mandat, lequel consiste à « offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels favorisant la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces ».

Au cours de la dernière année, beaucoup de travail a été accompli. L'information du public sur le système judiciaire a été améliorée. Par exemple, les questions les plus courantes, ainsi que les réponses à celles-ci, ont été ajoutées au site Web dans les domaines de la garde et du droit de visite, les aliments et le divorce. Par ailleurs, la Division a créé un signet en anglais et en français pour aider les clients en droit de la famille à trouver ces nouveaux renseignements, et le nouveau service Justice Ontario fournit des renseignements de base sur des questions d'ordre juridique dans 170 langues. D'autres modifications au site Web seront apportées l'année prochaine, et ce, dans le cadre de nos efforts pour améliorer continuellement l'information à l'intention de nos clients. Nous améliorons également l'information sur la Cour des petites créances en créant de nouveaux documents (notamment des guides et des organigrammes d'une page) qui sont succincts, ciblés et simples sur le plan visuel, mais qui peuvent renvoyer à des guides plus détaillés.

Le Comité des règles en matière civile a terminé son examen du Projet de réforme du système de justice civile préparé par l'honorable Coulter Osborne, et, en décembre 2008, le procureur général a annoncé d'importantes réformes du système de justice civile. Ces réformes comprennent, par exemple, l'augmentation de la limite pécuniaire de la Cour des petites créances, la faisant passer de 10 000 $ à 25 000 $ et en élevant le plafond monétaire des cas de procédures simplifiées, de 50 000 $ à 100 000 $, lesquelles entreront en vigueur en janvier 2010.

La Division a, par ailleurs, soutenu l'important travail qui a mené à la signature d'un protocole d'entente historique avec la Cour supérieure de justice. Ce document renforce notre collaboration afin de régler les problèmes conjoints en matière d'administration des tribunaux.

De même, la Division a poursuivi son travail en vue d'améliorer l'accessibilité de l'appareil judiciaire. Nous avons collaboré avec nos collègues du ministère à la préparation d'un plan stratégique pluriannuel sur l'accessibilité, nous avons formé des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité dans chaque tribunal et nous avons consulté régulièrement les membres du Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, un organisme permanent.

Sur un autre front, de nouvelles stratégies ont été déployées afin de réaliser l'efficacité et l'économie de ressources. La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a reçu un Prix d'excellence Showcase dans la catégorie des technologies vertes pour son utilisation réussie de l'outil LiveMeeting de Microsoft comme méthode rentable et écologique pour former le personnel dans plus de 80 tribunaux de base dans la province. De plus, le sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2009 de la Division des services aux tribunaux a été réalisé en ligne partout dans la province. Cela a permis à la Division de réduire considérablement son utilisation de papier et de recevoir des réponses de chaque palais de justice de la province. On trouvera un résumé des résultats du sondage au chapitre 5 de ce rapport.

Je me réjouis de continuer à travailler avec la magistrature et nos partenaires de la justice pendant l'année qui vient, au cours de laquelle nous irons de l'avant avec les nombreuses initiatives entamées qui mettent l'accent sur la modernisation des services judiciaires et l'amélioration de l'accès à la justice. J'aimerais remercier notre excellente équipe de direction et notre personnel pour leur engagement et leur dévouement continu envers la prestation de services judiciaires de qualité.

Ann Merritt

Ann Merritt
Sous-procureure générale adjointe

Chapitre 1
Introduction à la Division des services aux tribunaux

Mission

Le ministère du Procureur général est chargé de l'administration de la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux est responsable de l'administration des tribunaux. La mission de la Division est d'offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels favorisant la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectif

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* (*LTJ*) énonce d'importants objectifs quant à l'administration des tribunaux. L'article 71 de la *LTJ* prévoit que :

> L'administration des tribunaux devrait être assurée de façon à :
>
> a. maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct;
>
> b. reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice;
>
> c. favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice;
>
> d. améliorer la prestation des services au public;
>
> e. promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.

La Division s'est engagée à contribuer à la réalisation de ces objectifs, et elle a l'obligation législative de communiquer, dans son rapport annuel, des renseignements faisant état des progrès accomplis quant à ces objectifs. À ce chapitre, la Division dresse un plan quinquennal de nature évolutive, présenté à l'annexe A, lequel cerne les objectifs prescrits par la loi ainsi que les objectifs opérationnels et les initiatives.

Services de base

Services de greffe

La Division des services aux tribunaux offre des services de greffe dans toutes les régions de la province, y compris l'inscription des dossiers au rôle selon les directives de la magistrature, des services de renseignements et des services au comptoir pour le public, et la gestion des dossiers et des documents juridiques.

Soutien à la magistrature et soutien en salle d'audience

La Division fournit le soutien administratif à tous les juges de la Cour d'appel de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice, de même qu'à tous les juges et juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario. La Division gère aussi le système de jury et fournit un soutien dans les salles d'audience par l'entremise de greffiers, de commis, de sténographes, de préposés à l'enregistrement magnétique, d'agents des services aux tribunaux et d'interprètes.

Programmes de médiation

La médiation obligatoire dans les affaires de droit civil fait partie de la procédure des tribunaux civils à Ottawa, Toronto et Windsor. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice offre aux familles des services de médiation sur une base volontaire dans 17 emplacements de la province. La Division des services aux tribunaux administre les contrats en vue de la prestation des services de médiation de ces tribunaux. Les médiateurs assurent la prestation du service dans les établissements de la Cour de justice de l'Ontario s'occupant du droit de la famille à Toronto.

Services d'exécution

La Division administre le dépôt des brefs d'exécution, met à exécution les ordonnances civiles et gère la perception des amendes et des montants de dédommagement issus des poursuites intentées à l'égard des infractions criminelles.

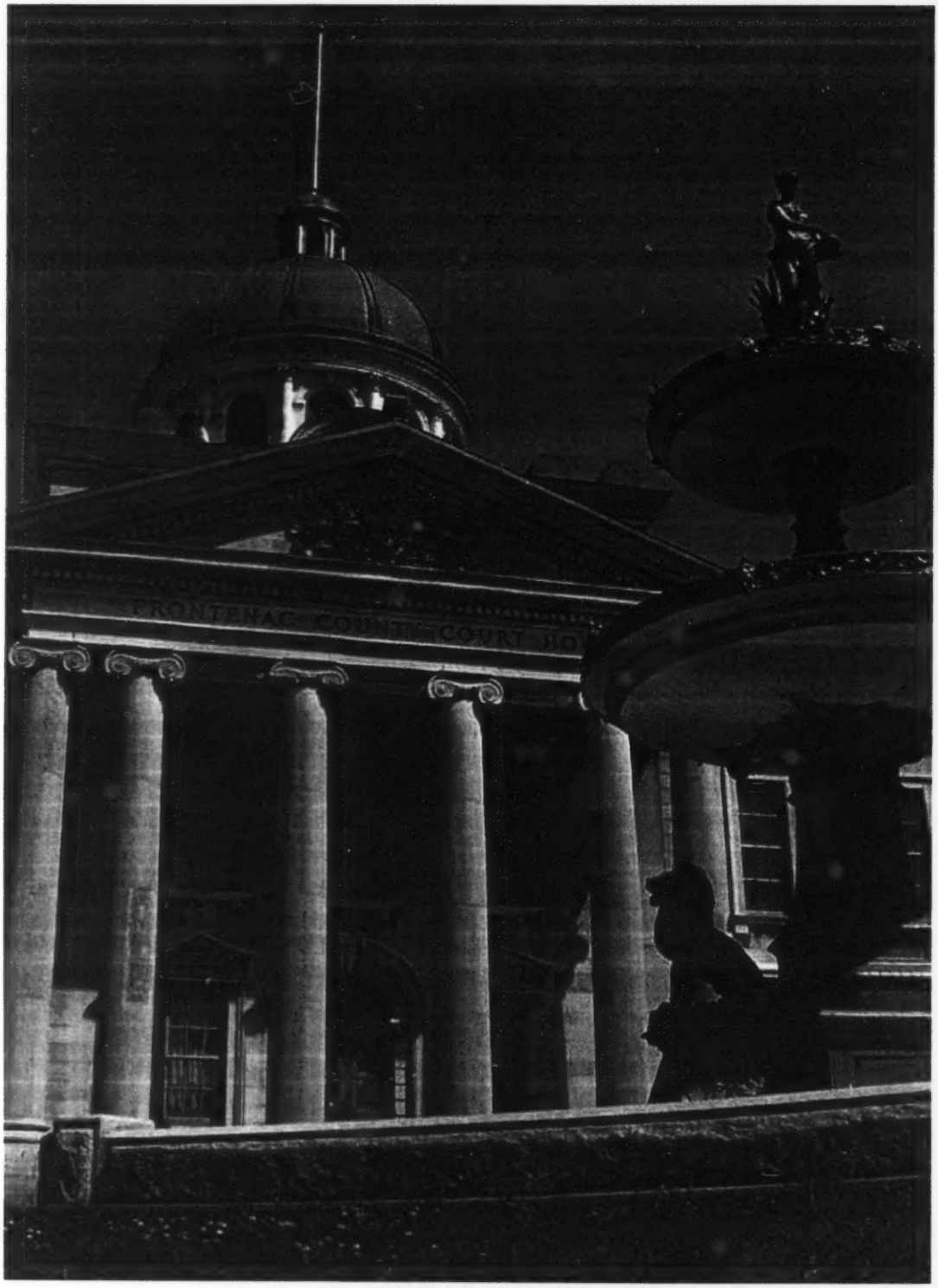

Palais de justice de Kingston (comté de Frontenac), Cour supérieure de justice

« Les projets amorcés au cours de l'année dernière ont été nombreux et variés, mais ils ont en commun le fait que nous sommes tous des partenaires et qu'aucun de nous en particulier ne possède ni la connaissance ni la réponse, car celles-ci résident en nous tous. »

L'honorable Chris Bentley,
procureur général de l'Ontario
lors d'un discours prononcé à l'occasion de la rentrée
des tribunaux en septembre 2008

La rentrée des tribunaux

Le 9 septembre 2008, l'honorable Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario, a présidé la cérémonie marquant la rentrée des tribunaux de la province qui s'est déroulée à Toronto, au 361, avenue University, en compagnie de l'honorable Heather J. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice, et de l'honorable Annemarie E. Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario. Le procureur général, Chris Bentley, s'est joint aux juges en chef.

Le procureur général a noté que la « société est passée de l'encyclopédie à Google, et du télécopieur à Facebook en moins de cinq ans. Au cœur de l'approche [du ministère], la contribution de chacun de nos partenaires de la justice est soulignée et nécessaire à son renouvellement continu. »

Le juge en chef Winkler a indiqué qu'« ensemble, nous avons la clairvoyance, la sagesse et le courage nécessaires pour éliminer les obstacles qui entravent les voies de la justice et pour promouvoir un système qui soutienne véritablement et fièrement le principe du droit. De façon individuelle, nous avons l'obligation de faire en sorte qu'aucun jour ne passe sans que nous n'ayons de quelque façon servi le public. »

La juge en chef Smith a déclaré que l'objectif du tribunal est d'offrir une « véritable accessibilité, ce qui signifie... tenir des audiences en temps opportun, soutenues par une administration efficace menant à des résultats efficaces – le tout à un coût raisonnable. »

La juge en chef Bonkalo a indiqué qu'« un tribunal peut remplir son rôle seulement grâce à l'aide efficace de ceux qui travaillent dans ses salles d'audience... Jour après jour, justice doit être rendue, et nous comptons sur ces professionnels chevronnés pour nous aider à remplir, jour après jour, nos obligations à l'égard du public. »

Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux

La sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux est la gestionnaire supérieure du ministère qui supervise l'administration des tribunaux de l'Ontario. Elle a la responsabilité des politiques de législation, de réglementation, et des politiques opérationnelles, ainsi que de l'élaboration de programmes visant à améliorer l'appareil judiciaire.

Structure régionale

Aux fins de la prestation des services aux tribunaux, la Division est organisée en sept régions administratives. Chaque région est chargée des fonctions suivantes :

- assurer la prestation de services locaux de droit criminel, de droit civil, des petites créances et de droit de la famille;
- gérer les documents, les dossiers, les pièces à conviction et les bases de données;
- fournir des services de soutien à la magistrature, y compris un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- assurer la gestion du système de jury;
- mettre à exécution les ordonnances des tribunaux;
- gérer les amendes, les droits et honoraires, et les fonds en fiducie;
- assurer la gestion des communications avec les intervenants régionaux;
- mettre en œuvre les initiatives de la Division.

Directeurs régionaux

Chaque région est administrée par un directeur ou une directrice de l'administration des tribunaux qui relève de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.

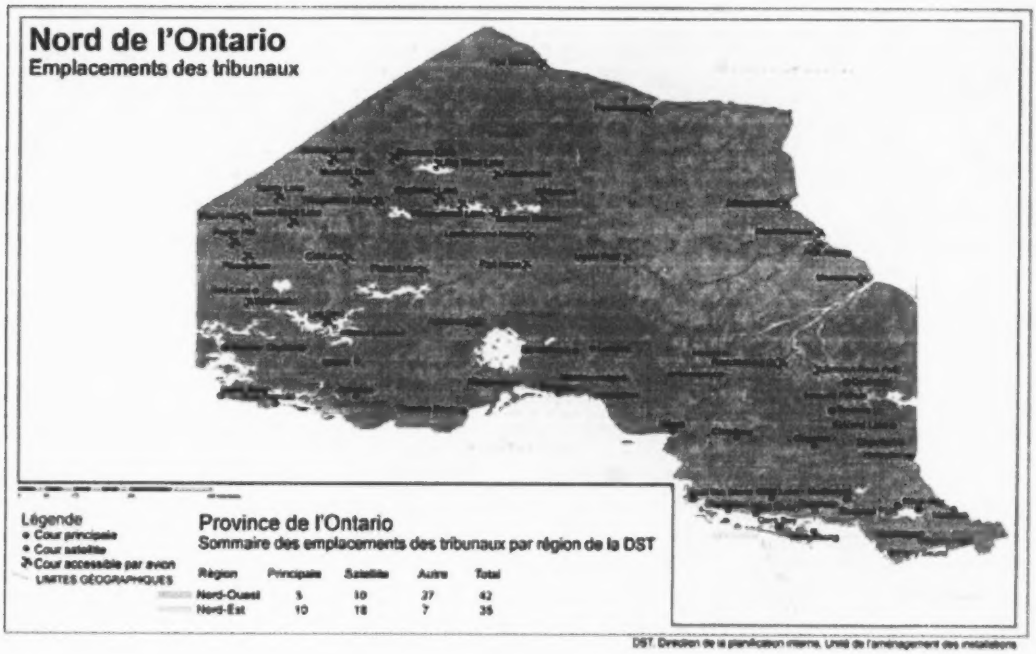

DST, Direction de la planification interne, Unité de l'aménagement des installations

DST, Direction de la planification interne, Unité de l'aménagement des installations

Portrait de la région Centre-Est

Sarina Kashak
directrice intérimaire de l'administration des tribunaux de la région Centre-Est

La région Centre-Est est située au nord et à l'est de Toronto, et fait partie de la région du Grand Toronto La région comprend les collectivités de York, de Durham, de Simcoe, de Muskoka, d'Haliburton, de Northumberland, de Peterborough et de la ville de Kawartha Lakes.

Au cours des dernières années, la région Centre-Est a connu une croissance importante. En 2006, le nombre d'habitants de la région était de 2 238 488, comparativement à 1 953 928 au moment du recensement de 2001. Le taux de croissance de la population est l'un des plus élevés au pays et a continué d'augmenter au rythme de 15 % par année au cours des cinq dernières années, par comparaison avec un taux de croissance provincial de 6,6 %. Le ministère des Finances prévoit une augmentation de 8,65 % pour la région en 2008. En réaction à cet important taux de croissance, des études en planification stratégique des immobilisations sont en cours pour la région de York et le comté de Simcoe. Ces études portent sur la croissance prévue au cours des 20 ou 30 prochaines années.

Les projets de construction de palais de justice dans toute la région en 2008-2009 ont été liés à la volonté constante d'améliorer l'efficacité, de dissiper les inquiétudes relatives à la sécurité et à la santé, et de s'acquitter de la charge de travail toujours croissante des tribunaux de la région. Les points saillants du projet comprennent la construction du palais de justice polyvalent de Durham qui a débuté en 2007 en collaboration avec Infrastructure Ontario. L'usage du nouvel édifice commencera au début de l'année 2010. Le projet d'unification du tribunal de Cobourg a également été achevé dans le cadre de ReNouveau Ontario, le plan de renouvellement stratégique des infrastructures. Par ailleurs, le projet d'une salle d'audience polyvalente indispensable a été mené à bonne fin au palais de justice de Newmarket, lequel desservira la région de York au complet.

La phase 1 d'un projet de rénovation au palais de justice de Peterborough, lequel visait l'intégration de tous les services, à l'exception de la cour de la famille, à un seul comptoir, est terminée, ce qui permet aux clients d'y accéder plus facilement. Les prochaines phases, qui devraient se terminer à la mi-avril 2009, comprendront l'installation de magnétomètres, la création d'aires d'attente plus grandes et de nouveaux espaces de travail pour les agents de police, les procureurs de la Couronne, le personnel des services aux

Statistiques de la région Centre-Est

Centre régional : Newmarket

Population : 2 238 488

Superf[illegible] : 25 809 km²

Densité de population : 86,7 personnes/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 13

Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

victimes et aux témoins et le personnel des associations locales de santé mentale.

Dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps, le procureur général a annoncé l'introduction de bureaux de demande d'aide juridique à Newmarket, Barrie et Durham. Maintenant, les personnes accusées peuvent déposer immédiatement une demande d'aide juridique au palais de justice. Ainsi, les personnes qui y ont droit peuvent retenir plus rapidement les services d'un avocat. Ce projet répond à l'objectif du ministre de réduire de 30 % le nombre de comparutions en cour au cours des quatre prochaines années. La Cour de la famille d'Oshawa a été sélectionnée comme emplacement pour le projet pilote sur le répertoire d'ordonnances de ne pas faire, lequel fera en sorte que dès qu'une ordonnance de ne pas faire sera rendue, elle sera immédiatement relayée au service de police.

Le procureur général a annoncé le choix du palais de justice de Barrie pour le projet pilote sur les normes en matière d'orientation et d'affichage. Le projet permettra d'établir des normes en matière de signalisation et d'affichage qui seront appliquées dans tous les palais de justice de la province.

Conformément à son engagement à fournir une main-d'œuvre professionnelle et formée, la région Centre-Est continue de chercher, d'élaborer et de fournir des occasions de formation opérationnelle et professionnelle à son personnel afin d'améliorer constamment la prestation des services judiciaires. À titre d'exemple, une formation a été offerte sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et des déjeuners-conférences sur les maladies transmissibles présentés par l'unité de santé publique locale ont été offerts.

L'équipe des systèmes régionale a continué de répondre aux besoins croissants de la région en matière de technologie. La découverte de solutions technologiques pour aider à la gestion des procès uniques et très médiatisés est demeurée une priorité en 2008. La télévision en circuit fermé a été utilisée à de nombreuses occasions dans la région afin de maximiser l'utilisation des installations judiciaires. À l'avenir, cette technologie pourrait également servir pour accommoder les larges bassins de jurés, améliorer l'accès à des événements, tels que les cérémonies d'assermentation, et pour entendre des témoignages à distance à partir d'un autre endroit à l'intérieur du palais de justice.

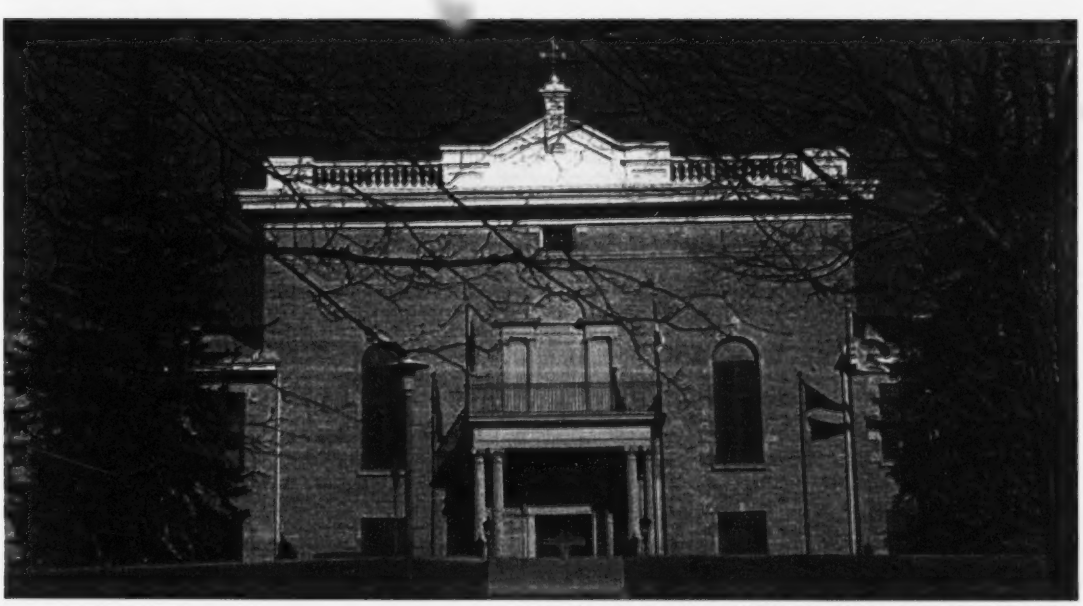

Palais de justice de Peterborough, Cour supérieure de justice

Portrait de la région du Centre-Ouest

Joanne Spriet
directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Ouest

La région Centre-Ouest compte la plus forte population des sept régions de la Division des services aux tribunaux et est composée de la partie ouest du Grand Toronto, de l'aéroport international Pearson et des collectivités situées en bordure du lac Ontario et au nord du lac Érié. La région est composée d'une population multiculturelle et compte la plus grande communauté autochtone de l'Ontario, la réserve des Six Nations, ainsi que la réserve New Credit.

Les politiques et les comités techniques de la Division se reflètent dans la région par l'entremise de comités régionaux qui servent à communiquer les initiatives du ministère et de la division au personnel de la région, à partager les pratiques optimales et à soutenir les comités ministériels. Chaque année, les comités définissent les résultats attendus qui bénéficieront au personnel et amélioreront la prestation de services dans la région. Cette année, un examen des formules d'acheminement qui sont utilisées dans les salles d'audience pour faire le suivi de l'issue des causes a été effectué. Les domaines de pratique ont élaboré de nouvelles formules pour faciliter les mises à jour dans le système de gestion des causes de la façon la plus efficace et la plus efficiente.

Dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps du ministère, des bureaux d'aide juridique ont été ouverts dans les palais de justice de Hamilton, Milton, Simcoe et Welland.

Le transfert des appels interjetés en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* de la municipalité à la région Centre-Ouest du ministère est en vigueur depuis le 3 novembre 2008. Le formateur opérationnel de la région Centre-Ouest a joué un rôle important pour aider le groupe de travail sur les appels dans le cadre de la *Loi sur les infractions provinciales* en préparant le matériel de formation requis pour former les formateurs ainsi que le personnel du ministère et des municipalités de la province. Cinq séances de formation ont eu lieu dans la région, ce qui a réuni le ministère et le personnel des municipalités pour transmettre des connaissances et une compréhension au personnel des tribunaux participant à l'administration des procédures d'appel dans le cadre de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Des modifications aux *Règles en matière de droit de la famille* sont entrées en vigueur le 1er septembre 2008. Ces modifications visent

Statistiques de la région Centre-Ouest

Centre régional : Hamilton

Population : 2 817 988

Superficie : 10 654 km²

Densité de population : 264,5 personnes/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 4

Total des tribunaux : 15

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

à rationaliser le processus visant à changer une ordonnance définitive ou un accord relatif aux aliments présenté en vertu de l'article 35 de la *Loi sur le droit de la famille*. Par suite de ces modifications, la formation a été offerte au personnel administratif en droit de la famille de toute la région pour faciliter la mise en œuvre des changements.

Le groupe de travail des finances de la région a élaboré une guide d'administration financière complet pour aider les agents du soutien des activités dans la région.

Un programme complet de mise au rôle des interprètes a été élaboré par le personnel du tribunal de Brampton pour se conformer aux politiques et procédures relatives à l'établissement de l'horaire d'interprétation de la Division. Le programme facilitera la gestion des exigences en matière de services d'interprétariat du tribunal et lui offrira la capacité de produire des rapports normalisés contenant des renseignements détaillés, notamment un aperçu des langues pour lesquelles une interprétation le plus souvent, ainsi que les renseignements sur la disponibilité des interprètes offrant des services dans ces langues. Les rapports font le suivi de la charge de travail des unités pour optimiser l'efficacité.

Dans le cadre du plan intégré de continuité des activités des tribunaux, Hamilton et Brampton ont été deux des 14 établissements pilotes dont le plan de continuité a été complété avant la mi-avril 2008, tandis que les autres tribunaux ont terminé leur plan en octobre 2008. Les plans intégrés décrivent le protocole de prise de décision et de communications pour la gestion des situations d'urgence. De plus, pour être mieux préparé face aux situations d'urgence, des exercices ont eu lieu à chaque palais de justice de la région en février et mars 2009.

Palais de justice (John Sopinka) de Hamilton, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Portrait de la région Est

Tom Fagan
directeur de l'administration des tribunaux de la région Est

Vingt-huit tribunaux desservent la région Est et ses dix municipalités. La région constitue véritablement le triangle de l'Est de l'Ontario, longeant la province de Québec le long de la rivière des Outaouais de Killaloe à L'Orignal, et s'étendant au sud le long du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario à l'ouest de Trenton, et adjacente à la région centrale de l'Ontario, à l'est de Peterborough et Huntsville. Plusieurs de ces palais de justice offrent des services en français et en anglais, y compris le plus achalandé et le plus important de la région qui se trouve à Ottawa.

La région continue de réaliser d'importants progrès quant à la prestation de services de qualité et l'atteinte des objectifs de la Division, tout en soutenant le personnel à l'aide de programmes d'apprentissage et de perfectionnement. Les employés en région sont appuyés tout au long de leur cheminement de carrière et leur perfectionnement professionnel grâce à des plans de formation et de perfectionnement. Conformément au modèle de stratégie intégrée de relations de travail, les nouveaux employés sont formés suivant un continuum allant de l'orientation à la connaissance complète du programme d'activités. La région a partagé son savoir-faire avec d'autres régions en fournissant une aide pour la formation et le soutien opérationnel. Des efforts considérables ont été investis dans les domaines du recrutement, du maintien en poste, de la planification de la relève et du bien-être au travail. Un guide de recrutement et de sélection a ainsi été élaboré pour attirer de nouveaux employés à venir travailler dans les tribunaux de la région Est. De plus, un guide de maintien en poste pour les gestionnaires a également été créé, et la mise en œuvre du processus en dix étapes a débuté au début de l'année 2009.

Dans le cadre des initiatives de formation et des projets d'assurance de la qualité de la région, de nouveaux documents de référence ont été élaborés à l'intention du personnel du tribunal, dont le Ottawa Courthouse Trial Liaison Officer User Guide/Process Map and Criminal Process Maps, pour veiller à ce que des renseignements à jour et cohérents soient transmis aux usagers des tribunaux de la région.

La région continue d'atteindre et souvent de dépasser ses objectifs opérationnels dans les services qu'elle offre en matière de droit civil, de droit familial et des petites créances. La région fournit aussi des services au comptoir de qualité

Statistiques de la région Est

Centre régional : Ottawa
Population : 1 603 625
Superficie : 35 296 km²
Densité de population : 45,4 personnes/km²
Tribunaux principaux : 18
Tribunaux satellites : 11
Total des tribunaux : 29

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

et répond aux normes en matière de réponses téléphoniques et de correspondance, atteignant les normes provinciales communes de services. Le tribunal de Kingston a entamé la planification et les préparatifs en vue d'offrir des services en français, lesquels devraient être offerts dans ses trois établissements à partir du 1er mai 2009.

Afin d'améliorer la prestation de services et de répondre aux besoins opérationnels du tribunal, la région a bénéficié de plusieurs améliorations à ses établissements existants en plus de la construction de nouveaux palais de justice. En juin 2008, une cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu pour le projet patrimonial de palais de justice polyvalent à Pembroke, et au début de 2009, Belleville a été choisie comme emplacement du nouveau palais de justice polyvalent de Quinte. Par ailleurs, un comité de planification pour le projet de tribunal polyvalent pour le comté de Frontenac s'est réuni en janvier 2009.

Un certain nombre d'installations existantes de la région ont été rénovées. Le projet en cours au palais de justice de Cornwall concernant l'agrandissement et la rénovation des salles d'audience, des cabinets des juges, des bureaux de la Couronne était en grande partie terminé en mars 2009. Les travaux d'amélioration se poursuivent au palais de justice d'Ottawa avec l'ajout d'une seconde salle d'audience de protonotaire, des bureaux de juge de paix supplémentaires, un Centre d'information sur le droit de la famille amélioré et des équipements de sécurité mis à niveau. Dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps, des bureaux de demandes d'aide juridique ont été créés dans quatre autres tribunaux dans la région Est, soit à Cornwall, Kingston, Belleville et Napanee.

Afin d'offrir un guichet unique pour les services du gouvernement de l'Ontario et d'améliorer la prestation de service pour les clients de la ville d'Ottawa, la région Est a déplacé son bureau régional du palais de justice d'Ottawa dans un emplacement unique sur la rue Preston. Cette initiative, qui a réuni plus de 500 employés de neuf ministères du gouvernement de l'Ontario dans un seul établissement du centre-ville d'Ottawa, a été complétée en avril 2008.

Palais de justice de Perth, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Portrait de la région Nord-Est

Paul Langlois
directeur de l'administration des tribunaux de la région Nord-Est

La région Nord-Est est composée des grands centres urbains du Nord de l'Ontario et des communautés moins densément peuplées situées près de la Baie James. La région compte 40 % des terres de l'Ontario, mais seulement 5 % de ses habitants. La population de la région est de 552 000 habitants, ce qui représente 70 % de la population du Nord de l'Ontario. Elle compte un grand nombre de francophones et de populations autochtones, et les services des tribunaux sont fournis régulièrement en français, en ojibway et en cri.

La région Nord-Est s'étend de la circonscription de Mattawa dans l'Est, à Wawa dans l'Ouest, et de Parry Sound dans le Sud, à Peawanuk sur la côte de la Baie d'Hudson dans le Nord. Les principales villes de la région sont Sudbury, Timmins, North Bay, Parry Sound, et Sault Ste. Marie. On trouve dans la région 10 tribunaux principaux et 25 tribunaux satellites, dont six se trouvent sur les réserves des Premières nations. De nombreux tribunaux de la région Nord-Est sont éloignés et ne peuvent être joints que par avion.

La technologie de vidéoconférence est devenue un outil essentiel pour améliorer l'accès à la justice, relever des défis de nature géographique uniques à la région et assurer l'accessibilité des services judiciaires. Afin de permettre des évaluations d'aptitude mentale plus rapides, le ministère du Procureur général, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels collaborent à la mise en œuvre d'un programme axé sur la magnétoscopie pour effectuer des évaluations d'aptitude mentale au Complexe correctionnel de Monteith. Les évaluations de l'aptitude mentale par vidéoconférence seront effectuées au Complexe par un psychiatre dans le cadre du programme d'évaluation médicolégale du Centre de santé mentale du Nord-Est à North Bay. Les accusés souffrants de troubles mentaux qui nécessitent une évaluation d'aptitude mentale et qui sont détenus dans les tribunaux principaux de Haileybury, Timmins et Cochrane et dans les tribunaux satellites de Kirkland Lake, Smooth Rock Falls, Kapuskasing, Hearst, Moosonee, Fort Albany, Attawapiskat, Kaschechewan et Peawanuck seront transférés au Complexe correctionnel de Monteith.

Statistiques de la région Nord-Est

Centre régional : Sudbury

Population : 551 470

Superficie : 366 192 km²

Densité de population : 1,5 personnes/ km²

Tribunaux principaux : 10

Tribunaux satellites : 25

Total des tribunaux : 35

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Est couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, ainsi que la population de Peawanuck, d'Attawapiskat et de Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend tous les districts où le recensement était complet, plus 86 % du district de Cochrane et 27 % du district de Kenora.

Pour faciliter la prestation en temps opportun de services judiciaires accessibles, équitables et efficaces dans la région, un nombre d'activités individuelles ont été entreprises dans divers tribunaux. Dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps, le procureur général a annoncé l'établissement de bureaux de demande d'aide juridique à Sudbury et Wikwemikong. Les personnes accusées peuvent dorénavant déposer immédiatement une demande d'aide juridique au palais de justice, et ainsi, les personnes qui y ont droit peuvent retenir plus rapidement les services d'un avocat. En décembre 2008, en réponse à une demande du bureau d'aide juridique local, la Cour de justice de l'Ontario de Timmins a également établi un bureau d'aide juridique sur place. Toujours en septembre 2008, le palais de justice de Cochrane a commencé d'offrir des séances mensuelles avec l'avocat de service du Centre d'information sur le droit de la famille pour répondre aux besoins des clients qui ne sont pas représentés par un avocat et qui entrent dans le système judiciaire pour la première fois. En septembre 2008, le palais de justice de North Bay a mis sur pied un bureau de probation sur place pour permettre aux jeunes contrevenants de rencontrer un agent de probation immédiatement après leur procédure afin de discuter de leurs objectifs et de déterminer les prochaines étapes.

En 2008-2009, plusieurs projets d'installations ont été entrepris dans la région. Une étude a été entamée pour dégager les exigences en matière d'installations pour un nouveau palais de justice polyvalent dans la région de Sudbury. La conception détaillant les rénovations et le rajout au palais de justice de Parry Sound a été finalisée et approuvée, et les travaux devraient débuter au printemps 2009; des cellules de détention provisoire ont été construites au palais de justice de Sudbury pour atténuer les problèmes de surpopulation; un nouveau cabinet de juge a été construit au palais de justice de Sault Ste. Marie en réponse à une nouvelle nomination.

Suivant la mise à l'essai réussie du plan intégré de continuité des activités du ministère des activités des tribunaux à Sudbury et à Sault Ste. Marie, les plans ont été terminés pour tous les autres tribunaux vers le mois d'octobre 2008. À partir de novembre 2008, des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité étaient sur place dans tous les tribunaux de la région pour répondre aux besoins d'adaptation et d'accessibilité des personnes handicapées qui utilisent le système judiciaire. L'installation de défibrillateurs externes automatiques est prévue dans tous les tribunaux de la région d'ici septembre 2009.

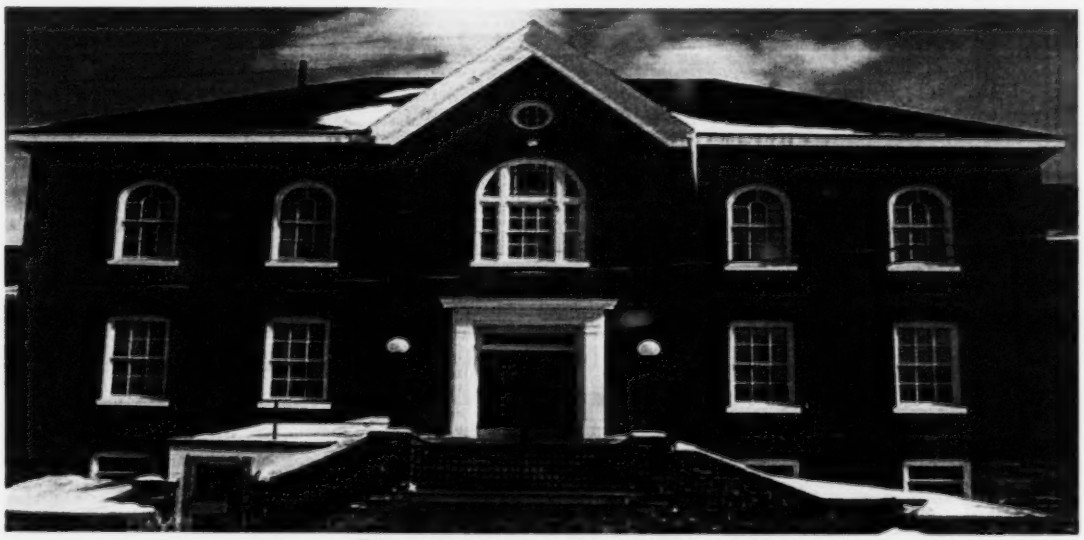

Palais de justice de Parry Sound, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Portrait de la région Nord-Ouest

Robert Gordon
directeur de l'administration des tribunaux de la région Nord-Ouest

La région Nord-Ouest comprend 48 % de la superficie de l'Ontario, mais seulement 2 % de la population de la province. La vaste étendue de la région, l'éloignement des communautés et les conditions de voyage hivernales posent de nombreux défis à la prestation des programmes. Sur le plan géographique, la région Nord-Ouest s'étend de la frontière du Minnesota au Sud jusqu'à Fort Severn dans le Nord, et de la frontière du Manitoba à l'Ouest jusqu'à la rivière White dans l'Est.

Une population autochtone substantielle peuple la région Nord-Ouest, et les services aux tribunaux sont couramment fournis en langue ojibway et en dialecte saulteux-cri.

La région procure des services de tribunaux à cinq tribunaux principaux et à 36 cours satellites. Vingt-trois des cours satellites sont situées dans des collectivités autochtones qui ne sont accessibles que par la voie des airs. Le personnel des tribunaux, les membres de la magistrature et les avocats doivent parcourir régulièrement de grandes distances pour fournir des services aux collectivités.

Dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps, Thunder Bay a été désignée par le ministère du Procureur général pour participer à la mise sur pied d'un bureau d'aide juridique sur place. En novembre 2008, Aide juridique Ontario a mis sur pied un bureau doté de personnel à la Cour de justice de l'Ontario à Thunder Bay en collaboration avec la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation. Ce projet permettra de diminuer les délais dans les tribunaux criminels.

Vu les particularités géographiques du Nord-Ouest, la technologie de vidéoconférence continue de s'avérer un outil précieux pour accroître l'accès à la justice dans toute la région. Cette année, la région Nord-Ouest a mis à l'essai un changement de sa plate-forme vidéo. L'adoption d'une plate-forme vidéo-IP plus robuste a amélioré la fiabilité, l'efficacité et la qualité vidéo globale offerte par la technologie. La réalisation de ce projet pilote a donné lieu à un déploiement à l'échelle de la province d'un réseau vidéo-IP. La région Nord-Ouest a été un chef de fil dans la découverte d'utilisations modernes et variées de cette technologie pour améliorer l'accès à la justice, non seulement dans le Nord, mais partout dans la province.

Statistiques de la région Nord-Ouest

Centre régional : Thunder Bay

Population : 234 820

Superficie : 436 204 km²

Densité de population : 0,5 personnes/ km²

Tribunaux principaux : 5

Tribunaux satellites : 37

Total des tribunaux : 42

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Ouest couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend les districts de Thunder Bay, Rainy River et Kenora, auxquels on a soustrait Peawanuck, Attawapiskat et Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend Thunder Bay et Rainy River, plus 14 % du district de Cochrane et 73 % du district de Kenora.

L'étude de planification pour le nouveau palais de justice polyvalent à Thunder Bay a été achevée en 2007. Le processus de choix de l'emplacement a pris fin en 2009, ce qui a été suivi de l'annonce officielle du nouvel établissement sur une parcelle de terre dans la partie sud du centre-ville. L'emplacement choisi a été proposé par la ville de Thunder Bay, qui a pleinement participé au projet. Celui-ci permettra de répondre aux besoins de la municipalité et du ministère et procurera un meilleur accès à la justice à Thunder Bay pour les prochains 25 ans.

En plus de palais de justice polyvalent de Thunder Bay, la construction d'un nouveau tribunal à Sioux Lookout a débuté. Ce nouveau tribunal améliorera considérablement les services offerts dans cette région unique.

La région Nord-Ouest a énormément bénéficié de son partenariat avec les collectivités et les organisations des Premières nations dans la prestation de services judiciaires. Le Nord-Ouest continue de travailler pour que la diversité de la région se reflète dans sa main-d'œuvre et dans la prestation de services. À la suite du recrutement, de la formation et de l'encadrement d'interprètes des Premières nations, la région peut maintenant fournir des services d'interprétation dans plusieurs dialectes locaux propres à une communauté. De plus, le Nord-Ouest a mis sur pied des initiatives innovatrices de sensibilisation qui visent à faire participer les peuples des Premières nations au processus de recrutement. En combinaison avec un programme de formation unique, cela donne l'occasion aux peuples des Premières nations de participer au système judiciaire, tout en acquérant des connaissances, des compétences et de l'expérience. Pour permettre au personnel de mieux comprendre les particularités de la culture des Premières nations, la région a travaillé avec les partenaires des Premières nations pour offrir un atelier de sensibilisation aux réalités culturelles lors d'un événement de formation offert au personnel régional à Thunder Bay.

La région a pleinement tiré avantage de l'apprentissage en ligne en se servant de la vidéo, de LiveMeeting. Des modules de formation ont été élaborés pour accroître la capacité de la région Nord-Ouest d'offrir de la formation d'une manière efficiente et rentable, dans le cadre de l'engagement de la région à soutenir une main-d'œuvre professionnelle.

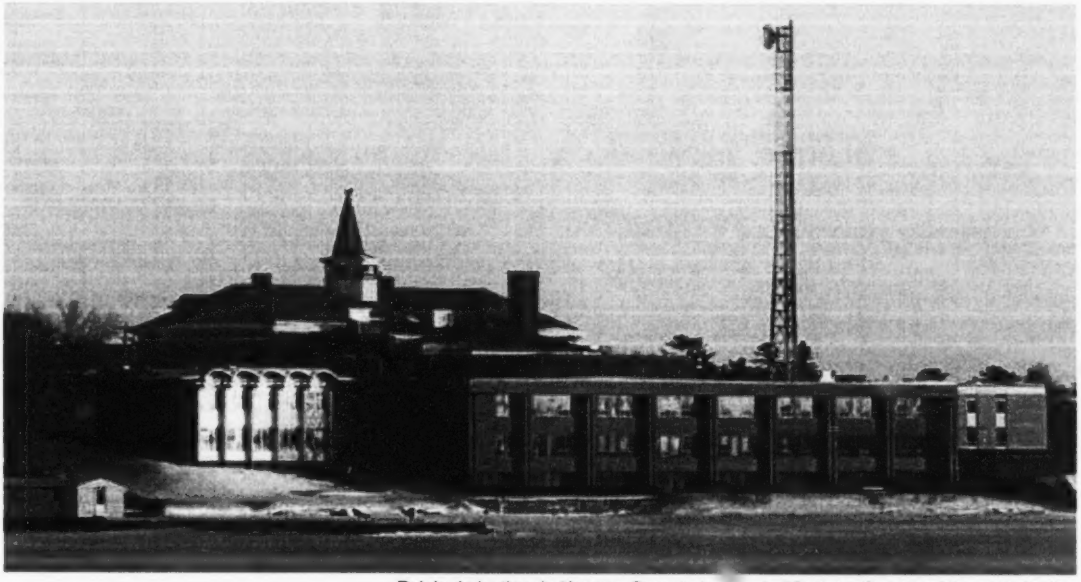

Palais de justice de Kenora, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Portrait de la région de Toronto

Lou Bartucci
directeur intérimaire de l'administration des tribunaux de la région de Toronto

La région de Toronto dessert les citoyens de la ville de Toronto. Avec ses 2,5 millions d'habitants, cette région possède la plus forte densité de population de toutes les régions de la Division des services aux tribunaux.

La population présente une grande diversité ethnique, puisqu'un immigrant sur quatre qui s'établit au Canada choisit d'habiter la ville de Toronto.

On trouve dans la région de Toronto des palais de justice très achalandés et des participants clés au système judiciaire, notamment : la Cour d'appel de l'Ontario, les bureaux des juges en chef pour la Cour d'appel, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario, les bureaux du Barreau du Haut-Canada et plusieurs des plus grandes firmes d'avocats de la province. La région administre aussi le premier tribunal électronique de l'Ontario pour les causes de nature commerciale ou les causes civiles qui ne sont pas plaidées devant jury.

Dans le cadre de l'initiative d'amélioration de l'accessibilité du ministère, les entrées principales de la Cour supérieure de justice, située au 361, avenue University, et de la Cour d'appel de l'Ontario, située à Osgoode Hall, ont été reconstruites pour inclure un accès sans entraves. Les travaux de construction au 361, avenue University, ont été terminés en septembre 2008, et ceux à Osgoode Hall, en février 2009. D'autre part, en février 2008, la plus grande salle d'audience pour les causes en droit criminel, au 361, avenue University, a été modifiée pour y inclure un accès sans entraves. En septembre 2008, les modifications ont été terminées, notamment l'installation d'un dispositif de levage permettant d'accéder à la tribune des juges et à la barre des témoins, une zone de places assises désignée dans la salle d'audience et des portes sans entraves.

En janvier 2009, la construction a débuté à l'ancien hôtel de ville pour diviser une grande salle d'audience en deux salles d'audience séparées. De plus, une salle d'audience pour la mise en liberté sous caution a été réaménagée pour accroître l'efficacité de ce tribunal. Ces projets devraient être complétés en avril 2009.

Une salle d'audience de la Cour supérieure de justice, au 361, avenue University, a été mise à niveau avec de nouvelles technologies, notamment des écrans de vidéoconférence sur la tribune, la barre des témoins, les tables réservées aux avocats et le bureau du greffier.

Statistiques pour la région de Toronto

Centre régional : 720, rue Bay

Population : 2 503 281

Superficie : 630 km²

Densité de population : 3 973,5 personnes/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 0

Total des tribunaux : 11

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

Parmi les autres mises à niveau, mentionnons des écrans plasma pour les jurés et un projecteur pour les documents ainsi qu'une caméra.

Le projet des témoins vulnérables a été mis sur pied pour créer des salles d'audience électroniques dans deux tribunaux du centre-ville de Toronto : la Cour de justice de l'Ontario, droit de la famille, située au 311, rue Jarvis, et la Cour supérieure de justice, droit criminel, situé au 361, avenue University. L'objectif du projet des témoins vulnérables est d'améliorer l'accès à la justice en fournissant une installation permettant aux témoins de témoigner à partir d'une salle sécuritaire au sein du palais de justice, ce qui élimine la nécessité pour eux d'être présents en salle d'audience. Cela permettra de réduire l'appréhension que les témoins peuvent éprouver et de garantir une sécurité personnelle accrue. Le projet a été rendu pleinement opérationnel en date du 31 mars 2009.

Au cours de la dernière année, la région de Toronto a travaillé avec la Direction de la gestion des installations du ministère pour mettre en œuvre la politique opérationnelle sur la sécurité physique dans tous les palais de justice de la région de Toronto. Cela a inclus un examen du plan d'évaluation de la menace et des risques et de la sécurité physique du bâtiment avec les intervenants et les consultants pour déterminer les taux de risque ou de menace et pour évaluer ce qui pourrait être fait pour améliorer la sécurité dans toutes les installations de la région.

La région de Toronto travaille actuellement avec la Direction de la gestion des installations à élaborer un plan complet des tribunaux de Toronto

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Justice juste-à-temps du ministère, la Cour de justice de l'Ontario, droit criminel, située au 1000, avenue Finch, a été choisie comme établissement pilote pour cerner des façons de réduire efficacement le nombre de comparutions en cour requises pour régler une cause en droit criminel.

Un grand nombre d'initiatives dans le domaine des technologies de l'information ont été mises en œuvre dans la région de Toronto en 2008-2009. La Cour supérieure de justice, affaires civiles, située au 393, avenue University, a mis en œuvre FRANK, le système de suivi des causes de la Division en avril 2008, et en décembre 2008, ce système a été mis en œuvre à la Cour supérieure de justice, affaires criminelles, au 361, avenue University.

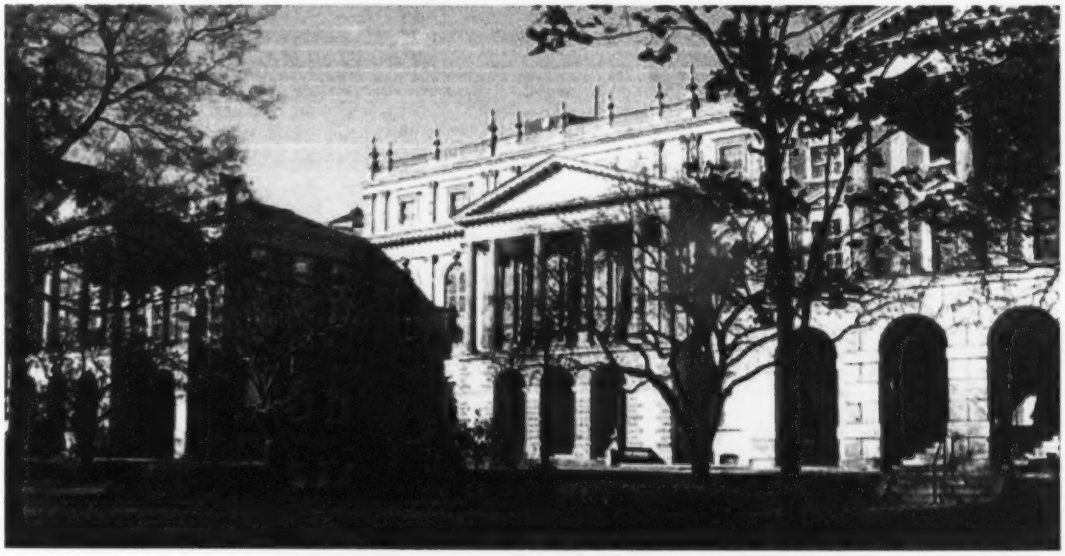

Osgoode Hall, Cour supérieure de justice, Cour d'appel de l'Ontario

Portrait de la région Ouest

Len Griffiths
directeur de l'administration des tribunaux de la région Ouest

La région Ouest couvre trois régions judiciaires de la Cour supérieure et est composée de grands centres urbains et de régions rurales agricoles. La région Ouest couvre une superficie d'environ 33 000 kilomètres carrés et compte 13 collectivités desservies par 18 tribunaux principaux offrant des services complets de soutien juridique dans tous les types de cas (criminel, civil, familial et petites créances) et six tribunaux satellites qui assurent des services moins fréquents que les tribunaux principaux et se limitent à des services juridiques particuliers.

La région Ouest s'étend sur une grande partie du Sud de l'Ontario; ses frontières vont d'Owen Sound au Sud le long des rives du lac Huron jusqu'à Windsor, puis le long des rives du lac Érié vers le Nord jusqu'à St. Thomas avant de rejoindre Owen Sound via Kitchener et Guelph. La région comprend les villes de Sarnia et de Windsor, qui constituent des points de passage frontaliers importants entre le Canada et les États-Unis. Le Jury Office de l'Ontario se trouve à London, dans les bureaux régionaux, et est chargé d'administrer la communication de l'information et la sélection des tableaux des jurés pour les tribunaux de la province.

Vers la fin de 2008, l'important projet de modernisation du palais de justice de London était à moitié terminé. La dernière phase procurera deux salles d'audience de la Cour supérieure de justice supplémentaires, neuf cabinets de juge, un salon de la magistrature, une bibliothèque et deux salles de conférence en vue d'un règlement, dont l'une permettra des témoignages vidéo à distance. Le palais de justice de London a été sélectionné comme l'un des établissements où l'initiative Justice juste-à-temps du ministère a été mise à l'essai. Le palais de justice de London demeure le seul tribunal dans toute la région qui soit ouvert les fins de semaine et les congés fériés.

En 2008, les travaux en cours aux palais de justice de Windsor, pour la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont progressé de façon considérable. À la fin de l'exercice, les travaux d'amélioration de la sécurité dans l'entrée principale étaient presque terminés. Le palais de justice de Windsor a été l'emplacement pilote pour la mise en œuvre des dispositifs d'enregistrement numérique dans la région Ouest.

Statistiques de la région Ouest

Centre régional : London
Population : 2 210 610
Superficie : 32 789 km²
Densité de population : 67,4 personnes/km²
Tribunaux principaux : 18
Tribunaux satellites : 6
Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

Le projet de palais de justice polyvalent de la région de Waterloo a progressé de façon considérable au cours de l'exercice 2008-2009. La construction devra débuter au début de l'année 2010 au tribunal situé au centre-ville de Kitchener. La région attend aussi que la Société immobilière de l'Ontario finalise le choix de l'emplacement du palais de justice polyvalent de St. Thomas proposé.

Conformément à l'engagement du gouvernement, la région Ouest poursuit l'installation de défibrillateurs externes automatiques dans tous les tribunaux de la région. D'importants efforts de collaboration ont été déployés par tous les partenaires de la justice à chaque emplacement pour garantir qu'un nombre suffisant d'employés formés soient disponibles pour répondre aux urgences.

Grâce au leadership et à l'appui du comité de formation et de perfectionnement de la région Ouest et au travail d'un coordonnateur de la formation et du développement dévoué, la région a terminé avec succès les révisions des programmes de formation sur ICON et de sténographie judiciaire en plus de la formation continue. L'équipe a élaboré un programme de formation pour les greffiers et de nouveaux cours pour la direction et les membres du personnel sur le thème de l'équilibre travail-vie personnelle, la rédaction d'un curriculum vitae et l'entrevue d'emploi. L'équipe a également introduit un nouveau bulletin régional. En conformité avec la stratégie de planification de la relève de la région, des activités de gestion et de développement du leadership ont été offertes, notamment le repérage de candidats potentiels.

Palais de justice d'Owen Sound, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Directeurs et directrices ministériels

La Direction de la planification interne, la Direction du soutien à la Division, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales*, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux, sont administrées par les directrices et les directeurs ministériels qui relèvent de la sous-procureure générale adjointe.

Soutien interne

La Direction de la planification interne a la responsabilité :

- d'élaborer une politique opérationnelle et de fournir des programmes de soutien pour l'administration des tribunaux;
- de gérer les projets spéciaux.

La Direction du soutien à la Division a la responsabilité :

- de gérer la planification des finances et de la main-d'œuvre;
- de fournir un soutien pour la mise en œuvre des ressources humaines et des relations de travail;
- de diriger la planification et la mise en œuvre stratégique;
- de soutenir la planification des installations;
- de coordonner les communications avec le public.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales* a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice pénale et les tribunaux qui entendent les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux criminels;
- d'appuyer les initiatives de la Division du droit criminel du ministère;
- de superviser, de fournir un soutien stratégique et opérationnel, et d'agir comme agent de liaison avec les partenaires municipaux pour les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit criminel, les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales* et les questions mixtes;
- d'appuyer les nominations à la magistrature, les commissions sur la rémunération des juges et les enquêtes publiques;
- de fournir des services de bibliothèque judiciaire;
- de fournier des renseignements à la direction, y compris les statistiques sur les activités des tribunaux;
- de fournir des services de recherche.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice civile;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux en matière civile;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions de droit civil et d'application de la loi;
- de participer au Comité des règles en matière civile;
- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de réforme de la justice civile pour réduire les coûts et les délais dans le système judiciaire.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice en matière de droit de la famille;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux de la famille;

- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions de droit de la famille;
- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de réforme du droit de la famille pour réduire les coûts et les délais dans le système de justice familiale;
- de gérer les services de médiation familiale et les services d'information de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice;
- de participer aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de droit de la famille et au Comité des règles en matière de droit de la famille.

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre les composantes ayant trait aux technologies de l'information du plan pluriannuel de la Division des services aux tribunaux;
- de planifier, d'élaborer, de gérer et d'exécuter des initiatives à grande échelle et complexes de gestion de l'information et de réorganisation des activités;
- de planifier, élaborer et mettre en œuvre des systèmes de technologie de l'information et des modèles appuyant les activités qui permettent au ministère d'atteindre ses objectifs de modernisation du système judiciaire;
- d'assurer la liaison avec les directions et les Services informatiques intégrés en matière de justice de la Division, afin de fournir une orientation permettant de définir, d'élaborer et de mettre en œuvre des services en matière de technologie de l'information;
- de superviser et de gérer l'acquisition des appareils et des logiciels de la Division en matière de technologie de l'information.

Soutien interne 2008-2009

Lynn Norris
directrice
Direction de la planification interne

Beverly Leonard
directrice intérimaire
Direction du soutien à la Division

Diana Hunt
directrice
Direction des politiques et desprogrammes en matière de droit criminel et relativement à la *Loi sur les infractions provinciales*

Susan Charendoff
directrice
Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil

Anne Marie Predko
directrice
Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille

Chris Walpole
directeur
Direction des solutions technologiques pour les tribunaux

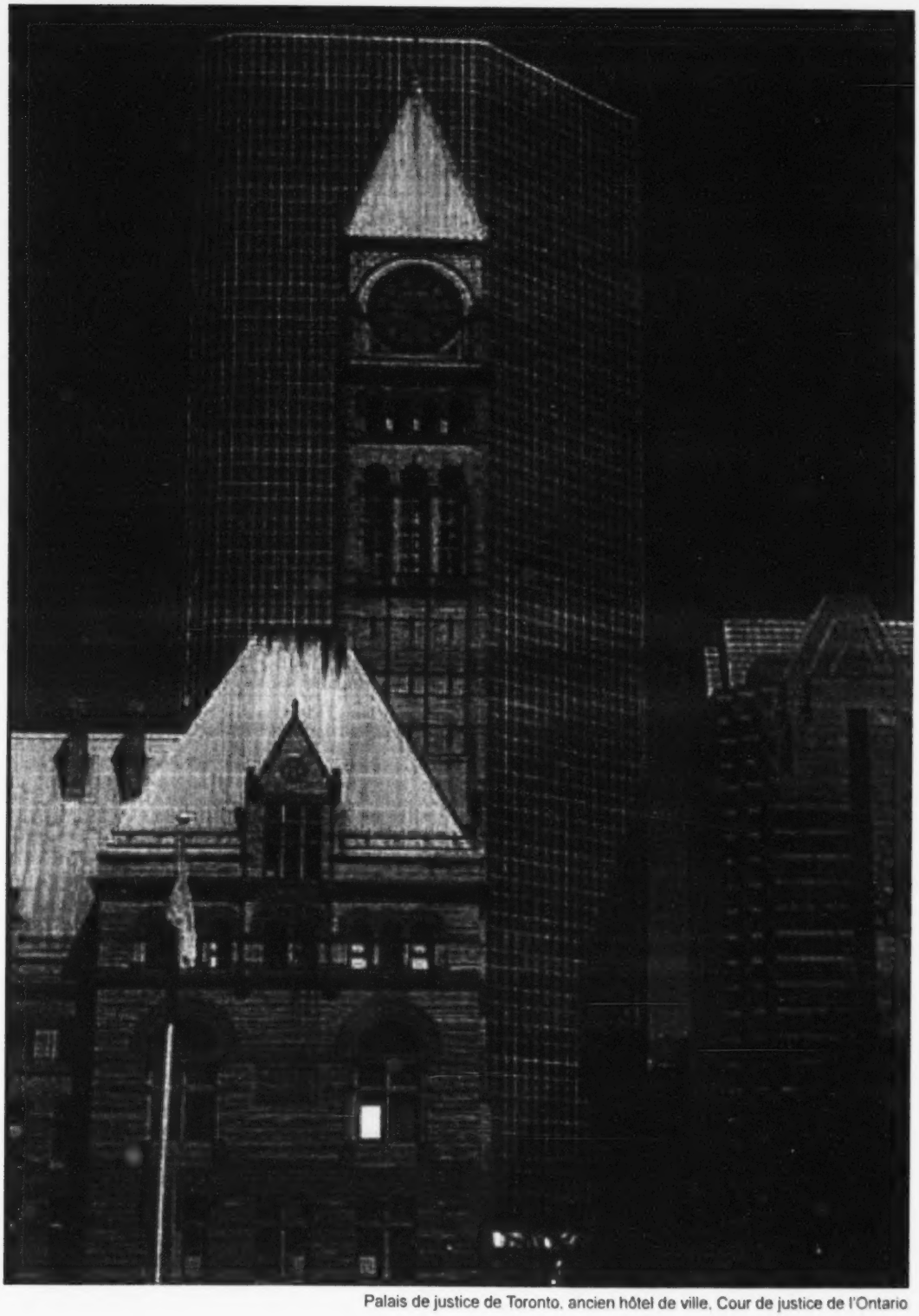

Palais de justice de Toronto, ancien hôtel de ville, Cour de justice de l'Ontario

Chapitre 2
Introduction aux tribunaux de l'Ontario

La *Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario* constitue le cadre législatif de la structure des tribunaux de la province. La Loi établit la compétence des trois cours provinciales : la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Cour d'appel de l'Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal de la province. La Cour d'appel de l'Ontario entend :

- les appels en droit criminel pour les infractions majeures et les déclarations de culpabilité sommaires;
- les appels au civil de décisions rendues par la Cour supérieure de justice;
- les appels en droit de la famille;
- les affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les appels visant les jeunes;
- les appels des décisions rendues par la Cour divisionnaire;
- les appels d'un certificat de liquidation des dépens délivré dans le cadre d'une instance devant la Cour d'appel, s'il porte sur une question à l'égard de laquelle une objection a été signifiée aux termes des règles de pratique;
- les appels des détenus (les audiences ont lieu un mois sur deux à Kingston et mensuellement à Toronto);
- les requêtes entendues par un juge seul ou par une formation.

La Cour d'appel de l'Ontario siège à Osgoode Hall, à Toronto. Elle se compose d'un juge en chef de l'Ontario nommé par le gouvernement fédéral, soit Warren K. Winkler, d'un juge en chef adjoint de l'Ontario, Dennis O'Connor, et de 22 autres juges réguliers auxquels s'ajoutent deux juges surnuméraires.

Les appels sont entendus par une formation de trois ou cinq juges. On peut interjeter appel des décisions rendues par la Cour d'appel, avec autorisation, auprès de la Cour suprême du Canada.

« Le principe du tribunal ouvert est un élément clé de notre société démocratique. En veillant à ce que le droit du public d'être présent lors des instances judiciaires et d'avoir accès aux renseignements sur lesquels une décision est fondée, nous favorisons la confiance du public et améliorons la responsabilisation du système judiciaire. Tandis que les juges doivent rendre, en temps utile, des décisions justes, impartiales et ouvertes, les administrateurs des tribunaux supervisent les soutiens administratifs et opérationnels qui garantissent la transparence et l'efficience du système judiciaire. Quel que soit notre rôle au sein du système judiciaire, il incombe à chacun de nous de soutenir la prestation en temps opportun de services ouverts, accessibles et responsables au public. Ce rapport annuel constitue un merveilleux exemple de la mise en pratique du principe du tribunal ouvert. »

L'honorable Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario

Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice entend :

- les poursuites en droit criminel pour les infractions majeures;
- certaines poursuites en droit criminel visant des jeunes;
- les appels en matière de déclaration sommaire de culpabilité de la Cour de justice de l'Ontario;
- les révisions en matière de mises en liberté sous caution; les actions civiles (les actions civiles portant sur une somme inférieure à 10 000 $ relèvent de la Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure);
- les affaires de droit de la famille portant sur une demande de divorce, une revendication sur les biens, une demande de pension alimentaire pour enfant et conjoint, ou une demande pour obtenir la garde des enfants et le droit de visite (là où il y a une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, la Cour supérieure entend toutes les affaires de droit de la famille, y compris les causes de protection de l'enfance et d'adoption).

La Cour supérieure de justice siège dans 49 emplacements permanents en Ontario. Elle est dirigée par le juge en chef, Heather Forster Smith. Le juge J. Douglas Cunningham en est le juge en chef adjoint. Sous l'autorité du juge en chef, huit juges régionaux principaux supervisent l'inscription des causes au rôle et les questions judiciaires dans leur région. Le juge principal de la Cour de la famille conseille le juge en chef sur les affaires connexes au droit de la famille.

La plupart des palais de justice de l'Ontario comptent également un juge administratif local qui s'occupe des questions d'administration judiciaire de la Cour à cet endroit.

Cour divisionnaire

La Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure de justice et est l'un des tribunaux d'appel les plus achalandés et les plus efficients au Canada. La division est la première instance pour la révision judiciaire des décisions rendues par le gouvernement en Ontario et détient une certaine compétence pour entendre les appels en matière de droit civil. À titre d'exemple, la Cour divisionnaire entend les appels et les révisions des décisions rendues par des centaines d'organismes et commissions du gouvernement. La Cour divisionnaire entend également certains appels en matière civile portant sur des montants inférieurs à 50 000 $.

La Cour divisionnaire siège dans différents endroits de la province avec un ou trois juges, en fonction du type d'instance. Elle comprend le juge en chef de la Cour supérieure de justice, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et d'autres juges de la Cour supérieure de justice.

Cour de la famille

Dans certaines régions, une division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a été établie pour entendre toutes les affaires de droit de la famille, y compris les demandes de divorce, les demandes de séparation de biens, les questions touchant la protection des enfants, l'adoption, les demandes de pension alimentaire pour enfant et conjoint, et les affaires intéressant la garde d'enfants et le droit de visite. Les services spéciaux fournis par la Cour de la

---

« La magistrature joue un rôle charnière pour garantir l'accès à la justice et pour préserver la règle du droit. En Ontario, nous remplissons ce rôle de façon proactive et dynamique pour veiller à ce que chacun ait véritablement accès à la justice et en temps opportun. »

L'honorable Heather Forster Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice
lors d'une allocution devant l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, en août 2008,
à St. John's Terre-Neuve

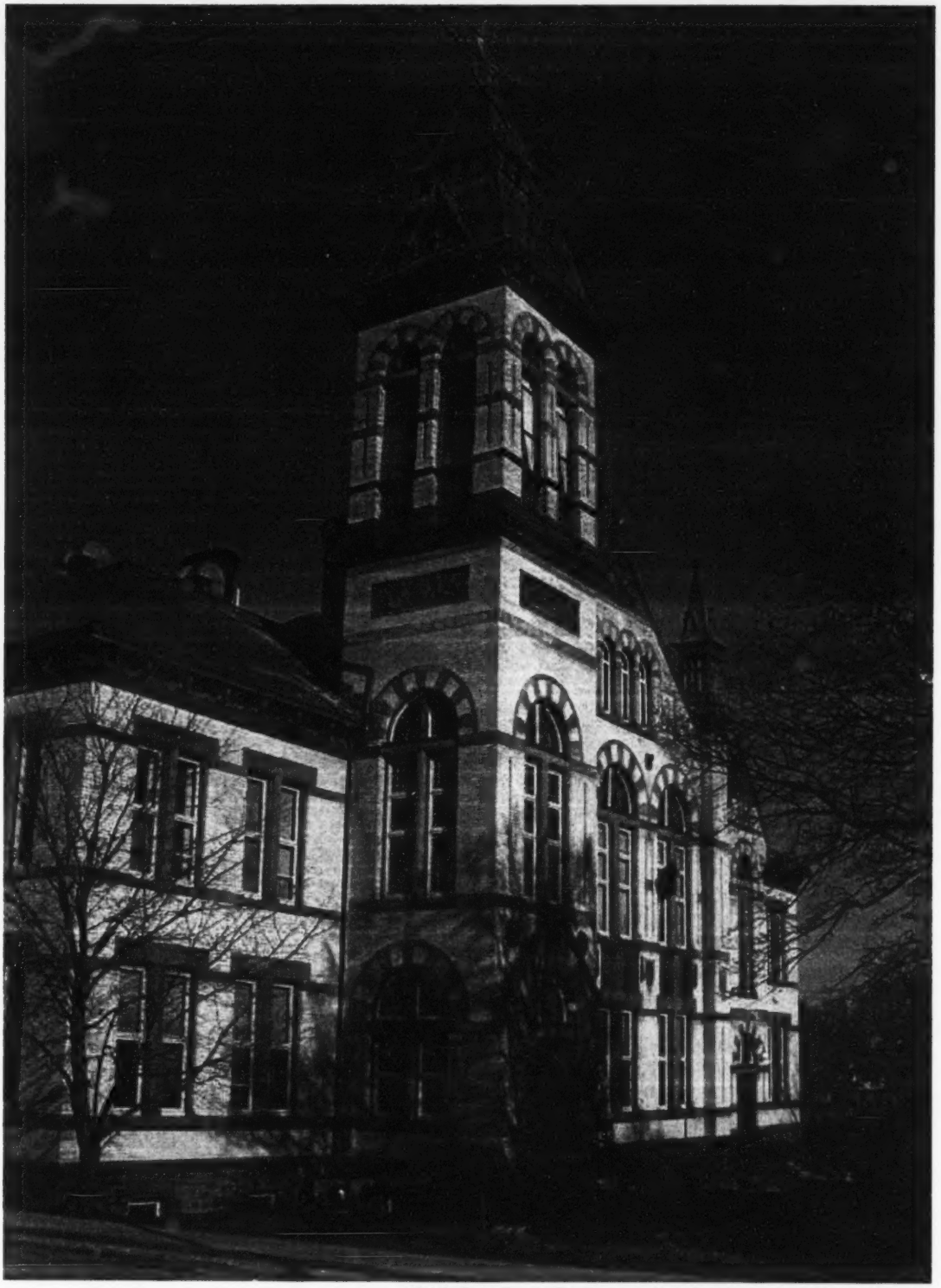

Palais de justice de Stratford (comté de Perth), Cour supérieure de justice

« Un tribunal peut remplir son rôle seulement grâce à l'aide efficace de ceux qui travaillent dans ses salles d'audience. Au nom des juges et des juges de paix, je remercie le personnel et la direction de la Division des services aux tribunaux qui contribue de bon gré et avec efficacité à la bonne gestion des tribunaux, de même que les services policiers locaux qui assurent la sécurité dans les tribunaux. »

L'honorable Annemarie E. Bonkalo,
Juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario
Rentrée des tribunaux, Toronto, 9 septembre 2008

sur le droit de la famille, les centres de visites surveillées, les services de médiation et les séances d'information pour les parents.

Une Cour de la famille a été établie dans 17 municipalités de la province. En l'absence d'une telle cour, la compétence sur les affaires de droit de la famille est répartie entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Cour des petites créances

La Cour des petites créances est une division de la Cour supérieure de justice. Elle entend les actions intentées au civil pour des montants ne dépassant pas 10 000 $. À partir de janvier 2010, le plafond monétaire des affaires entendues par la Cour sera de 25 000 $. Souvent désignée comme la « cour du peuple », la Cour des petites créances utilise une procédure simplifiée et rend abordable l'accès à la justice. Elle entend presque la moitié des instances civiles dans la province. La Cour des petites créances est habituellement présidée par des avocats chevronnés qui sont nommés pour agir comme juges suppléants. Un petit nombre de juges de la Cour des petites créances est également nommé en permanence.

Cour de justice de l'Ontario

Toutes les causes de droit criminel sont instruites à la Cour de justice de l'Ontario et plus de 95 % d'entre elles se règlent à cette Cour. Les juges et les juges de paix de la Cour de l'Ontario siègent dans plus de 170 palais de justice de la province. La Cour de justice de l'Ontario entend :

- les poursuites intentées au criminel pour des infractions majeures et des déclarations de culpabilité sommaires;
- la plupart des poursuites en matière criminelle visant des jeunes;
- les appels de décisions rendues par des juges de paix dans des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les requêtes portant sur la protection des enfants, les affaires de droit de la famille comportant des requêtes pour obtenir la garde des enfants, le droit de visite, une pension alimentaire et les demandes d'adoption, dans les régions où il n'y a pas de Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

Les juges de paix entendent :

- les enquêtes sur le cautionnement;
- les premières comparutions;
- les poursuites intentées pour des infractions provinciales.

La Cour est dirigée par la juge en chef Annemarie E. Bonkalo. Le juge en chef adjoint Peter Griffiths et le juge en chef adjoint/ coordonnateur des juges de paix, John Andrew Payne, appuient le juge en chef et détiennent des responsabilités spéciales en plus de celles qui leur sont conférées par la loi. Aux fins de l'administration judiciaire de la Cour de justice de l'Ontario, la province est divisée en sept régions administratives, chacune avec un juge principal régional et un juge de paix principal régional. Partout dans la province, des juges administratifs locaux et des juges de paix prêtent assistance aux juges et aux juges de paix principaux régionaux.

La magistrature
2008-2009

L'honorable
Warren K. Winkler
juge en chef de
l'Ontario

L'honorable
Dennis R. O'Connor
juge en chef adjoint de
l'Ontario

L'honorable
Heather Forster Smith
juge en chef de la Cour
supérieure de justice

L'honorable
J. Douglas Cunningham
juge en chef adjoint de la Cour
supérieure de justice

L'honorable
Annemarie E. Bonkalo
juge en chef de la
Cour de justice de l'Ontario

L'honorable
Peter Douglas Griffiths
juge en chef adjoint de la Cour
de justice de l'Ontario

L'honorable
John Andrew Payne
juge en chef adjoint
de la Cour de justice de l'Ontario /
coordonnateur des juges de paix

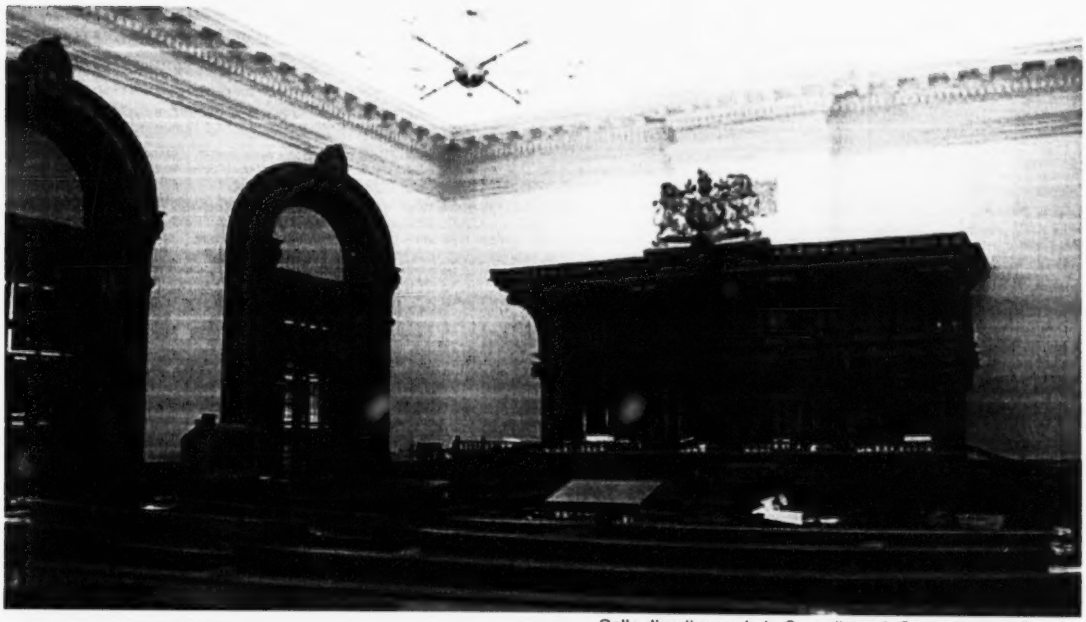

Salle d'audience de la Cour d'appel, Osgoode Hall, Toronto

Effectif judiciaire (au 31 mars 2009)

Tribunal	Responsable judiciaire	Effectif
Cour d'appel de l'Ontario	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (à temps plein)	22
	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (surnuméraires)	2
Cour supérieure de justice	Juges de la Cour supérieure de justice (à temps plein)	229
	Juges de la Cour supérieure de justice (surnuméraires)	71
	Juges de la Cour des petites créances (à temps plein)	1
	Juges de la Cour des petites créances (à temps partiel)	2
	Juges suppléants de la Cour des petites créances	400
	Protonotaires traditionnels (à temps plein)	1
	Protonotaires traditionnels (à temps partiel)	2
	Protonotaires responsables de la gestion des causes	16
Cour de justice de l'Ontario	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps plein)	287
	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps partiel)	36
	Juges de paix	345
	Juges de paix (mandatés sur une base journalière)	28

Chapitre 3
Activités de tribunaux en 2008-2009

Les données statistiques sur les activités des tribunaux en 2008-2009 sont extraites de trois systèmes opérationnels utilisés en Ontario. Les données statistiques sur les instances criminelles de la Cour de justice de l'Ontario proviennent d'un système opérationnel appelé ICON.

Les données statistiques des autres tribunaux proviennent du nouveau système FRANK. Le système FRANK de suivi des causes a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les instances en droit civil, en droit de la famille et à la Cour des petites créances, de même que les instances criminelles de la Cour supérieure de justice. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Le système SUSTAIN a été utilisé à Toronto jusque vers le milieu de l'année 2008.

Les données combinées des systèmes FRANK et SUSTAIN à l'échelle de la province sont disponibles depuis le 1er avril 2005 et ont remplacé les données sur les instances de la Cour supérieure de justice que l'on consignait auparavant. Les statistiques plus anciennes ne sont pas comparables aux données obtenues avec le nouveau système. Par conséquent, seules les données de 2005-2006 à 2008-2009 pour ces différents domaines de pratique sont incluses dans ce rapport. Nous serons à nouveau en mesure de présenter les tendances calculées sur une période de cinq ans pour ces différents domaines de pratique à compter de l'exercice financier 2009-2010.

Le présent chapitre souligne certaines des tendances actuellement suivies par la Division des services aux tribunaux pour les différents domaines de pratique. Des renseignements et des définitions supplémentaires sont présentés dans l'Annexe B.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique

En 2008-2009, les affaires de nature criminelle représentaient plus de la moitié de tous les nouveaux procès, et étaient suivies par les affaires de droit civil et de droit de la famille, qui dans chaque cas comptaient pour 16 %, et des affaires de petites créances qui représentaient 12 %.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique d'avril 2008 à mars 2009

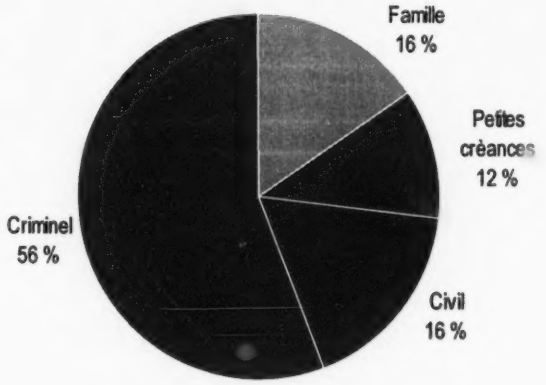

Les tribunaux de droit criminel - Cour de justice de l'Ontario

Tendances sur une période de cinq ans

Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance

Tous les dossiers de nature criminelle sont d'abord déposés à la Cour de justice de l'Ontario et la plupart des décisions sont rendues par cette Cour. Certaines accusations se rendent à la Cour supérieure de justice par voie de mise en accusation.

En 2008-2009, la Cour de justice de l'Ontario a reçu près de 600 000 dossiers d'accusation de nature criminelle. Les accusations en vertu du *Code criminel du Canada* touchant des adultes représentaient 77,5 % du total des accusations reçues, les accusations visant des adultes en vertu d'une loi fédérale 9 %, et les accusations visant des jeunes, 13 %.

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre d'accusations reçues a augmenté de 10 %. Le nombre d'accusations visant des adultes en vertu du *Code criminel du Canada* a augmenté de 11 %, alors que le nombre d'accusations visant des jeunes est demeuré relativement stable.

L'an dernier, la Cour a réglé 10 % plus d'instances avec accusation qu'en 2004-2005; les accusations portées contre des adultes en vertu du *Code criminel du Canada* et d'une loi fédérale représentaient la plus grande partie de l'augmentation des accusations (augmentations respectives de 12 % et 13 %).

Le nombre d'accusations en instance a augmenté de 14 %. Au cours des cinq dernières années, les causes en instance relativement à des accusations portées contre des adultes en vertu du *Code criminel du Canada* et d'une loi fédérale ont augmenté respectivement de 15 % et de 12 %.

Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance à la Cour de justice de l'Ontario de 2004-2005 à 2008-2009

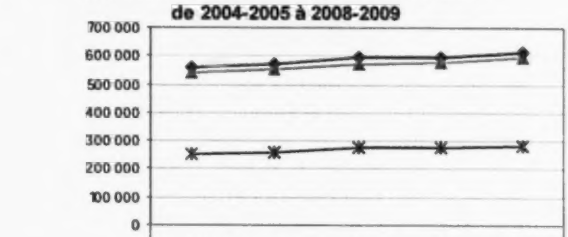

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Reçues	556 370	573 644	598 037	595 611	611322
% d'écart					+9,9%
Rendues	539 572	551868	571181	578 536	595 760
% d'écart					+10,4%
En instance	249 987	258 335	274 973	275 662	284 236
% d'écart					+13,7%

Événements

Un événement est une comparution devant le tribunal. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus à la Cour de justice de l'Ontario a augmenté de 21 %.

Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux

Pourcentage d'accusations reçues par la Cour de justice de l'Ontario de 2004-2005 à 2008-2009

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Code criminel du Canada - Adultes	76,6%	76,8%	77,2%	76,6%	77,5%
Accusations en vertu d'une loi fédérale	8,6%	8,7%	8,8%	8,9%	9,1%
Accusations visant des jeunes	14,8%	14,5%	14,0%	14,5%	13,4%

infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal.

Heures d'activité des salles d'audience*

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience de toute la province a augmenté de 6 %.

** Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.*

Les tribunaux de droit criminel – Cour supérieure de justice

Tendances sur une période de quatre ans*

Causes reçues, décisions rendues, causes instance

En 2008-2009, la Cour supérieure de justice a reçu 4 060 causes criminelles et a rendu 3 634 décisions (actes d'accusation et appels). Les accusations reçues et les décisions rendues ont diminué au cours des quatre dernières années (respectivement de 16 % et de 12 %). En mars 2009, 4 066 procédures pénales étaient en instance.

Heures d'activité des salles d'audience**

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 3 %.

** Les statistiques plus anciennes ne sont pas comparables aux données obtenues avec le nouveau système. Par conséquent, seules les données de 2005-2006 à 2008-2009 pour ces différents domaines de pratique sont incluses dans ce rapport. Nous serons à nouveau en mesure de présenter les tendances calculées sur une période de cinq ans pour ces différents domaines de pratique à compter de l'exercice financier 2009-2010.*

*** Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.*

Événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario de 2004-2005 à 2008-2009

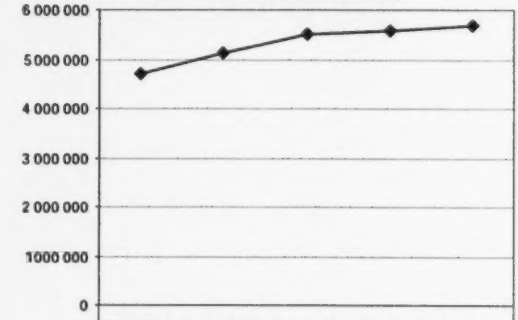

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Événements entendus	4 696 670	5 126 047	5 498 814	5 587 372	5 687 795
% d'écart					+21,1%

Affaires instruites, décisions rendues, affaires en instance à la Cour supérieure de justice (droit pénal)

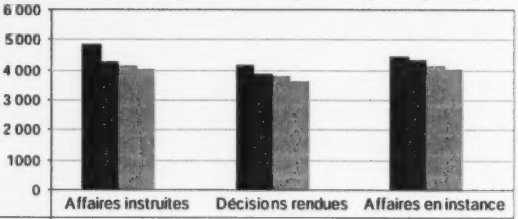

	Affaires instruites	Décisions rendues	Affaires en instance
2005-2006	4 837	4 147	4 424
2006-2007	4 297	3 849	4 331
2007-2008	4 141	3 824	4 164
2008-2009	4 060	3 634	4 066
% d'écart	-16,1%	-12,4%	-8,1%

Les tribunaux de droit civil

Tendances sur une période de quatre ans

Nouvelles instances

En 2008-2009, 94 307 nouvelles instances de droit civil ont été reçues à la Cour supérieure de justice, en hausse de 19,5 % par rapport à 2005-2006. Cette augmentation du nombre de nouvelles instances de droit civil est en partie due au fait que les procédures de faillite à Ottawa ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa est passé à un nouveau système opérationnel.

En excluant les procédures de faillite d'Ottawa, les nouvelles instances de droit civil ont augmenté de 15 % au cours des derniers quatre ans.

En 2008-2009, environ 1 270 de ces nouvelles instances ont été entendues à la Cour divisionnaire

Nouvelles affaires à la Cour supérieure de justice (droit civil)

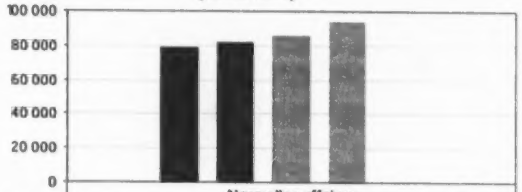

	Nouvelles affaires
2005-2006	78 898
2006-2007	82 107
2007-2008	85 416
2008-2009	94 307
% d'écart	+19,5%

Événements entendus

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'événements de nature civile entendus a diminué de 8 %. Cette augmentation du nombre de nouvelles instances de droit civil est en partie due au fait que les procédures de faillite à Ottawa ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa est passé à un nouveau système opérationnel.

En excluant les procédures de faillite d'Ottawa, les nouvelles instances de droit civil ont augmenté de 6 % au cours des derniers quatre ans.

Événements entendus à la Cour supérieure de justice (droit civil)

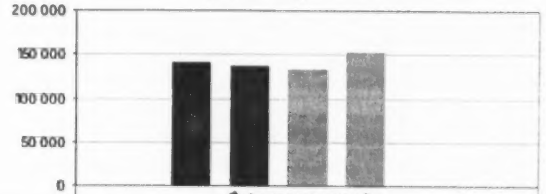

	Événements entendus
2005-2006	140 276
2006-2007	136 375
2007-2008	132 047
2008-2009	152 034
% d'écart	+8,4%

Programme de médiation

La médiation obligatoire fait partie de la gestion des causes civiles à Toronto*, Ottawa et Windsor. Les taux de règlement total pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire à Ottawa et Windsor se sont maintenus à 40 % environ.

Heures d'activité des salles d'audience**

Les heures d'activités des salles d'audience ont diminué de 7 %.

** Les statistiques sur Toronto ne sont pas disponibles présentement.*

*** Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.*

Les tribunaux de droit de la famille

Tendances sur une période de quatre ans

Aperçu des instances en droit de la famille

Les instances en droit de la famille sont entendues à la Cour supérieure de justice, à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario. Une division de la Cour de la famille de la Cour supérieure a été instaurée dans 17 tribunaux afin d'entendre toutes les causes de droit de la famille. Dans le reste de la province, les causes de droit de la famille sont entendues soit à la Cour supérieure de justice, soit à la Cour de justice de l'Ontario, en fonction de la nature des demandes.

Nouvelles instances

En 2008-2009, les tribunaux de droit de la famille ont reçu 86 238 nouvelles causes en droit de la famille. De ce nombre, 11 130 (13 %) étaient des instances en matière de protection de l'enfance en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Le nombre total de nouvelles affaires en droit de la famille a diminué de 5 % depuis 2005-2006 et les nouvelles instances en matière de protection de l'enfance ont diminué de 20 %.

Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario

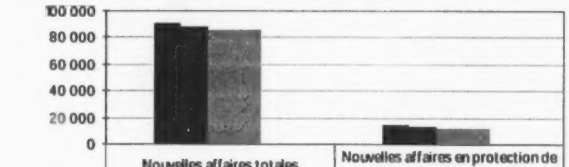

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005-2006	90 762	13 979
2006-2007	88 174	13 086
2007-2008	85 688	12 286
2008-2009	86 238	11 130
% d'écart	-5,0%	-20,4%

Événements entendus

En 2008-2009, 313 470 événements ont été entendus dans les cours de la famille, dont 23 % étaient des événements qui touchaient à des affaires de protection de l'enfance.

Depuis 2005-2006, le nombre total d'événements entendus dans les affaires de droit de la famille est demeuré relativement stable tandis que les événements en matière de la protection de l'enfance entendus a diminué de 6 %.

Événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario

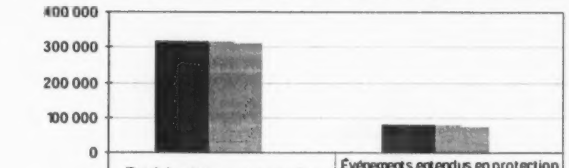

	Total des événements entendus	Événements entendus en protection de l'enfance
2005-2006	317 308	77 589
2006-2007	316 960	76 583
2007-2008	315 852	77 587
2008-2009	313 470	72 783
% d'écart	-1,2%	-6,2%

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Depuis 2005-2006, le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % à 48 % en 2008-2009.

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance où la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont mis plus de quatre mois pour rendre une décision

	% des causes de protection de l'enfance exigeant plus de 4 mois pour rendre une décision
2005-2006	41%
2006-2007	44%
2007-2008	47%
2008-2009	48%

Médiation

Les taux de règlement total ou partiel des causes en droit de la famille renvoyées à la médiation ont augmenté légèrement, passant de 79 % en 2004-2005 à 81 % en 2008-2009.

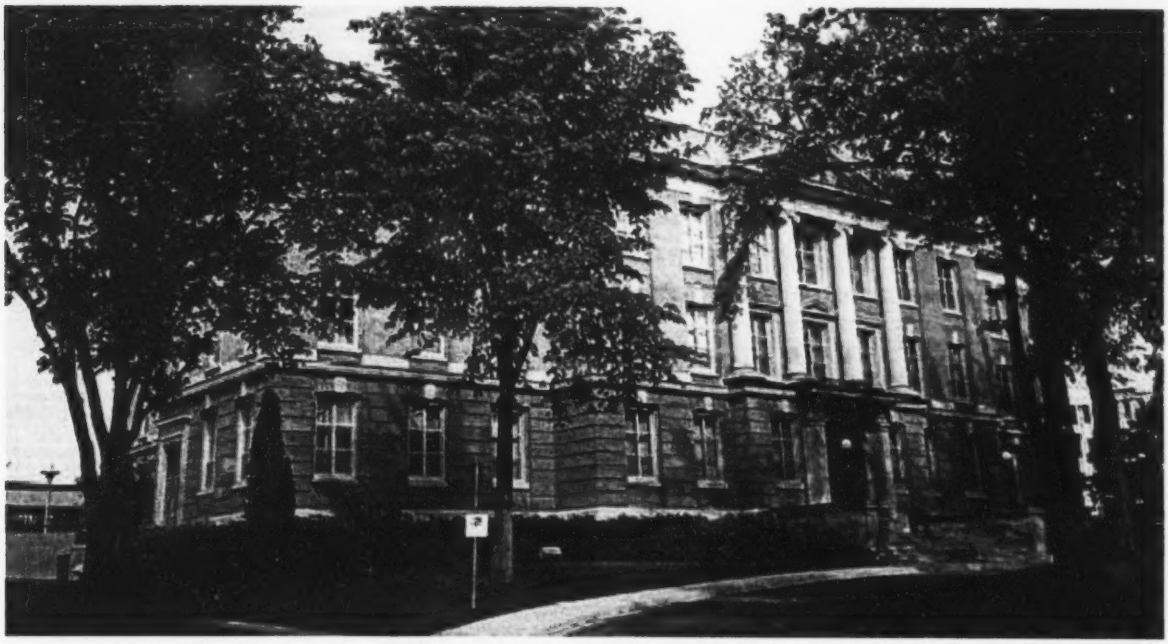

Palais de justice de Sault Ste. Marie, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Heures d'activité des salles d'audience*

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 3,6 %.

Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille – Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2005-2006, le nombre de nouvelles instances introduites à la Cour supérieure de justice a diminué de 4 %.

Événements entendus

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'événements de nature civile entendus a diminué de 3 %.

Heures d'activité des salles d'audience*

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 13 %.

Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Nouvelles affaires et événements en droit de la famille entendus à la Cour supérieure de justice

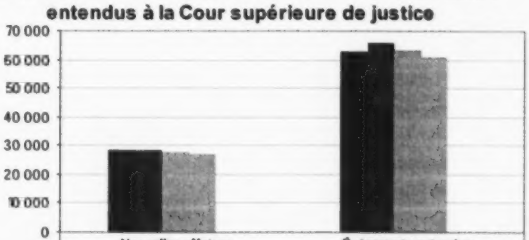

	Nouvelles affaires	Événements entendus
2005-2006	28 482	62 476
2006-2007	28 613	65 543
2007-2008	27 521	63 082
2008-2009	27 432	60 805
% d'écart	-3,7%	-2,7%

Les tribunaux de droit de la famille – La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2005-2006, le nombre total de nouvelles instances introduites à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a diminué de 3 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 19 %.

Événements entendus

Au cours des quatre dernières années, le nombre total d'événements entendus en matière de droit de la famille a diminué de 3 %, tandis que les événements entendus en matière de protection de l'enfance a diminué de 10 %.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % en 2005-2006 à 44 % en 2008-2009.

Heures d'activité des salles d'audience*

Les heures d'activités des salles d'audience ont diminué de 4 %.

** Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.*

Nouvelles affaires en droit de la famille à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

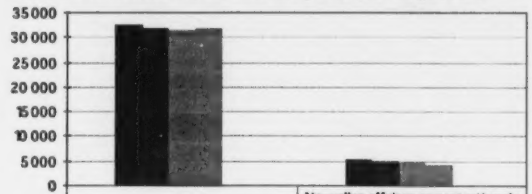

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005-2006	32 669	5 288
2006-2007	31771	4 974
2007-2008	31371	4 928
2008-2009	31758	4 288
% d'écart	-2,8%	-18,9%

Événements entendus en droit de la famille à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

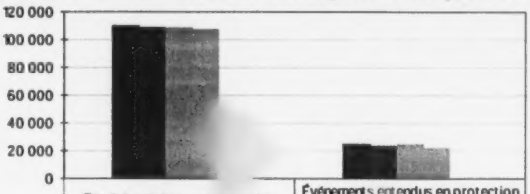

	Total des événements entendus	Événements entendus en protection de l'enfance
2005-2006	110 244	24 888
2006-2007	108 917	23 905
2007-2008	108 964	24 434
2008-2009	106 989	22 335
% d'écart	-3,0%	-10,3%

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a mis plus de quatre mois pour rendre une décision

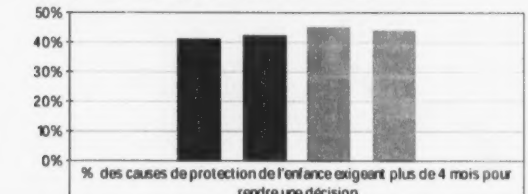

	% des causes de protection de l'enfance exigeant plus de 4 mois pour rendre une décision
2005-2006	41%
2006-2007	42%
2007-2008	45%
2008-2009	44%

Les tribunaux de droit de la famille – Cour de justice de l'Ontario

Nouvelles instances

Au cours des quatre dernières années, le nombre total de nouvelles instances introduites à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 9 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 21 %.

Événements entendus

Depuis 2005-2006, le nombre total d'événements entendus dans les affaires de droit de la famille est demeuré relativement stable tandis que les événements en matière de la protection de l'enfance entendus a diminué de 4 %.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % en 2005-2006 à 50 % en 2008-2009.

Heures d'activité des salles d'audience*

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 7 %.

** Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.*

Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario

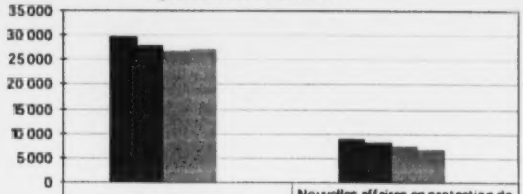

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005-2006	29 611	8 691
2006-2007	27 790	8 112
2007-2008	26 796	7 358
2008-2009	27 048	6 842
% d'écart	-8,7%	-21,3%

Événements entendus en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario

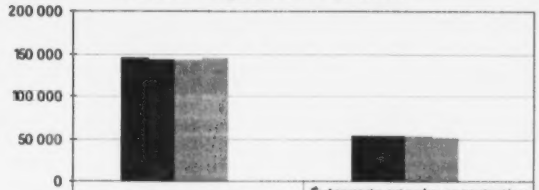

	Total des événements entendus	Événements entendus en protection de l'enfance
2005-2006	144 588	52 701
2006-2007	142 500	52 678
2007-2008	143 806	53 153
2008-2009	145 676	50 448
% d'écart	+0,8%	-4,3%

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a mis plus de quatre mois pour rendre une décision

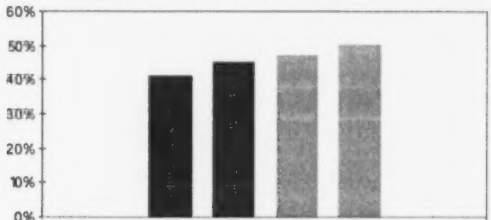

	% des causes de protection de l'enfance exigeant plus de 4 mois pour rendre une décision
2005-2006	41%
2006-2007	45%
2007-2008	48%
2008-2009	50%

Cour des petites créances

Tendances sur une période de quatre ans

Nouvelles instances

En matière de droit civil, plus de 40 % des nouvelles causes introduites en 2008-2009 concernaient des demandes à la Cour des petites créances.

En 2008-2009, 63 753 nouvelles causes ont été déposées à la Cour des petites créances, une diminution de 15 % par rapport à 2005-2006.

Événements entendus

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 9 %.

Heures d'activité des salles d'audience*

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience est demeuré relativement stable.

Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Nouvelles affaires à la Cour des petites créances

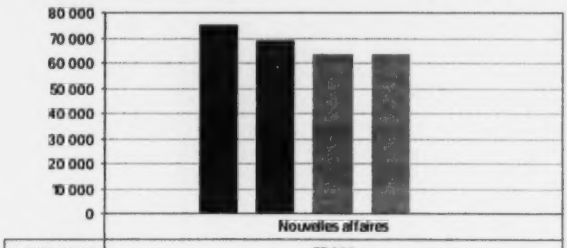

	Nouvelles affaires
2005-2006	75 299
2006-2007	68 863
2007-2008	63 633
2008-2009	63 753
% d'écart	-15,3%

Événements entendus à la Cour des petites créances

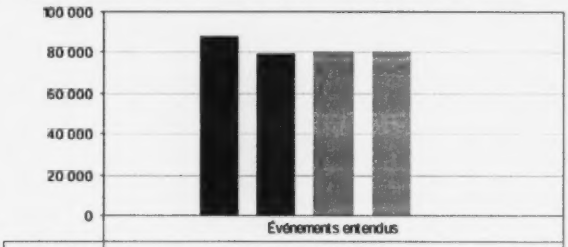

	Événements entendus
2005-2006	87 999
2006-2007	79 878
2007-2008	80 087
2008-2009	80 216
% d'écart	-8,8%

La Cour d'appel

Appels en matière criminelle

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels en matière criminelle qui ont été déposés a diminué de 12 %, alors que les appels pour lesquels une décision a été rendue ont diminué de 7 %. Au cours des cinq derniers exercices, le nombre d'appels en instance a augmenté de 5 %.

Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels déposés et de décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille a diminué respectivement de 12 % et de 15,5 %. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels en instance a diminué de 17,5 %.

Appels en matière criminelle déposés et pour lesquels une décision a été rendue à la Cour d'appel de l'Ontario

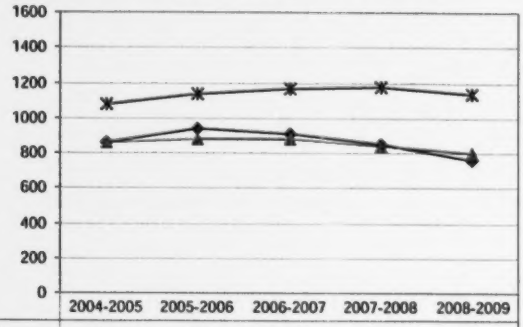

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Appels déposés	859	934	911	851	756
% d'écart					-12,0%
Décisions rendues	856	878	877	842	799
% d'écart					-6,7%
Appels en instance au 31 mars	1078	1134	1168	1177	1134
% d'écart					+5,2%

Appels déposés et décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille à la Cour d'appel de l'Ontario

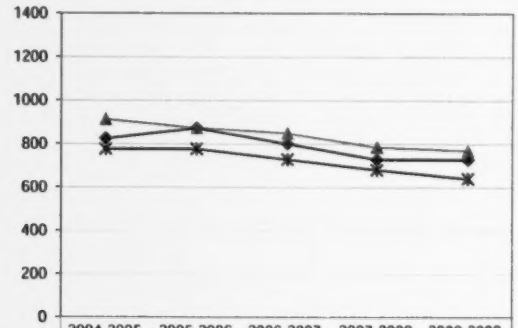

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Appels déposés	827	874	799	730	726
% d'écart					-12,2%
Décisions rendues	909	870	849	783	768
% d'écart					-15,5%
Appels en instance au 31 mars	773	777	727	680	638
% d'écart					-17,5%

Chapitre 4
Survol des activités en 2008-2009

Les tribunaux de droit criminel

Accès aux dossiers des tribunaux

Au cours de l'année précédente, la Division des services aux tribunaux a revu ses politiques quant à l'accès aux dossiers des tribunaux. Une revue et une analyse exhaustives ont été entreprises en vue des changements aux Politiques et procédures de la Division des services aux tribunaux en matière d'accès du public aux dossiers, aux documents et aux pièces de la cour qui ont été apportés en avril 2009. De nouvelles politiques ont été mises en œuvre en janvier 2009 pour veiller à ce que les rôles d'audience pour toutes les instances qui relèvent de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* soient rendus publics dans chaque palais de justice.

Tribunaux de règlement des problèmes

La Cour de justice de l'Ontario compte un certain nombre de tribunaux orientés vers les besoins d'accusés ou de victimes en particulier. Il y a plus d'une décennie que l'Ontario a instauré les tribunaux spécialisés suivants :

- les tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale;
- les tribunaux spécialisés en matière de santé mentale et les programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux;
- les tribunaux de traitement de la toxicomanie;
- le tribunal Gladue pour les contrevenants autochtones.

La Division veille au fonctionnement et au développement harmonieux de ces tribunaux et de leurs services de soutien. Chaque tribunal est différent, selon sa vocation première, mais tous se vouent au « règlement des problèmes » en se penchant sur les raisons sous-jacentes pour lesquelles l'accusé se retrouve devant le tribunal et en mettant au point des stratégies pour traiter les causes, tout en favorisant la responsabilisation.

Tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale

Les objectifs du Programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale consistent à intervenir tôt dans le cycle de violence conjugale, à améliorer le soutien aux victimes, à rendre les agresseurs responsables de leurs actes, à enquêter sur les cas de violence conjugale de façon efficace et à poursuivre les causes de violence conjugale plus efficacement.

Dans un programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale, des équipes de personnel spécialisé, dont la police, les procureurs de la Couronne, le personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT), les services de probation, le personnel du Programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) et les organismes communautaires travaillent de concert pour assurer que la priorité soit accordée à la sécurité et aux besoins des victimes de violence familiale et de leurs enfants.

Depuis 2008, le Tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale est en fonction à l'échelle de la province. La responsabilité du programme est principalement assumée par le Secrétariat ontarien des services aux victimes et la Division du droit criminel.

Programmes de tribunaux spécialisés en matière de santé mentale

Des programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux existent actuellement à Scarborough, Etobicoke, North York, Brampton, Brockville, dans la région de York, à Kitchener/Waterloo, London, Windsor, Sudbury, Owen Sound et Ottawa. Un tribunal à temps plein siège aussi à l'ancien hôtel de ville de Toronto. Des programmes de tribunaux pour jeunes ayant des troubles mentaux sont en cours à Ottawa et à London.

La Division collabore toujours avec la nouvelle Direction de la santé mentale de la Division du droit criminel (créée à l'automne 2008) et

les ministères de la Santé et des Soins de longue durée, de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et des Services à l'enfance et à la jeunesse, afin de relever le défi que doivent affronter les personnes ayant des troubles mentaux lorsqu'elles se retrouvent dans le système de justice pénale. La Division a appuyé activement la demande de Fonds Innovation du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels pour l'obtention d'équipements afin d'élargir l'utilisation des évaluations par vidéo entre les établissements de santé mentale et les établissements correctionnels.

La Division continue de participer à un projet interministériel qui a mené à l'octroi d'un financement de 20,4 millions de dollars du gouvernement provincial annoncé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée en avril 2006, dans le but de faciliter l'accès aux services par les personnes ayant des troubles mentaux qui se retrouvent devant un tribunal criminel. Ceci porte le financement du MSSLD en matière de santé mentale dans le contexte judiciaire à plus de 135 millions de dollars par année.

La Division poursuit son analyse visant à cerner les régions judiciaires qui manquent de services en matière de santé mentale dans le contexte judiciaire, et pour déterminer comment résoudre ce problème d'insuffisance de services. On examine l'expansion des cliniques d'évaluation d'aptitude psychiatrique dans les établissements correctionnels et le recours à la télépsychiatrie pour réaliser des évaluations d'aptitude comme moyens de fournir des évaluations rapides et efficaces de la santé mentale comme l'exige le *Code criminel du Canada*.

Tribunaux de traitement de la toxicomanie

Des tribunaux de traitement de la toxicomanie ont été mis en place en 1998 à Toronto et en 2006 à Ottawa. Ces tribunaux utilisent une approche multidisciplinaire au traitement et à la réhabilitation des contrevenants qui consomment des stupéfiants et commettent des crimes. Des procureurs du gouvernement fédéral et des fonds fédéraux secondent ces tribunaux.

Palais de justice de Welland,
Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Tribunal Gladue

Le Tribunal Gladue est en service depuis 2001 dans trois tribunaux de Toronto. D'autres tribunaux de l'Ontario ont des « projets Gladue ». Le tribunal Gladue identifie les contrevenants autochtones dans les affaires de cautionnement, de plaidoyers de culpabilité et de détermination de la peine. Il fait aussi appel au personnel du Aboriginal Legal Services of Toronto qui fournit des connaissances et des ressources spécialisées au tribunal, surtout lors de la préparation de rapports présentenciels spécialisés. Le Aboriginal Legal Services de Toronto fournit également des services aux clients qui comparaissent dans les tribunaux de la région du Grand Toronto, de la région de Hamilton-Brantford et, depuis le 1er avril 2009, dans la région de Kitchener-Waterloo-Guelph. Au cours de l'année dernière, la magistrature et les représentants de la justice de Sarnia ont établi un tribunal Gladue dans cette région.

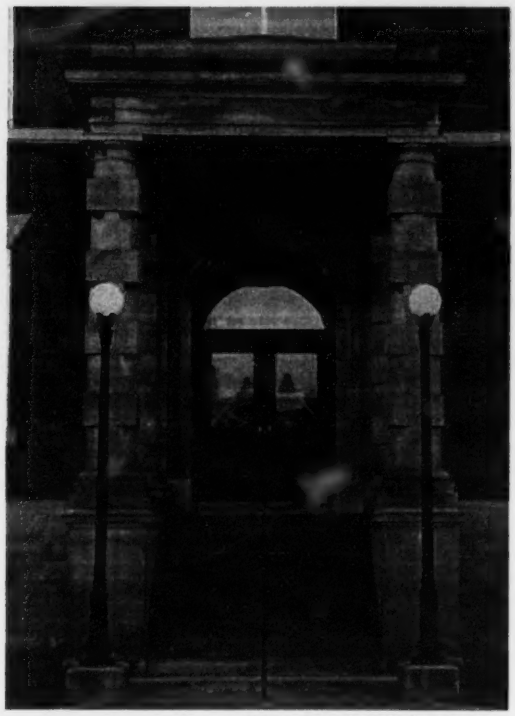

Palais de justice de Fort France,
Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Les tribunaux de droit civil

Règles en matière civile

Le Comité des règles en matière civile est un comité prévu par la loi composé de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général. Le président du Comité est le juge en chef adjoint O'Connor de la Cour d'appel. Le Comité possède l'autorité pour édicter des règles de procédures dans toutes les affaires de droit civil.

En juin 2006, le gouvernement de l'Ontario a demandé à l'ancien juge en chef adjoint Coulter Osborne de revoir le système de justice civile et de recommander des améliorations. Dans le cadre du Projet de réforme du système de justice civile, des consultations ont été menées à l'échelle de la province, des études et des réformes dans le domaine de la justice civile ont été examinées et les données disponibles ont été prises en ligne de compte.

À la suite de la présentation du rapport du Projet de réforme du système de justice civile en novembre 2007, le procureur général a recueilli les commentaires des Ontariens et Ontariennes sur ses recommandations au cours d'une tournée dans toutes les régions de la province.

En décembre 2008, le gouvernement a annoncé les réformes du système de justice civile, lesquelles entreront en vigueur le 1er janvier 2010. Un règlement modifiant 25 règles a été déposé le 10 décembre 2008.

Les principales réformes comprennent :

- une augmentation du plafond monétaire de la Cour des petites créances, le faisant passer de 10 000 $ à 25 000 $;
- une augmentation de la limite pécuniaire associée à la procédure simplifiée, la faisant passer de 50 000 $ à 100 000 $;
- une réduction des coûts engagés avant le procès et des retards accumulés en exigeant l'établissement préalable d'un calendrier d'exécution pour le partage d'information entre les parties à un litige et en limitant les interrogatoires préalables à un jour, à moins que les parties ou le tribunal ne décident qu'il faut leur consacrer plus de temps;
- une diminution des coûts des litiges et une réduction du besoin de prolonger les procès en rendant plus facile le règlement rapide des litiges.

Le ministère continue de mettre en œuvre les recommandations du Projet de réforme du système de justice civile qui sont de son ressort et de consulter les tribunaux et nos partenaires de la justice au sujet des recommandations qui relèvent de leur compétence.

Gestion des causes civiles

Aux termes de la règle 77 des Règles de procédure civile, la gestion des causes est régie à Ottawa et à Toronto depuis 1997, et à Windsor depuis 2003. Dans le cadre de la gestion des causes, le tribunal supervise l'évolution des causes afin de favoriser un règlement rapide. Depuis le 31 décembre 2004, les causes de Toronto sont assujetties à la nouvelle règle 78 qui modifie le système de gestion. Le Comité des règles en matière civile a pris en ligne de compte les changements à la gestion des causes civiles recommandés par le juge Osborne. Les améliorations seront apportées en janvier 2010.

Médiation obligatoire

La médiation obligatoire est imposée par la règle 24.1 des Règles de procédure civile à Toronto, Ottawa et Windsor. Le programme vise à aider les parties à régler leur litige à une étape préliminaire de la procédure judiciaire afin de leur épargner le temps et les frais d'un procès. Les affaires qui ne sont pas réglées entièrement par la médiation suivent le processus judiciaire.

Les services de médiation sont offerts par des médiateurs du secteur privé. Le ministère conserve une liste de médiateurs qualifiés à chaque emplacement où la règle 24.1 s'applique.

Procédure simplifiée

La procédure simplifiée prévue par la règle 76 des Règles de procédure civile représente un processus simplifié et plus rentable pour les instances impliquant un montant maximum de 50 000 $. Le 1er janvier 2010, la limite pécuniaire associée la règle 76 sera de 100 000 $, comme le recommande le rapport du Projet de réforme du système de justice civile préparé par le juge Osborne.

Cour des petites créances

Les particuliers et les entreprises peuvent présenter leurs actions civiles, d'un montant ne dépassant pas 10 000 $, à la Cour des petites créances où les procédures sont plus simples et plus rapides, et dont les frais sont moindres. Comme le recommandait le Projet de réforme du système de justice civile, à compter de janvier 2010, la limite pécuniaire passera à 25 000 $, ce qui permettra à plus de parties à un litige de présenter leur demande à la Cour des petites créances.

Lorsque les règles modifiées de la Cour des petites créances ont été mises en œuvre en 2006-2007, les formules utilisées par la Cour ont également été remodelées dans un style plus convivial, avec des champs à remplir et de nouvelles instructions à l'intention des parties. D'après les commentaires exprimés par les parties en 2007-2008, certaines formules ont été modifiées en juillet 2008. Plusieurs autres formules ont été revues et améliorées. Celles-ci sont disponibles dans les greffes et en version électronique en ligne (http://www.ontariocourtforms.on.ca/french/scc).

Huit guides conviviaux sur les procédures sont également disponibles dans les greffes ou en ligne (http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/guides/). En outre, des systèmes téléphoniques d'information automatisés sont en place dans dix emplacements achalandés de la Cour des petites créances de la province. Ce système permet au public de choisir parmi différentes options pour entendre des renseignements généraux, comme l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que les heures d'ouverture, de même que des renseignements de base sur la façon de déposer ou de défendre une demande à la Cour des petites créances.

Les tribunaux de la famille

Changements aux règles en matière de droit de la famille

Le Comité des règles en matière de droit de la famille est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général, et qui possède l'autorité d'établir des règles relativement aux procédures des tribunaux de la famille en Ontario. Le Comité est présidé par la juge Gloria Epstein de la Cour d'appel de l'Ontario. En 2008, le comité a adopté des modifications aux Règles en matière de droit de la famille afin de mettre à jour les formulaires de la cour pour assurer la cohérence avec les lois actuelles de l'Ontario et pour simplifier et rationaliser le processus pour changer une ordonnance définitive en vertu de la règle 15.

La Division des services aux tribunaux a préparé du matériel de formation et des instructions pour les employés des tribunaux à l'échelle de la province, ainsi qu'un guide d'information à l'intention du public, sur la façon d'appliquer la nouvelle règle 15.

Comité de direction des cours de la famille

Le comité directeur sur la Cour de la famille a été formé à la suite du Sommet de la justice de 2002, pour résoudre le problème des causes accumulées en matière de protection de l'enfance. L'objectif du Comité est de déterminer la marche à suivre pour améliorer la prestation des services de la Cour de la famille et le traitement des causes en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance.

En 2007, le Comité a créé deux comités consultatifs. Un des comités consultatifs examine

les moyens d'encourager les jeunes avocats à pratiquer le droit dans le domaine de la protection de l'enfance, surtout dans les régions du Nord de la province. L'autre comité examine les longs procès en matière de protection de l'enfance, en vue de recommander des pratiques exemplaires pour la tenue des procès afin de diminuer les délais pour les enfants pris en charge. Ces comités consultatifs ont continué de se réunir et de recueillir des renseignements tout au long de l'année 2008. On prévoit qu'ils apporteront des mises à jour au Sommet de la justice qui aura lieu à l'automne 2009.

Plan d'action contre la violence conjugale

En décembre 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un Plan d'action contre la violence familiale et il s'est engagé à renforcer les systèmes de justice pénale et de droit de la famille afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale. La Division des services aux tribunaux s'est activement engagée à atteindre deux des résultats visés par le Plan : améliorer les ordonnances de ne pas faire, et améliorer la coordination et la communication entre les familles et les cours pénales.

En 2008, la Division a débuté la mise à l'essai un nouveau répertoire des ordonnances de ne pas faire, ainsi qu'une formule type d'ordonnance de ne pas faire dans deux tribunaux. Une fois la mise à l'essai terminée, une formule type définitive d'ordonnance de ne pas faire sera établie. L'utilisation du répertoire des ordonnances de ne pas faire et de la formule type facilitera l'établissement de processus et de protocoles opérationnels entre la police et les tribunaux de la famille.

Services de médiation et d'information de la Cour de la famille

Les services de médiation familiale et les services d'information sont offerts à chaque division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice dont ils font partie intégrante. Ces services comprennent la médiation sur place ainsi qu'à l'extérieur, des renseignements et des services de coordination des orientations au Centre d'information sur le droit de la famille, et des séances d'information pour les parents.

En 2008, la Division des services aux tribunaux a amélioré l'information disponible au public au sujet du droit de la famille en enrichissant le contenu du site Web du ministère du Procureur général et en traduisant en arabe, chinois, somali, espagnol, tamoul et urdu sa publication la plus en demande, *Ce que vous devez savoir sur le droit de la famille en Ontario*.

Palais de justice de Kingston,
Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

Chapitre 5
Initiatives de la Division en 2008-2009

ACCÈS À LA JUSTICE

Interprètes judiciaires

En 2008-2009, la Division des services aux tribunaux a signé un contrat pluriannuel pour l'acquisition, l'administration et l'évaluation de nouveaux tests destinés aux interprètes dans les 25 langues les plus utilisées, et un test de compétence en anglais pour les autres langues moins communes. Le fournisseur devra aussi élaborer un modèle de niveaux de certification professionnelle pour faciliter l'établissement de l'horaire d'interprétation. La Division travaillera étroitement avec le fournisseur, et une fois que les tests seront au point, ceux-ci seront administrés à tous les interprètes agréés actuels du ministère en 2009-2010.

Afin d'améliorer constamment le programme d'interprétation de qualité, la Division continue de faire enquête sur toutes les plaintes écrites concernant les services d'interprétation judiciaire et de les régler. En outre, des renseignements sur le programme d'interprétation judiciaire ont été inclus dans le site Internet du ministère dans le but d'expliquer comment les parties peuvent demander les services d'un interprète judiciaire et comment l'on devient interprète judiciaire agréé. La Division a également mis en œuvre un projet pilote pour explorer l'utilisation d'équipement de

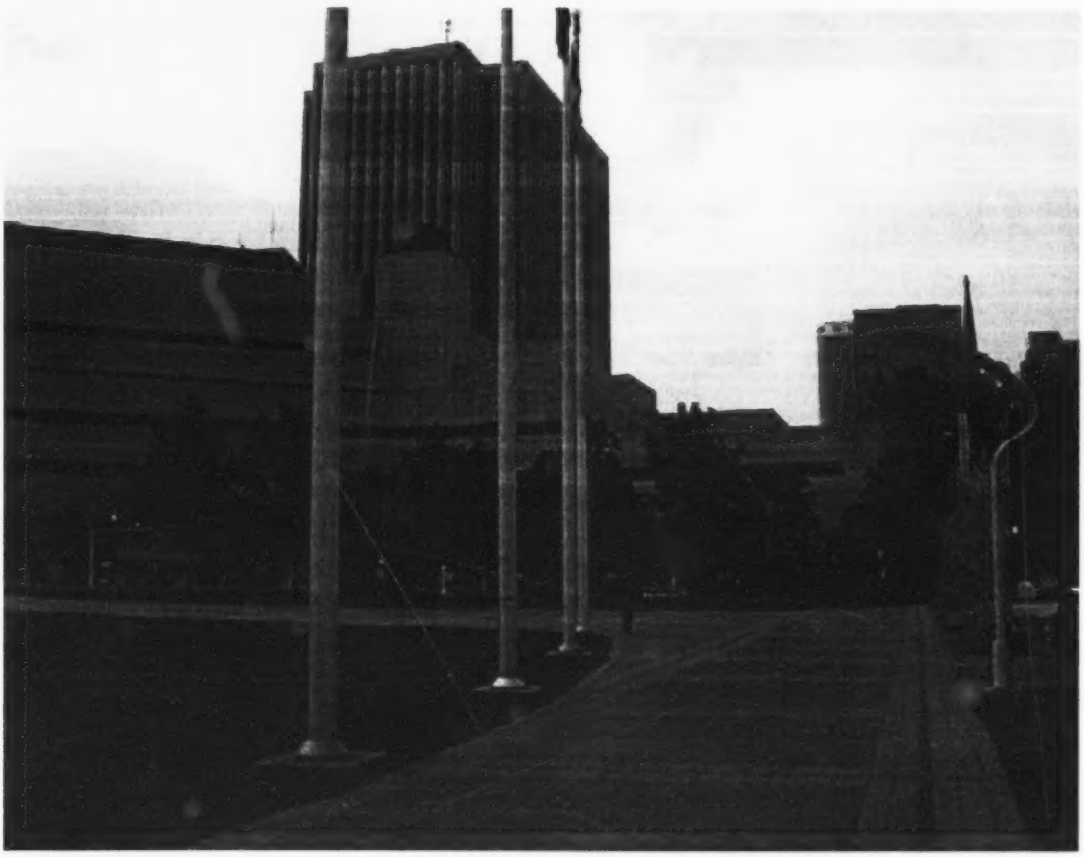

Palais de justice d'Ottawa, Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

vidéoconférence dans la prestation de services d'interprétation à distance.

La Division des services aux tribunaux continue de favoriser le partage des renseignements et des pratiques exemplaires en matière d'interprétation judiciaire, notamment grâce à des interactions et une collaboration régulières avec des ministères et des intervenants du système judiciaire de l'Ontario et d'ailleurs au Canada et en Amérique du Nord.

Accessibilité pour les personnes handicapées

La Division des services aux tribunaux prend à cœur l'amélioration de l'accessibilité au système judiciaire pour les personnes handicapées. Au cours de l'exercice 2008-2009, la Division a contribué de façon importante à un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'accessibilité.

Un projet pilote de coordination de l'information sur l'accessibilité aux tribunaux, qui a d'abord été lancé dans sept établissements en mars 2007, a été élargi aux 80 autres tribunaux à temps plein. Dans chaque établissement, un coordonnateur de l'information sur l'accessibilité dispense des renseignements et répond aux besoins des personnes handicapées en matière d'adaptation et d'accessibilité. Lorsque des ressources et/ou services externes sont requis, les coordonnateurs communiquent avec les organismes locaux de services aux personnes handicapées au besoin. Les coordonnées complètes du coordonnateur de l'information sur l'accessibilité dans chaque palais de justice sont affichées sur le site Web du ministère, où l'on peut également trouver un supplément d'information sur les caractéristiques de chaque établissement en matière d'accessibilité.

Le Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, un organisme permanent qui a vu le jour en 2007, continue de se réunir pour offrir des conseils et pour superviser le système judiciaire en ce qui a trait aux questions d'accessibilité, notamment le plan stratégique sur l'accessibilité pluriannuel proposé par le ministère, les services judiciaires accessibles, le design de palais de justice accessibles et la sensibilisation sur l'accessibilité pour les participants du système judiciaire, comme la magistrature, les membres de la profession juridique, les étudiants en droit et le personnel des tribunaux.

La Division continue de coparrainer une unité de l'accessibilité, qui procure un soutien stratégique et opérationnel pour un large éventail d'améliorations en matière d'accessibilité à l'échelle du ministère. Elle copréside également le Comité directeur de l'accessibilité du ministère et a mis sur pied le groupe de travail sur l'accessibilité pour veiller à ce que les services soient accessibles aux personnes handicapées et conformes aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle établies conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

COMITÉ ONTARIEN DE LA JUSTICE ET DES MÉDIAS

En 2005, l'ancien procureur général, Michael Bryant, a formé le comité de la justice et des médias afin qu'il puisse faire des recommandations qui permettraient d'améliorer les relations entre les médias et le système judiciaire. Le rapport du Comité contenait 17 recommandations, dans les catégories « ouverture », « éducation », « ère de l'électronique » et « activités permanentes ». Une équipe ministérielle de mise en œuvre a été créée pour aborder les recommandations proposées par le Comité et qui étaient du ressort gouvernemental, et pour ouvrir avec les juges en chef des consultations au sujet des recommandations qui relevaient de leur compétence.

Le ministère a mis en œuvre un grand nombre des recommandations du Comité, notamment :

- une diminution des frais exigés pour photocopier des documents à la Cour d'appel, à la Cour supérieure de justice et dans les tribunaux de la Cour de justice de l'Ontario administrés par le gouvernement provincial, passant de 2 $ à 1 $ la page;
- une diminution des frais de consultation des dossiers civils exigés des personnes qui ne sont pas parties, à la Cour d'appel et à la Cour supérieure de justice, passant de 32 $ à 10 $;
- on remet gratuitement aux accusés ou à leur avocat des copies de documents

d'information, de mise en accusation et de mise en liberté provisoire par voie judiciaire;

- le lancement à Sault Ste. Marie d'un programme pilote de publication des registres de la Cour sur des tableaux d'affichage électronique au palais de justice (l'évaluation de ce projet est en cours);
- la mise en œuvre d'un projet pilote de séance d'information à huis clos à la Cour d'appel de l'Ontario en août 2007, dans le cadre de l'affaire Truscott. Dans le cadre de ce projet pilote, le ministère a lancé une nouvelle section dans son site Web intitulée « Information pour les médias » qui forme la base d'un guide d'information en ligne pour les médias et un site Web public sur la justice et les médias. Le site Web comprend des renseignements sur la règle *sub judice* et les coordonnées d'une personne-ressource pour les médias dans chaque tribunal;
- la formation d'un groupe de travail sur la formation relative aux relations entre les secteurs de la justice et des médias;
- lancement d'un Comité de liaison justice-médias, qui aide à cerner les problèmes systémiques qui ont des répercussions sur les interactions justice-médias, et ce, afin d'améliorer la compréhension entre les deux secteurs;
- lancement en septembre 2007 du projet pilote qui autorisera la présence de caméras aux audiences devant la Cour d'appel de l'Ontario. Il comportait : une webémission de certaines procédures d'appel en « temps réel » sur le site Web de la Cour d'appel; un archivage de l'enregistrement des appels pendant 90 jours sur le site Web pour permettre à un plus vaste public d'y avoir accès. La Cour fournit également des DVD à l'intention des médias accrédités à l'heure du dîner et à la fin de la journée. Le ministère examine attentivement le rapport final de ce projet qu'il a reçu au printemps de 2008.

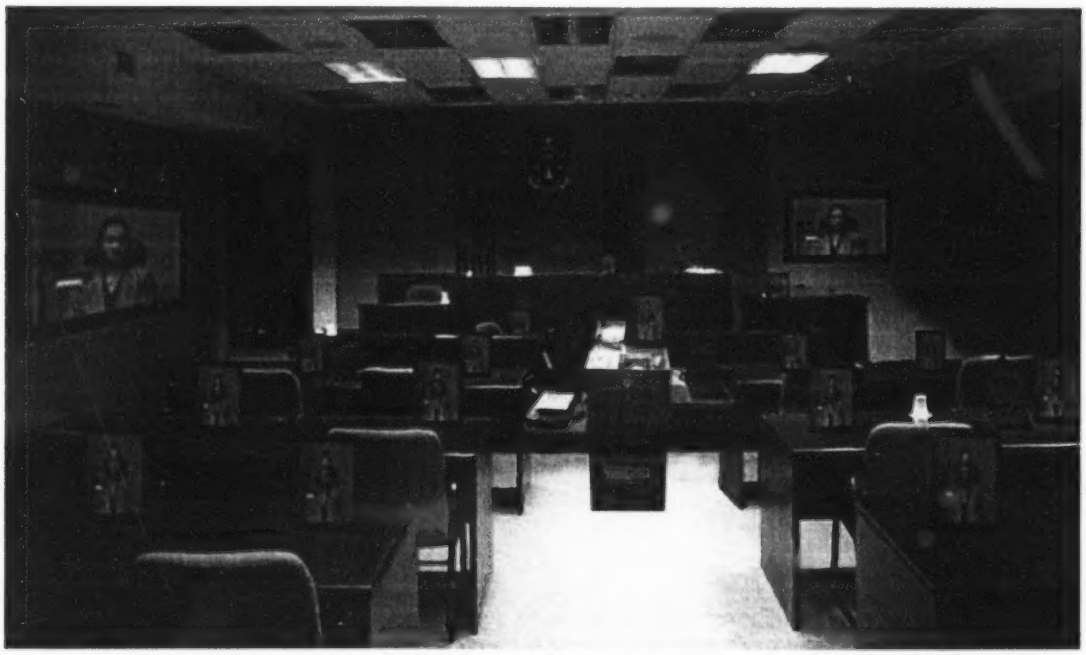

Palais de justice de Toronto, Cour supérieure de justice, salle d'audience électronique

Le ministère continue de mettre en œuvre les recommandations du comité et de consulter les tribunaux et la police concernant les recommandations qui relève de leur compétence.

MODERNISATION DE LA PRESTATION DES SERVICES

Examen des services de sténographie judiciaire

En 2008-2009, la Division a poursuivi le travail d'examen des services de sténographie judiciaire afin de cerner des options viables qui permettraient de moderniser les services de sténographie et la production des transcriptions dans les tribunaux de l'Ontario.

Par suite de la recherche dans plusieurs administrations et d'une consultation avec des intervenants du système judiciaire, l'équipe du projet a mis en place des solutions pour garantir que les procédures judiciaires soient enregistrées avec précision et que l'on produise en temps utile des transcriptions de qualité et abordables. Une analyse et une planification plus approfondies sont en cours.

Projets et réalisations en matière de technologies de l'information

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux, pour le compte de la Division des services aux tribunaux, a fourni expertise et conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de technologie de l'information (TI) suivants.

Systèmes de suivi des causes en matière civile, criminelle et de droit de la famille

Afin d'appuyer plus efficacement les activités des tribunaux, la Division des services aux tribunaux a continué d'améliorer FRANK - le système de suivi des causes pour toute la province en matière de droit civil, de droit familial, des petites créances, et pour les tribunaux de droit criminel de la Cour divisionnaire et de la Cour supérieure de justice.

Le système FRANK est un outil de soutien clé dans la prestation des services juridiques destinés au public. Des mises à jour et des améliorations sont régulièrement apportées au système. La conversion à FRANK dans les derniers tribunaux utilisant l'ancien système de gestion des causes (SUSTAIN) a complété la mise en place et la normalisation dans toute la province de cette application dans les tribunaux.

La Division continue d'améliorer le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) qui facilite la gestion des affaires criminelles à la Cour de justice de l'Ontario, à la Cour supérieure de justice et aux cours municipales des infractions provinciales, pour se conformer aux changements apportés aux lois et politiques, améliorer le déroulement du travail et le contrôle de la qualité des données.

En 2008-2009, la Division a commencé de mettre au point ICON 2.2 pour moderniser et rationaliser le déroulement du travail dans le cadre de l'application et pour le rendre plus convivial au moyen de la technologie Web. Pour améliorer cette application, une collaboration portant sur des essais d'acceptation par l'utilisateur d'ICON 2.2 avec les partenaires municipaux a été entamée. On prévoit qu'un projet pour mettre à l'essai l'application améliorée débutera au printemps 2009.

Un des objectifs futurs de la Division est l'établissement d'un système de gestion des données judiciaires pour faciliter le fonctionnement des tribunaux et améliorer les services électroniques pour le public. Il est prévu que ce système comprendra des composantes relatives à la gestion des documents, à la mise au rôle et au déroulement du travail. Les principaux systèmes de gestion des causes de la Division, soit FRANK, ICON et ESTATES, sont en cours de modernisation comme condition préalable au système de gestion des données judiciaires.

Technologie moderne dans les salles d'audience

L'introduction de technologies modernes dans les salles d'audience, notamment la vidéoconférence, des dispositifs pour les témoins vulnérables et l'affichage numérique des preuves dans les salles d'audience, se poursuit. En janvier 2009, une amélioration de la technologie de conférence PI a été apportée, laquelle a amélioré la fiabilité et le rendement, en plus de procurer une imagerie de qualité supérieure au profit des usagers du Groupement de la justice.

La Division continue d'explorer des options pour l'emploi de technologies dans les salles d'audience, notamment pour les recherches au niveau national et international, et pour les résultats de sondages à l'échelle de la province recueillis par le personnel à tous les échelons. Les résultats des recherches seront utilisés à l'avenir comme base pour la consultation avec les intervenants et les partenaires concernant les possibilités d'utiliser d'autres technologies dans les salles d'audience. L'établissement et la mise en œuvre de toute recommandation issue des travaux de recherche seront pris en ligne de compte en 2009-2010.

Améliorations du centre de données spéciales

Des améliorations ont été apportées au centre de données spéciales en 2008-2009 pour garantir sa conformité aux meilleures pratiques dans le domaine des technologies de l'information et de l'industrie de la sécurité. Les projets suivants ont été mis en œuvre :

- une nouvelle conception de réseau a permis d'accroître sa sécurité et de garantir la continuité du service;
- des outils de contrôle du rendement améliorés ont été ajoutés à l'environnement du centre de données spéciales afin de promouvoir une fonctionnalité continue et améliorer le rendement;
- des améliorations physiques ont été apportées, comprenant l'installation d'une unité de climatisation de secours et un dispositif d'alimentation en électricité ininterrompue amélioré pour assurer la continuité du service;
- des améliorations structurelles ont été apportées pour garantir la séparation adéquate des zones à haute sécurité qui existent entre les autres locataires du centre de données spéciales.

Terminal de consultation publique

Dans le but de réduire les délais d'attente aux comptoirs, une application de terminal de consultation publique a été mise au point. Grâce à cette application, les membres du public peuvent rechercher, de façon autonome, à partir du terminal, des renseignements sur une instance en particulier. Le terminal a été mis à l'essai dans trois tribunaux – Toronto, Windsor et Ottawa, et l'on envisage actuellement une expansion à l'échelle de la province de cette initiative.

Prix d'excellence Showcase pour la technologie verte

La prestation de services judiciaires technologiques modernes dans les tribunaux de l'Ontario a été élargie pour inclure la considération des répercussions environnementales. En 2008-2009, la Division a continué de rechercher des façons novatrices d'offrir de la formation de façon efficace aux usagers de toute la province.

En 2008-2009, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a reçu un prix dans la catégorie des technologies vertes lors de la remise des Prix d'excellence Showcase pour l'utilisation de l'outil LiveMeeting de Microsoft comme méthode de formation rentable et écologique. LiveMeeting a été utilisé pour offrir des séances de formation à distance au personnel de plus de 80 tribunaux de la province, ce qui a encouragé la collaboration et le partage d'idées et d'expériences.

Outils de gestion du savoir

L'initiative pluriannuelle de la Division des services aux tribunaux visant à améliorer les applications de gestion essentielles est en cours. Ces applications permettent de faire le suivi de toutes les activités des tribunaux de la province de l'Ontario, notamment les audiences, les motions, l'exécution des ordonnances et la gestion des successions détenues en fiducie. L'introduction et l'amélioration de ces applications aideront le personnel à appliquer les exigences opérationnelles et juridiques de leur travail quotidien.

Les méthodes de formation traditionnelles nécessitent un engagement considérable quant aux frais de déplacement et d'hébergement. L'utilisation d'outils d'apprentissage à distance constitue un modèle réussi de la façon dont la Division remplit de façon efficace et efficiente ses objectifs opérationnels grâce aux outils de formation et de gestion du savoir.

Système BREFS

Le système BREFS est utilisé dans 49 bureaux d'application de la loi de la province pour tenir un index des brefs d'exécution, conformément à la *Loi sur l'exécution forcée*. Le système effectue

la saisie des données ayant trait à la création, à la mise à jour, au retrait et au nouveau dépôt de brefs.

Sécurité dans les tribunaux

La sécurité dans les tribunaux de l'Ontario constitue une priorité pour le ministère. En 2008-2009, le problème du financement de la sécurité dans les tribunaux a été envisagé dans le cadre de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services.

À compter de 2012, le gouvernement provincial commencera à prendre en charge les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers pour les municipalités, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année d'ici 2018. Cette initiative comprendra aussi l'élaboration de normes de sécurité dans les tribunaux pour les tribunaux de l'Ontario en consultation avec la magistrature et tous les principaux intervenants du secteur de la justice.

Initiatives de formation pour la Division et partenariats

Initiatives de formation pour le personnel des tribunaux

Plusieurs des principales initiatives de formation en 2008-2009 ont mis l'accent sur le perfectionnement des gens dévoués qui constituent la Division des services aux tribunaux. Le Comité de direction de la Division demeure engagé à la formation continue de son personnel. Ainsi, la formation et le perfectionnement constituent une priorité pour la Division.

Pour aider la Division à atteindre ses objectifs de formation, un comité de l'apprentissage et du perfectionnement a été mis sur pied et est composé de représentants ministériels et régionaux de toute la Division. Le comité procure à ses membres l'occasion de discuter de questions reliées à l'apprentissage et à la formation et de conseiller la haute direction sur les orientations futures des initiatives de formation au sein de la Division. Le comité continuera de mettre l'accent sur les initiatives de formation opérationnelle plus vastes, lesquelles comprennent la supervision et le soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation au sein de la division, l'appui des divisions et des régions dans leur examen d'un programme normalisé, et l'examen des rétroactions pour favoriser l'amélioration continue du programme. Le cadre de formation opérationnelle de la Division dégagera les principales priorités en matière de formation pour chaque domaine de pratique pour les prochains 6, 12 et 18 mois.

Offrir de la formation partout dans la province d'une façon économique constitue toujours un défi. La mise en œuvre d'un outil de formation à distance a permis à la Division de surmonter les barrières géographiques. La Division continuera ses recherches sur l'utilisation d'outils de téléapprentissage, avec des cours de formation assistée par ordinateur et des dossiers de formation partagés à l'échelle locale où le personnel du tribunal peut avoir accès aux documents de formation à partir d'un disque partagé. La Division continuera de soutenir et de faciliter la formation grâce à une utilisation accrue d'outils tels que LiveMeeting de Microsoft, un outil de conférence par Internet qui permet une interaction audiovisuelle en temps réel entre les participants. LiveMeeting ajoute à la téléconférence habituelle la possibilité d'examiner et d'éditer des documents, ainsi que d'autres applications.

Afin d'offrir de matériel de formation de première qualité et sans faille à son personnel, la Division a travaillé sur plusieurs initiatives mises en place pour coordonner une variété de supports de formation existants et à introduire plus de cohérence.

Programme de certificat spécialisé en services de soutien juridique

Dans le cadre de l'élaboration du premier programme spécialisé en services de soutien juridique proposé en Ontario, les gestionnaires et les superviseurs de la DST, ainsi que les membres de la magistrature, ont fourni un encadrement et un appui au Collège Durham. Ce programme d'une durée de huit mois met entièrement l'accent sur les rôles et les responsabilités des employés de soutien des tribunaux. Il comprend la formation relative aux documents utilisés dans le système judiciaire, la production des transcriptions et la gestion des jurys, sans oublier l'éthique et les procédures en vigueur dans les salles d'audience ainsi que la terminologie juridique. L'appui de la Division au Collège Durham se poursuit.

SERVICES À LA CLIENTÈLE

Sondage sur la satisfaction des clients

En avril 2009, la Division a administré son sondage annuel sur la satisfaction des clients. Par le passé, le sondage était administré en personne dans 21 tribunaux de la province. Cette année, le sondage était disponible en ligne partout dans la province, en plus des sondages administrés en personne dans neuf tribunaux. En offrant un accès en ligne, la Division a pu rejoindre les clients de tous les palais de justice de l'Ontario.

Le sondage portait sur la satisfaction à l'égard des services au comptoir offerts dans les domaines du droit civil, du droit de la famille et des petites créances. Le sondage a évalué le rendement organisationnel, et non le rendement individuel des membres du personnel. En gros, 83 % des clients qui ont répondu au sondage ont trouvé que les membres du personnel étaient professionnels et courtois et 87 % d'entre eux ont obtenu ce dont ils avaient besoin. Ce résultat est le même que ceux du sondage réalisé en 2008.

Le sondage de cette année mettait davantage l'accent sur l'accessibilité. Quatre pour cent des clients qui ont répondu au sondage se sont identifiés comme étant handicapés. Parmi ces répondants, 86 % ont indiqué qu'il était facile d'utiliser les services aux tribunaux et 95 % ont dit que la facilité d'utilisation des services offerts dans les tribunaux était importante à leurs yeux.

Également pour la première fois, le sondage comportait une question sur les délais d'attente au comptoir. La norme de service de la Division pour un seul dossier est de 20 minutes, à partir du moment où un client se présente au greffe ou, lorsqu'un système de numéro est en place, il reçoit son numéro. Parmi les personnes qui ont répondu au sondage, 75 % ont été servis dans le délai de 20 minutes. Une autre question a été ajoutée pour vérifier si la norme de 20 minutes avait été satisfaite dans le cas des clients ayant plus d'un dossier. Cinquante-quatre pour cent de ces personnes ont été servies dans ce délai.

Satisfaction des clients à l'égard du personnel et des services

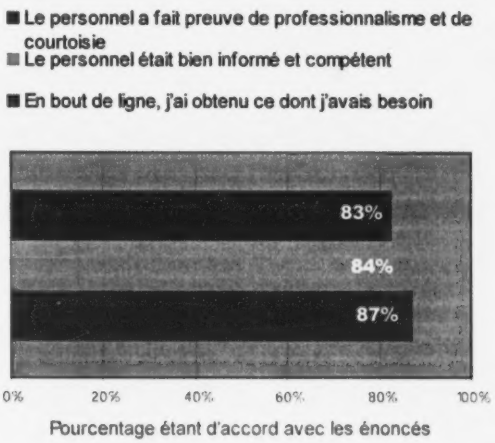

Satisfaction des personnes handicapées

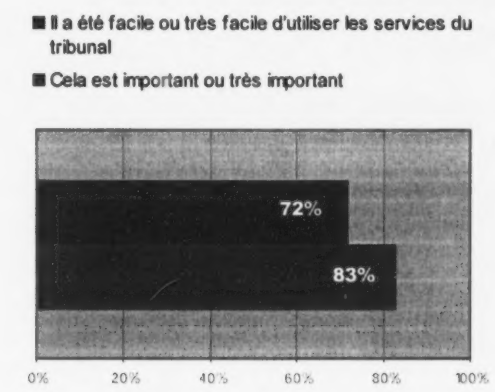

Répondants qui ont été servis dans un délai de 20 minutes

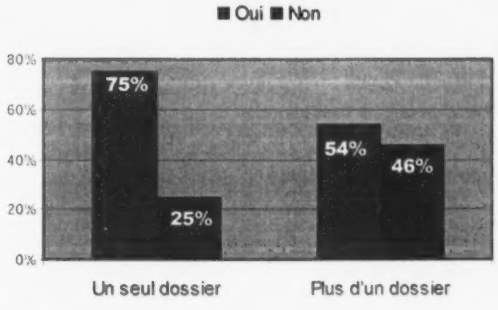

Palais de justice de Red Lake,
Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

COLLABORER AVEC NOS PARTENAIRES DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Administration municipale des infractions provinciales

La *Loi sur les infractions provinciales* (*LIP*) est le code de procédures qui régit l'application de la loi, les poursuites judiciaires et le jugement des infractions établies par règlement municipal, par loi provinciale, comme le *Code de la route*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, et certaines lois fédérales, comme la *Loi sur les Pêches*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les Indiens*. Les juges de paix nommés par le gouvernement provincial et assignés par la Cour de justice de l'Ontario siègent au tribunal dans le cadre des poursuites relatives à la *LIP*.

Entre 1999 et 2002, le procureur général a conclu 52 accords de transfert, transférant à des municipalités choisies (connues sous le terme de partenaires municipaux) la responsabilité de l'administration et du soutien aux tribunaux qui reçoivent les poursuites dans le cadre de la *LIP*. Ces tribunaux administrés par une municipalité reçoivent collectivement plus de 2,1 millions de poursuites pour des infractions provinciales chaque année. Les accords établissent des normes minimales pour la prestation des services judiciaires par les municipalités dans le cadre de la *LIP*. La Division des services aux tribunaux soutient et surveille la prestation des services judiciaires par les partenaires municipaux afin de garantir que les normes sont respectées.

Un des éléments du rôle de surveillance et de suivi de la Division consiste à effectuer des vérifications périodiques de certains tribunaux chargés des infractions à la *LIP*.

En 2008-2009, la Division a ainsi vérifié cinq de ces tribunaux municipaux dans toute la province. La Division des services aux tribunaux a également mené plusieurs projets qui visaient à aider les partenaires municipaux et à renforcer le partenariat provincial/municipal dans le cadre de la *LIP*. Parmi ces projets, mentionnons :

- organiser des rencontres mensuelles avec les représentants principaux de la DST et les représentants des partenaires municipaux afin de faciliter la communication, la collaboration et la consultation;
- poursuivre une analyse concertée de rationalisation des instances dans le cadre de la *LIP* afin de faire des recommandations qui auront pour effet d'améliorer la prestation locale de services judiciaires opportuns, justes et efficaces, et l'exécution des amendes;
- mettre en œuvre des réformes donnant lieu à une étude concertée des procédures administratives dans le cadre des appels relatifs à la *LIP*;
- approuver les demandes provenant des partenaires municipaux et visant à récupérer les frais d'agences de recouvrement en même temps que les amendes imposées en vertu de la *LIP* et dues par les personnes qui font défaut de payer;
- collaborer avec les partenaires municipaux et les intervenants francophones afin d'accroître la prestation de services en français dans les tribunaux administrés par des municipalités;
- aider la Municipal Court Managers' Association et la Prosecutors' Association on Ontario à offrir de la formation à ses membres par l'entremise de conférences et d'événements d'apprentissage réguliers.

GESTION DES INSTALLATIONS JUDICIAIRES

Au sein du ministère, la Division de la gestion des services ministériels a assumé la responsabilité de la planification des immobilisations et de la gestion des projets par l'entremise de sa Direction de la gestion des installations. La Division des services aux tribunaux travaille en partenariat avec la Direction pour dégager les priorités en matière de planification des immobilisations et gérer les problèmes liés aux installations des palais de justice à l'échelle de la province. La Direction guide le ministère dans ses travaux avec la Société immobilière de l'Ontario et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure pour l'amélioration des immobilisations des palais de justice.

En mai 2005, le ministère a commencé la mise en œuvre d'un plan quinquennal sur les infrastructures qui mettrait l'accent sur la consolidation et la modernisation des installations, tout en poursuivant les efforts permanents d'entretien des immobilisations du ministère. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir près d'un milliard de dollars dans la construction de nouveaux palais de justice et dans l'amélioration des installations judiciaires. En 2008-2009, ces travaux se sont poursuivis avec plusieurs projets de construction de nouveaux tribunaux polyvalents en cours.

Diversification des modes de financement et de l'approvisionnement

En collaboration avec le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario, le ministère réalise plusieurs nouveaux projets de palais de justice en utilisant le modèle de la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Par l'entremise d'Infrastructure Ontario, ce processus fait appel au savoir-faire et au financement du secteur privé pour ériger une infrastructure vitale, comme celle des palais de justice, et ce, en temps opportun et en respectant les budgets alloués, tout en veillant à ce qu'elle soit la propriété du public et sous un contrôle public approprié.

Palais de justice polyvalent de Durham
Situé au centre-ville d'Oshawa, ce nouveau palais de justice polyvalent permettra de regrouper les services judiciaires actuellement fournis dans huit tribunaux de la région de Durham. On s'attend à ce que le nouveau palais de justice ouvre ses portes vers la fin de l'année 2010, et il comprendra 33 salles d'audience, 6 salles des motions, des salles de conférence de règlement et des services judiciaires connexes.

Choix de l'emplacement
Après avoir reçu l'autorisation de procéder à l'étape du choix de l'emplacement, le ministère, Infrastructure Ontario et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure ont choisi les emplacements des palais de justice polyvalents dans la région de Waterloo, à Thunder Bay et dans la région de Quinte. À la fin de l'exercice 2008, le processus de sélection n'était pas terminé pour les palais de justice de St. Thomas.

Études de planification

Des études portant sur la planification permettront au ministère d'élaborer des plans de mise en œuvre détaillés pour la construction de futurs palais de justice. Les études détaillées de planification définissent le nombre approprié de salles d'audience et les besoins en matière de locaux pour les activités prévues dans les nouveaux tribunaux. Au cours des études, on procède à des consultations approfondies avec les utilisateurs de ces espaces. En 2008-2009, des études de planification ont débuté pour les régions de Brampton, de Simcoe et de York. Les études qui ont débuté en 2007-2008 dans la région de Halton et de Guelph sont maintenant terminées et le ministère attend l'approbation pour procéder à la phase du choix de l'emplacement. Les études pour créer à Toronto un tribunal pour les causes civiles et de droit de la famille et un tribunal pénal à Toronto Est seront terminées d'ici la fin de mars 2009. Les études de planification du tribunal pénal de Toronto débuteront en avril 2009.

Rénovations et agrandissements

Le ministère poursuit ses investissements dans des projets de rénovation, d'agrandissement et de regroupement de tribunaux pour résoudre les problèmes de rendement des établissements. Ces projets, qui ont été entamés au cours des années précédentes, seront terminés en 2009 et comprennent des améliorations au palais de justice de London et l'agrandissement du palais

de justice de Cornwall. Par ailleurs, d'importants travaux de rénovation, de plus d'un million de dollars par emplacement, ont été entrepris à Newmarket, Sudbury, Toronto et Windsor.

La justice qui s'affiche

Le programme *La justice qui s'affiche* a été lancé et a pris fin cette année. Ce concours de design d'affichage a été mis sur pied pour aider à l'établissement de normes de design d'affichage pour les palais de justice et pour faire appel aux institutions postsecondaires. Des équipes de deux à quatre étudiants ont présenté leurs travaux, lesquels ont été soumis à un comité de sélection constitué de membres de la magistrature et d'experts de l'industrie dans les domaines du design et de l'accessibilité pour la population ontarienne. Les designs gagnants seront incorporés aux normes du ministère en matière d'affichage.

Installation de défibrillateurs externes automatiques dans certains tribunaux

En 2007, en appui à l'engagement du gouvernement de faire installer des défibrillateurs dans des édifices gouvernementaux, la Division des services aux tribunaux a lancé un projet pilote visant à mettre en place un programme de défibrillateur externe automatisé dans quatre palais de justice :

- à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario, au 47 avenue Sheppard Est, à Toronto;
- à la Cour de justice de l'Ontario, au 200 rue Frederick, à Kitchener;
- à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario, au 155 rue Elm, à Sudbury;
- à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, au 33 rue King Ouest, à Oshawa.

À partir d'octobre 2007, les programmes de défibrillateurs externes automatisés des quatre sites d'essai étaient en ligne, et on a entrepris un examen opérationnel pour aider à l'installation plus étendue des défibrillateurs externes automatisés. La généralisation de l'installation, sur une période de plusieurs années, a débuté en juin 2008. Au 31 mars 2009, la Division avait débuté l'installation à 39 endroits et terminé l'installation dans six autres. L'installation généralisée devrait être terminée d'ici septembre 2009.

Planification de la gestion des situations d'urgence

La Division a collaboré avec l'Unité de continuité des activités et de gestion des situations d'urgence du ministère, la Division du droit criminel et le Secrétariat ontarien des services aux victimes afin d'intégrer et d'améliorer la planification de la gestion des situations d'urgence relatives aux activités des tribunaux en 2008-2009.

En octobre 2008, le ministère a complété 49 plans de continuité des activités pour les activités des tribunaux dans toute la province en se fondant sur la réussite des 14 projets pilotes en avril 2008, ce qui porte à 63 le nombre total de plans terminés pour 81 tribunaux principaux et deux tribunaux satellites. Chaque tribunal principal dispose d'un seul plan intégré pour les services aux tribunaux, les procureurs de la Couronne et les services aux victimes et aux témoins, ce qui comprend des processus documentés pour la prise de décision et les communications à l'échelon local afin de garantir les services essentiels durant une urgence et de rétablir pleinement les activités après une urgence.

La direction locale des 14 emplacements pilotes, ainsi que les principaux partenaires et intervenants (tels que les représentants des cabinets des juges de paix principaux régionaux, les services de police locaux et la gestion immobilière) ont participé à des exercices de continuité des activités et de gestion des situations d'urgence régionaux axés sur la discussion. Dans le cadre de l'exercice, chaque tribunal a mis à l'essai et évalué les diverses composantes du plan de continuité des activités mises au point en 2008.

Un manuel de référence, « Emergency Evacuation Plan, Roles and Responsibilities », a été préparé pour les bureaux de la division afin d'aider la direction et le personnel à se préparer et à effectuer une évacuation du bureau central dans l'éventualité d'une urgence.

Il existe un plan d'action biennal, dont la mise en œuvre est prévue entre 2008 et

Palais de justice d'Orangeville (comté de Dufferin), Cour de justice de l'Ontario, Cour supérieure de justice

2010, selon lequel le groupe de gestion des situations d'urgence du ministère effectuera et documentera un inventaire de base détaillé et une évaluation des services à durée critique et des systèmes qui en dépendent, de l'infrastructure, des immobilisations et des ressources du ministère. Les plans de continuité des activités pour les directions locales et ministérielles ainsi que les plans d'intervention en cas de pandémie pour les programmes essentiels seront améliorés et développés de façon continue. Par ailleurs, un programme d'exercice, de formation et de sensibilisation sera élaboré et mis en œuvre au ministère. Ce plan d'action comprendra également l'évaluation d'un programme de gestion des situations d'urgence afin de cerner les écarts potentiels pour la planification future et pour évaluer les problèmes récurrents en matière de ressources. La Division continuera de travailler étroitement avec l'Unité de continuité des activités et de gestion des situations d'urgence du ministère à la planification, à la mise en œuvre et à l'examen des initiatives de gestion des situations d'urgence.

PLANIFIER L'AVENIR

La Division des services aux tribunaux utilise un processus continu de planification quinquennale dans le but d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'accessibilité des services judiciaires. Le plan est étudié et modifié annuellement et il fournit à la Division une orientation sur ses objectifs stratégiques, sur ses normes de service, ses priorités pluriannuelles, et sur ses besoins en ressources. L'annexe A fait état du plan quinquennal de la Division pour les années 2008-2009 à 2012-2013.

Le Plan dégage les objectifs prescrits par la loi décrits dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ainsi que ses objectifs opérationnels et initiatives.

En plus des engagements relatifs aux projets, le personnel et les cadres fournissent constamment des services de première qualité au public. Ceci inclut le fait de veiller à ce que des employés qualifiés répondent aux besoins de la magistrature et dispensent des services professionnels et courtois aux usagers des tribunaux; que les ressources soient gérées conformément aux normes et aux politiques du gouvernement et dans la limite du budget de la Division; et que les problèmes soient circonscrits et gérés efficacement.

Comité Vers le future

« Vers le futur » est un sous-comité du Comité de direction de la Division composé de directeurs des régions et de directions générales, ainsi que d'employés des bureaux des juges en chef de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario.

Il constitue une source de recherche, d'idées et d'innovation qui aidera l'Ontario à jouer un rôle de chef de file à l'avenir dans la prestation de services judiciaires modernes. Une fois par mois, le sous-comité se réunit pour rechercher les tendances, les innovations et les pratiques exemplaires en Ontario et dans d'autres provinces, et pour recueillir les opinions du personnel afin d'obtenir des idées et des suggestions.

Les priorités en 2008-2009 comprenaient la contribution au développement d'une stratégie de justice autochtone, la consultation continue du personnel et l'amélioration constante des communications pour que le personnel participe au processus de planification, ainsi que l'élaboration d'une vision à long terme pour les services aux tribunaux en Ontario.

Chapitre 6
Rapport sur les ressources

Ressources humaines par region*

Source des données : outil de suivi des ETP – Direction des resources humaines

Region	Mars 2009
Centre-Est	434
Centre-Ouest	549
Est	335
Nord-Est	170
Nord-Ouest	89
Toronto	988
Ouest	478
Bureau de la direction	161
Total	3 204

* Remarque : les ressources humaines ne comprennent pas le personnel de soutien de la magistrature ni le personnel judiciaire de soutien.

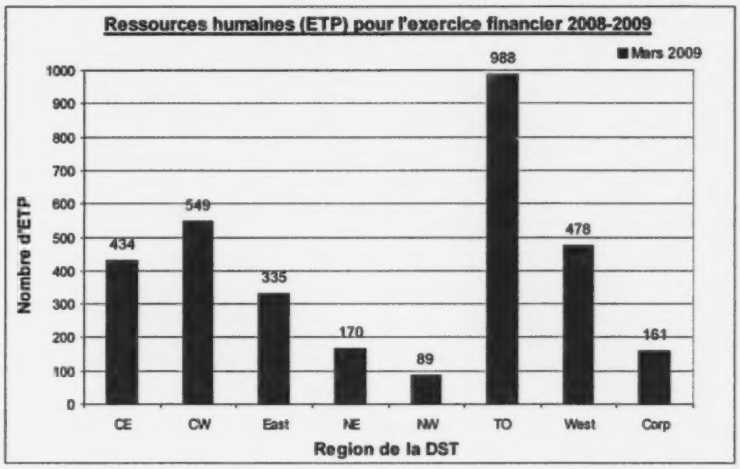

Remarque :

1. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) représente le nombre d'employés actifs, au dernier jour du mois de mars de chaque année.
2. Le nombre d'ETP comprend tous les employés à temps partiel convertis en temps lein. Par exemple, un employé permanent à temps partiel.

Recettes par région 2008-2009

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	11 247 692	19 232 712	6 563 042	2 724 850	933 609	24 684 200	11 725 266	77 111 371
Ventes*	79 203	135 431	46 215	19 188	6 574	173 819	82 566	542 996
Amendes	7 080 400	7 044 081	4 167 922	1 561 168	909 675	5 026 564	6 994 973	32 784 783
Remboursements**	3 259 363	3 285 864	2 086 080	1 015 919	418 121	6 070 594	2 722 967	18 858 908
Divers	219 094	374 635	127 842	53 077	18 186	480 825	228 397	1 502 056
Gouvernement du Canada	840 602	1 437 367	490 492	203 643	69 774	1 844 787	876 294	5 762 959
Total	22 726 354	31 510 090	13 481 593	5 577 845	2 355 939	38 280 789	22 630 463	136 563 073

* Revenus provenant du service de photocopie
** Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la *LIP*.

État des dépenses

Pour les exercices se terminant le 31 mars 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005

	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2005/2006	2004-2005
FONCTIONNEMENT					
Administration de la justice					
Ces coûts concernent l'inscription des dossiers au rôle, le maintien des dossiers du tribunal, la perception des amendes et des droits et honoraires, la mise à exécution des ordonnances civiles, la fourniture de renseignements sur la justice au public, la fourniture d'un soutien en salles d'audience et la facilitation de la prestation d'autres services liés à la justice.					
Traitements et salaires	158 402 114	152 043 893	136 803 987	131 875 507	126 592 330
Avantages sociaux	26 208 452	23 459 764	21 411 536	20 081 152	19 081 359
Transport et communications	7 992 780	9 188 350	7 261 053	11 524 579	11 642 312
Services	47 171 441	47 461 785	41 807 215	36 671 107	35 196 282
Fourniture et matériel	9 894 050	11 407 878	19 596 400	17 049 721	17 098 734
	249 668 842	243 561 670	226 880 191	217 202 066	209 611 018
Services judiciaires					
Ces coûts comprennent la rémunération des juges et des juges de paix de la Cour de l'Ontario et des fonctionnaires quasi judiciaires de la Cour supérieure et la fourniture d'un soutien administratif judiciaire à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour d'appel.					
Traitements et salaires	116 066 660	131 690 359	99 617 156	95 577 037	111 253 887
Avantages sociaux des employés et de la magistrature	8 990 087	9 283 087	7 498 236	9 427 640	6 920 331
Transport et communications	3 766 835	3 877 158	3 642 791	4 505 964	4 946 714
Services	10 300 133	9 883 229	7 487 831	5 603 626	6 661 385
Fourniture et matériel	851 698	1 190 071	1 384 971	677 112	770 770
Paiements de transfert (à l'Institut national de la magistrature et à la Conférence des juges de l'Ontario)	231 951	231 951	231 951	201 951	151 950
	140 207 364	156 155 855	119 862 936	115 993 330	130 705 036
Créances douteuses	7 838 480	4 783 575	6 398 070	3 046 370	7 839 448
TOTAL - FONCTIONNEMENT	397 714 686	**404 501 100**	**353 141 197**	**336 241 766**	**348 155 502**
BUDGET DU FONCTIONNEMENT	397 096 700	405 621 900	356 650 100	342 471 700	353 640 900
IMMOBILISATIONS					
Construction de tribunaux					
Acquisition/Construction de biens immobiliers	159 677 578	77 121 272	14 396 368	**10 332 628**	4 372 073
TOTAL - Immobilisations	159 677 578	**77 121 272**	**14 396 368**	**10 332 628**	**4 372 073**
BUDGET DES IMMOBILISATIONS	163 528 400	79 860 500	16 064 000	10 356 600	4 821 100

Annexe A

Plan quinquennal
de la Division des services aux tribunaux

2008-2009 – 2012-2013

Mission, objectifs prescrits par la loi et objectifs opérationnels

Mission :

Offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs prescrits par la loi :

- **maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct;**
- **reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice;**
- **favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice;**
- **améliorer la prestation des services au public;**
- **promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.**

Objectifs opérationnels :

Traitement rapide et efficient des causes

- La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficient des causes.
- Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.
- Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour, dans tous les greffes.
- Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.
- La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination des retards dans le traitement des causes.

Services accessibles

- Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.
- Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.
- La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties, des témoins et des interprètes.
- L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est géré par un cadre juridique et stratégique.
- Les recommandations du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en œuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice.

Services uniformes et de qualité

- Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces.
- Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns.
- La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi qu'avec les syndicats et associations de la fonction publique.
- Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place.
- La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux.
- Des pratiques efficientes de gestion des dossiers et des fichiers sont en cours dans tous les greffes.
- Le processus de sélection des jurés et les accommodements encouragent la participation aux jurys.
- La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.
- Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides.
- Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.

Processus décisionnel responsable et efficace

- Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.
- Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place.
- Les pratiques et programmes locaux, les programmes et les essais pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province.
- Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.
- Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.
- L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités (plans opérationnels, demandes et propositions de financement).

Gestion efficace des ressources

- Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et de juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, les effectifs régionaux et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.
- Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués.
- La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice.
- La Division gère un système efficace de gestion des documents et ressources.
- La Division gère efficacement les fonds en fiducie.
- Des mesures de service interrégional sont en place.

Initiatives du plan quinquennal réalisées en 2007-2008 et retirées du plan

Objectif opérationnel :

Traitement rapide et efficient des causes

Réalisations :

- Des services de secrétariat ont été offerts au Projet de réforme de la justice civile, une étude de 12 mois dirigée par l'honorable Coulter Osborne.
- Un cadre de réglementation permettant des choix locaux sur le plan municipal quant à un programme de contravention pour les infractions relatives au stationnement a été établi.
- Nous avons participé à la mise en œuvre des règlements modifiés de la Cour des petites créances et nous en avons fait le suivi.

Objectif opérationnel :

Services accessibles

Réalisations :

- Les commentaires des clients à l'égard de l'information sur la Cour des petites créances dans les palais de justice et sur l'Internet ont été recueillis.

Objectif opérationnel :

Processus décisionnel responsable et efficace

Réalisations :

- Les modèles de présentation de rapports des partenaires du secteur municipal ont été examinés et révisés en collaboration avec ceux-ci, afin de préciser les exigences et les responsabilités relatives aux rapports.
- La planification des services judiciaires de l'avenir est en cours, en consultation avec la magistrature, et un comité de planification a été mis sur pied à cet égard.

Objectif opérationnel :

Services uniformes et de qualité

Réalisations :

- Un « Plan des ressources humaines » s'inscrivant dans la mission de la Division d'établir des services aux tribunaux modernes et professionnels a été établi.
- Un nouveau processus d'embauche pour évaluer le personnel supplémentaire admissible au statut flexible de dotation en personnel à temps partiel a été instauré.
- Un manuel à l'intention du personnel variable à temps partiel a été élaboré en consultation avec la Direction des ressources humaines.
- Une stratégie globale d'analyse et d'évaluation de certains éléments clés du projet de revitalisation des ressources humaines pour la première année a été mise en œuvre.
- Un outil d'apprentissage informatisé sur la façon d'offrir de l'aide sans donner de conseils juridiques a été mis au point à l'intention du personnel au comptoir.
- Les réformes à la *Loi sur l'accès à la justice* ont été mises en œuvre.
- Les agents d'exécution ont reçu un nouvel équipement et une nouvelle formation.
- Les besoins en formation des nouveaux agents d'exécution ont été évalués.
- Un plan opérationnel pluriannuel a été établi pour l'unité d'exécution.

Objectif opérationnel :

Gestion efficace des ressources

Réalisations :

- Un cadre de travail a été élaboré pour s'assurer que les installations des tribunaux soient conçues de manière à répondre aux besoins actuels et futurs, que les installations des tribunaux offrent des services ouverts, accessibles et rapides au public, et que des processus cohérents et efficaces de planification des palais de justice soient en place dans toute la province.

Initiatives prioritaires de la Division

Objectif prescrit par la loi n° 1 : Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi qu'avec les syndicats et associations de la fonction publique. • Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le sommet de la justice, le comité directeur de la Cour de la famille, les comités locaux de la magistrature et du barreau, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières	Un protocole d'entente entre le procureur général et le juge en chef de la Cour supérieure de justice a été conclu.	✓				
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi selon un cadre juridique et stratégique	En consultation avec la magistrature, instituer un cadre juridique et stratégique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés	Participer et offrir un appui au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a participé et coordonné la préparation et le suivi de quatre réunions du comité.					
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi selon un cadre juridique et stratégique	En consultation avec la magistrature, instituer un cadre juridique et stratégique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée					
Les recommandations du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en œuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice	Évaluer et mettre en œuvre les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias qui sont du ressort du ministère. En ce qui concerne les autres recommandations, consulter la magistrature, la police et les autres partenaires du système juridique et assurer la liaison avec eux **Réalisations en 2008-2009 :** Les frais de photocopie dans les cours municipales ont été réduits dans 26 établissements, passant de 2,00 $ à 1,00 $. Un terminal de consultation publique a été mis à l'essai dans trois établissements.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards.	Évaluer le projet de gestionnaire des causes en droit de la famille à Ottawa **Réalisations en 2008-2009 :** L'évaluation fournie par l'Association du barreau du comté de Carleton et les statistiques sur l'établissement ont été examinées.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et des juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.	En collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et le National Center for State Courts, un modèle d'effectif de juges de paix a été élaboré.	✓				
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. • Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants • Assurer un suivi et une planification stratégique continue • Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructures	Collaborer avec les partenaires de la justice et la magistrature à la planification de nouveaux palais de justice pouvant offrir des services intégrés pour les causes en droit de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a travaillé avec le groupe de planification de Toronto à la conception d'un palais de justice proposé.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi qu'avec les syndicats et associations de la fonction publique. • Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le sommet de la justice, le comité directeur de la Cour de la famille, les comités locaux de la magistrature et du barreau, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières	Un protocole d'entente entre le procureur général et le juge en chef de la Cour supérieure de justice a été conclu.	✓				
	Établir de meilleurs liens entre les ministères qui offrent des services aux familles, en commençant avec ceux qui s'occupent de protection de l'enfance **Réalisations en 2008-2009 :** Le procureur général a introduit le projet de loi 133, qui, une fois adopté, confiera à la société d'aide à l'enfance le mandat de partager l'information avec les tribunaux dans les causes de garde d'enfant confiée à des personnes autres que les parents.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi nº 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités (plans opérationnels, demandes et propositions de financement).	Élaborer une politique et des outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement.					
	Inclure des énoncés sur l'accessibilité dans toutes les politiques et propositions de programme de la division, qui expliquent comment les obstacles seront évités, éliminés ou atténués.					
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Une stratégie pour définir et favoriser une meilleure accessibilité aux tribunaux de l'Ontario a été élaborée.	✓				
	Désigner un coordonnateur de l'information sur l'accessibilité dans chaque tribunal pour faciliter l'accès aux services et les évaluer **Réalisations en 2008-2009 :** Des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité ont été désignés et formés. Des protocoles en matière de vie privée ont été établis.					
	Établir et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des pratiques en matière de services à la clientèle accessibles, des processus de rétroaction et de la formation pour le personnel de la Division afin de favoriser la conformité aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle au sein de la Division **Réalisations en 2008-2009 :** En date du 31 mars 2009, 1639 employés de la Division des services aux tribunaux avaient suivi la formation offerte.					
	Élaborer et mettre en œuvre des objectifs de service ainsi que des politiques, des procédures et des appuis opérationnels afin de répondre aux demandes récurrentes d'adaptation pour les personnes handicapées dans les tribunaux. **Réalisations en 2008-2009 :** L'élaboration de stratégies en vue de répondre aux besoins récurrents d'appareil fonctionnel pour personnes malentendantes a débuté. Un guide a été préparé afin de répondre aux besoins d'adaptation reliés à la perte auditive					
	Mettre en place des services spécialisés et des ressources de formation pour le personnel judiciaire afin de faciliter l'accès aux services aux clients qui souffrent de troubles neurologiques, de troubles de santé mentale, de déficience développementale et de lésion cérébrale acquise dans l'éventail complet des audiences et des services judiciaires					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Étudier et mettre en œuvre les recommandations du Rapport du Comité pour le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux de l'Ontario intitulé Comment rendre les tribunaux de l'Ontario pleinement accessibles aux personnes avec un handicap **Réalisations en 2008-2009 :** Une ébauche du plan stratégique sur l'accessibilité a été rédigée afin d'appliquer la majorité des recommandations du rapport.					
	La Division a participé à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'affichage accessible afin à répondre aux besoins des personnes handicapées de l'Ontario, en facilitant le repérage des salles d'audience et des services par le public.	✓				
	La Division a appuyé la mise en place de bureaux d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice très achalandés.	✓				
	La Division a observé les effets de la dispense des frais en ce qui touche l'amélioration de l'accès aux services pour les parties financièrement désavantagées.	✓				

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Mettre en œuvre la recommandation en matière de sécurité dans les tribunaux de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services pour prendre en charge, à compter de 2012, les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers assumés par les municipalités, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année, et élaborer des normes de sécurité dans les tribunaux à appliquer dans tous les palais de justice. **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a collaboré étroitement avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère des Finances pour préparer du matériel de planification de projet détaillé ainsi qu'un plan pour l'élaboration de nouvelles normes en matière de sécurité dans les tribunaux, ce qui sera fait en consultation avec la magistrature et les principaux intervenants. La division a collaboré avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels à la préparation d'un sondage visant à déterminer les coûts actuels de la sécurité dans les tribunaux pour les municipalités à l'échelle de la province, lequel sera effectué en 2009-2010. Un comité directeur de partenaires a été mis sur pied avec des représentants de tous les partenaires provinciaux et municipaux et l'Association des municipalités de l'Ontario dans le but de fournir un leadership et une orientation pour déterminer les coûts assumés actuellement par les municipalités pour assurer la sécurité dans les tribunaux et établir de nouvelles normes en cette matière.					
	Collaborer avec la Direction de la gestion des installations à l'élaboration d'un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées **Réalisations en 2008-2009 :** La Direction de la gestion des installations a été avisée de l'élaboration du plan comme prévu dans le plan stratégique d'accessibilité.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Élaborer une stratégie pour améliorer la prestation de services en français dans les établissements désignés **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a continué de remplir les engagements de son plan quinquennal sur les services en français et a reçu l'approbation des intervenants des services en français quant à ses réalisations et à ses objectifs pour l'avenir. Le personnel de la Division des services aux tribunaux à Kingston a préparé avec succès la désignation bilingue de la ville, en vigueur depuis le 1er mai 2009, en vertu de la *Loi sur les services en français*.					
	Élaborer une stratégie pour faciliter l'accès à la justice pour les Autochtones **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a travaillé avec diverses organisations des Premières nations à l'élaboration d'initiatives visant à améliorer la participation des Autochtones à des jurys.					
	Dans la région Nord-Ouest, la Division a établi une liaison avec les Autochtones et à mis en œuvre un projet pilote de recrutement autochtone régional.	✓				
	Appuyer un projet pilote d'aide juridique bénévole dans la région de Toronto **Réalisations en 2008-2009 :** Dans le cadre d'un projet conjoint entre les Services juridiques pro bono de l'Ontario et les tribunaux de Toronto, un bureau d'aide juridique bénévole a été établi au palais de justice du 393, avenue University.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information. • Continuer à fournir à annoncer la disponibilité des documents d'éducation publique	Des documents d'information simples et concis en langage courant à l'intention des parties aux affaires de droit civil, de droit de la famille et de la Cour des petites créances ont été préparés.	✓				
	Des ressources sur Internet à l'intention des parties à la Cour des petites créances ont été élaborées.	✓				
	La partie du site Web du ministère concernant le droit de la famille a été mise à jour en collaboration avec d'autres divisions et ministères.	✓				
	Des réponses aux questions les plus souvent posées concernant les causes de droit de la famille ont été préparées pour le site Web et la ligne téléphonique.	✓				
	Mettre à jour tous les guides de procédures des tribunaux de droit de la famille					
	La possibilité d'élargir les lignes téléphonique de renseignements automatisés à d'autres cours des petites créances a été envisagée; toutefois, la décision de ne pas élargir le service à ce moment-ci a été prise.	✓				
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.	Fournir un espace et un soutien à l'avocat des Services juridiques de Pro Bono de l'Ontario pour la Cour des petites créances **Réalisations en 2008-2009 :** Un espace a été fourni pour l'avocat des Services juridiques pro bono de l'Ontario pour la Cour des petites créances à Toronto au palais de justice du 47, avenue Sheppard Est.					
	La possibilité d'élargir les programmes d'avocat de service bénévole et d'aide aux étudiants à d'autres cours des petites créances a été envisagée; toutefois, une décision de ne pas les élargir à ce moment-ci a été prise.	✓				
	L'avocat conseille les parties non représentées, et les étudiants en droit aident les parties à remplir les formulaires	✓				
	Élaborer des renseignements spécialisés pour les litigants vulnérables, par ex. un guide pour demander une ordonnance de ne pas faire **Réalisations en 2008-2009 :** Un guide a été préparé pour les projets pilotes relatifs au répertoire des ordonnances de ne pas faire, et l'on prévoie produire un guide définitif pour la nouvelle formule type d'ordonnance de ne pas faire en vertu du projet de loi 133 en 2009-2010.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les recommandations du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en œuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice.	Évaluer et mettre en œuvre les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias qui sont du ressort du ministère. En ce qui concerne les autres recommandations, consulter la magistrature, la police et les autres partenaires du système juridique et assurer la liaison avec eux **Réalisations en 2008-2009 :** Les frais de photocopies dans les cours municipales ont été réduits dans 26 établissements, passant de 2,00 $ à 1,00 $. Un terminal de consultation publique a été mis à l'essai dans trois établissements.					
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins. • Afficher de l'information à jour à propos des services des tribunaux, sur le site Internet du ministère (par exemple renseignements sur les questions de succession, le processus de sélection des jurés, l'emplacement des palais de justice, les guides et les brochures disponibles et le processus de nomination des juges) • S'assurer que la technologie fournie à la magistrature et au personnel est moderne, efficace et sûre, qu'elle assure la protection des renseignements personnels et qu'elle est gérée de façon responsable et respectueuse de la confidentialité	Relier les systèmes opérationnels pour permettre l'affichage de renseignements sur la mise au rôle sur les tableaux d'affichage des palais de justice et sur Internet **Réalisations en 2008-2009 :** Les tableaux d'affichage des palais de justice et le projet pilote sur Internet ont été évalués et du travail a été accompli pour les rôles d'audience en ligne.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 3 : Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins (suite).	Donner un accès par voie électronique à tous les services au comptoir des tribunaux, par ex. pour le dépôt des documents judiciaires, le paiement des amendes et des droits et honoraires et l'accès aux dossiers et aux rôles des tribunaux					
	Créer une formule type d'ordonnance de ne pas faire qui satisfait aux exigences du projet de loi 133					
	Une base de données d'ordonnances de ne pas faire a été mise en œuvre et la communication des ordonnances de ne pas faire émanant du tribunal de la famille entre ce tribunal et la cour de pratique a été améliorée.	✓				
	La formule type et le répertoire des ordonnances de ne pas faire ont été mis à l'essai dans deux palais de justice.	✓				
	Utiliser la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord **Réalisations en 2008-2009 :** La technologie a été mise à niveau à la grandeur de la province afin d'établir un réseau IP pour la vidéoconférence, ce qui a permis la tenue de procédures par vidéo dans les régions du Nord de la province.					
	Fournir l'accès à distance aux évaluations avocat-client grâce à la vidéoconférence. **Réalisations en 2008-2009 :** L'accès à distance aux évaluations avocat-client a été fourni dans les régions Nord-Est et Nord-Ouest.					
	Une plus grande utilisation de la technologie disponible pour réaliser des évaluations avocat-client à distance a été favorisée par des changements aux règles.	✓				
	L'adoption des modifications apportées à la *Loi sur les infractions provinciales* en 2002 et en 2006, prolongeant l'utilisation des télémandats pour les affaires relevant de la *Loi* pour appuyer divers ministères et organismes d'exécution de la loi a été obtenue. Les partenaires municipaux ont tous été avisés de ce changement et ont été informés des procédures détaillées pour le traitement des télémandats.	✓				
	Le projet pilote de vidéo-IP a été mis en œuvre partout dans la province.	✓				

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 : Améliorer la prestation des services au public Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour, dans tous les greffes.	Appuyer les initiatives des cours municipales visant à transférer à ICON les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions **Réalisations en 2008-2009 :** Les séances de formation informatisées continues pour « Ask FRANK » (21 séances en 2008-2009) ont été élargies pour inclure « Ask ICON » (16 séances en 2008-2009).					
	De la formation sur l'entrée de données et le règlement des affaires portant sur la protection de l'enfance a été préparée et dispensée.	✓				
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.	Évaluer les recommandations du Projet de réforme du système de justice civile et en soutenir la mise en œuvre **Réalisations en 2008-2009 :** Le procureur général a annoncé une majoration du plafond monétaire de la Cour des petites créances à 25 000 $ et plusieurs changements importants aux Règles de procédure civile qui entreront en vigueur en janvier 2010.					
	Mettre en place une stratégie visant à orienter les parties à un litige en droit de la famille vers les centres d'information sur le droit de la famille, avant qu'elles ne se rendent aux comptoirs de la Cour de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** Le personnel a encouragé les parties à un litige à consulter le Centre d'information sur le droit de la famille avant de se prévaloir des services au comptoir.					
	Les modifications proposées aux Règles en matière de droit de la famille contenues dans l'évaluation de la Cour de la famille ont été examinées	✓				
	Mettre au point une nouvelle base de données pour compiler les statistiques des services de médiation familiale et les données recueillies par les centres d'information sur le droit de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** L'examen des exigences opérationnelles des deux bases de données a débuté.					
	Poursuivre le travail avec le Comité des règles en matière de droit de la famille sur les modifications possibles aux Règles en matière de droit de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a participé activement au comité des Règles en matière de droit de la famille.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles (suite).	Un manuel sur les faillites a été préparé afin d'améliorer les procédures judiciaires en matière de faillite.	✓				
	Les résultats du projet pilote sur la gestion des causes relatif à la règle 78 ont été évalués.	✓				
	Améliorer les formules interactives les plus souvent utilisées pour les causes en droit de la famille et la Cour des petites créances **Réalisations en 2008-2009 :** Une demande a été présentée au Fonds pour l'innovation dans le cadre de ce projet.					
	Examiner la législation pour modifier les procédures pour outrage au tribunal à la Cour des petites créances Réalisations en 2008-2009 : La Division a commencé à élaborer des stratégies visant à modifier les procédures pour outrage au tribunal à la Cour des petites créances.					
	Revoir les procédures à la Cour des petites créances afin de les rationaliser **Réalisations en 2008-2009 :** Des recherches entre paliers de gouvernement et des consultations avec le personnel des tribunaux ont eu lieu pour formuler des propositions en vue de rationaliser les procédures judiciaires et simplifier les formules.					
	Une évaluation de la salle d'audience électronique type a été effectuée afin d'explorer l'utilisation de la technologie en salle d'audience et les constatations ont été notées dans Technology for Ontario Courtrooms: A Discussion Paper.	✓				
	Des options de connectivité Internet pour la défense et le personnel des tribunaux ont été élaborées et analysées. Les travaux d'installation de lignes LAN ont débuté dans les centres d'information sur le droit de la famille dans les régions Centre-Est, Est et Centre-Ouest.	✓				
	Un projet pilote a débuté pour permettre la réservation de dates d'audience en ligne pour les Toronto Estates et Commercial Courts de la région de Toronto.	✓				
	Utiliser la technologie de la télévision en circuit fermé et de la vidéoconférence pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord **Réalisations en 2008-2009 :** L'accès à distance aux évaluations avocat-client a été fourni dans les régions Nord-Est et Nord-Ouest.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
La technologie des salles d'audience assure un traitement efficient des causes (suite)	Une nouvelle salle d'audience multifonctionnelle utilisant la technologie de la vidéoconférence a été construite à Newmarket pour faciliter les premières comparutions et la cour de pratique dans la région du Centre-Est.	✓				
Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.	L'application de gestion des causes SUSTAIN a été convertie à l'application FRANK dans les tribunaux de Windsor, d'Ottawa et de Toronto, ce qui a complété la mise en œuvre à l'échelle de la province de deux applications normalisées (ICON et FRANK) pour faire le suivi de toutes les causes en droit civil, en droit de la famille, à la Cour des petites créances, à la Cour divisionnaire et dans les cours criminelles de la Cour supérieure de justice.	✓				
	Des améliorations au système de suivi des causes criminelles (ICON 2.2), notamment les Court Door Lists, pour permettre l'affichage de l'information sur le tribunal pour adolescents ont été apportées, de même que des améliorations au processus de notification du ministère des Transports afin de répondre aux exigences du projet de loi C13.	✓				
	L'étude de faisabilité de la planification stratégique pour le système unique de gestion des causes (fusionnement de FRANK, ICON et Estates) est terminée.	✓				
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards.	Collaborer avec la Division du droit criminel pour réduire l'arriéré des affaires criminelles et soutenir la stratégie Justice juste-à-temps **Réalisations en 2008-2009 :** Un appui statistique a été offert à la Division du droit criminel et à Justice juste-à-temps. Des statistiques ont été fournies pour le site Web de Justice juste-à-temps					
	Appuyer les initiatives municipales de contraventions électroniques **Réalisations en 2008-2009 :** Les participants ont été guidés dans les exercices de planification avec les ministères chargés de la réglementation et les municipalités en ce qui a trait aux contraventions électroniques.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards. (suite)	Améliorer la collecte des données et la présentation de rapports sur les activités de la cour criminelle **Réalisations en 2008-2009 :** Un appui statistique a été offert à la Division du droit criminel et à Justice juste-à-temps. La Division a travaillé avec le personnel du ministère et les bureaux des juges en chef pour accroître la capacité de déclaration des statistiques. Le personnel des tribunaux a été formé sur les pratiques approuvées d'entrée de données.					
	Améliorer la collecte des données et la présentation de rapports sur les activités de la cour de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** Les superviseurs des tribunaux de la famille ont reçu une formation sur l'entrée de données dans FRANK et sur l'utilisation des rapports.					
	Participer à la mise en œuvre des recommandations du rapport du tribunal et du Comité pilote de liaison entre les tribunaux et les collectivités sur les questions se rattachant à la protection de l'enfance **Réalisations en 2008-2009 :** Le Comité directeur sur les tribunaux de la famille a poursuivi le travail de deux comités consultatifs sur des enjeux dans le domaine de la protection de l'enfance : attirer de nouveaux avocats à la pratique du droit dans le domaine de la protection de l'enfance et les longs procès en protection de l'enfance.					
	Élaborer et mettre en œuvre des objectifs de service ainsi que des politiques, des procédures et des appuis opérationnels afin de répondre aux demandes récurrentes d'adaptation pour les personnes handicapées. **Réalisations en 2008-2009 :** L'élaboration de stratégies en vue de répondre aux besoins récurrents d'appareil fonctionnel pour personnes malentendantes a débuté. Un guide a été préparé afin de répondre aux besoins d'adaptation reliés à la perte auditive					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces. • Offrir un soutien aux membres du personnel des tribunaux au moyen de l'actualisation constante des politiques, des guides et des formulaires électroniques, de l'intranet, etc. • Offrir de la formation afin de faire face aux changements survenus dans les pratiques, les règles, les procédures, la législation et la technologie, et assurer une capacité régionale de formation continue liée aux programmes • Donner aux agents financiers et aux gestionnaires une meilleure formation sur la gestion financière pour améliorer les contrôles sur les dépenses conformément au rapport du vérificateur général de l'Ontario • Évaluer les nouvelles exigences de la FPO en matière de politiques • Offrir des programmes de perfectionnement du personnel • Examiner les besoins de dotation en personnel des salles d'audience et des greffes et trouver des solutions au roulement de personnel élevé • Établir, à l'intention de tout le personnel, des plans de rendement qui reflètent les objectifs de la Division et mener des évaluations de rendement annuelles	Fixer comme priorité et mettre en œuvre les résultats attendus du « plan des ressources humaines » **Réalisations en 2008-2009 :** L'ébauche d'un manuel d'orientation à l'intention de tous les nouveaux employés et du personnel actuel de la Division des services aux tribunaux a été rédigée, et du matériel de formation concernant le manuel a été préparé à l'intention des gestionnaires.					
	Au moyen de consultations avec la magistrature, revoir les politiques et procédures pour les serments et affirmations					
	Installer des défibrillateurs externes automatiques dans tous les tribunaux principaux **Réalisations en 2008-2009 :** L'installation est terminée dans six établissements et a débuté dans 39 autres établissements.					
	Les besoins en formation des agents d'exécution ont été évalués.	✓				
	Élargir continuellement la formation sur l'application du matériel didactique informatisé **Réalisations en 2008-2009 :** L'utilisation continue des séances de formation informatisées pour « Ask FRANK » a été élargie pour y inclure « Ask ICON ». Une formation et un soutien continus ont été offerts au personnel des tribunaux concernant toutes les améliorations apportées à l'application par l'entremise de séances sur « Ask », de communiqués et du bureau de soutien aux applications. Une formation sur la conversion du système SUSTAIN au système FRANK a été offerte à 230 employés de la Cour supérieure de justice de Toronto (civil, famille, criminel), laquelle comprenait une formation traditionnelle en personne et des outils de formation à distance. Un soutien a été offert pour faciliter le test d'acceptation de l'utilisateur de la *LIP* pour l'application ICON 2.2. Un soutien a été offert pour améliorer les données dans les affaires de protection de l'enfance dans FRANK, Afin de réduire le nombre de jours requis en moyenne pour le règlement. Une formation en droit de la famille sur les changements à la règle 15 et sur le sondage du secteur d'activité associé au droit de la famille, a été offerte par voie électronique grâce à Captivate.	✓				

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Une assistance à l'utilisateur continuelle et de qualité, pour toutes les applications de gestion, a été fournie au personnel des tribunaux.	✓				
	Collaborer avec les universités et les collèges communautaires pour mettre sur pied des programmes de certificats, de diplômes, et de diplômes d'études supérieures pour le personnel et les cadres, et des programmes de perfectionnement des gestionnaires **Réalisations en 2008-2009 :** La participation au comité consultatif du collège Durham s'est poursuivie.					
	Offrir une formation en soutien opérationnel à tout le personnel de soutien des tribunaux de la province, notamment aux employés qui pratiquent dans le domaine du droit criminel. **Réalisations en 2008-2009 :** Un cadre de travail a été introduit pour la formation opérationnelle qui inclut les principes de l'éducation des adultes et les styles d'apprentissage et reconnait la diversité de la main-d'œuvre au sein de la Division. Un comité de formation et de perfectionnement a été créé au sein de la Division pour offrir une expertise et des conseils sur les questions relatives à la formation et au perfectionnement.					
	Établir et mettre en œuvre des processus de recrutement pour veiller à combler les besoins éventuels en compétences et en ressources **Réalisations en 2008-2009 :** Un partenariat a été établi avec le Secrétariat à la jeunesse et aux nouveaux professionnels au sein de HROntario pour préparer une brochure de recrutement qui répond aux normes visuelles de l'ensemble des produits de marketing et aux objectifs stratégiques en matière de diversité de Carrières FPO.					
	Un groupe de travail a été mis sur pied pour évaluer et élaborer des guides de formation afin d'aider les gestionnaires des tribunaux à veiller à l'intégrité des données des affaires portant sur la protection de l'enfance dans FRANK.	✓				
	Donner une formation au personnel du secteur d'activité familiale en collaboration avec les ministères et organismes qui sont au service des familles **Réalisations en 2008-2009 :** Une formation a été offerte aux superviseurs sur l'entrée de données dans les causes de protection de l'enfance.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Le manuel de droit successoral a été mis à jour.	✓				
	Revoir et mettre à jour les manuels relatifs au droit de la famille					
	Élaborer une stratégie sur 25 ans « vers le futur » pour la Division, en consultation avec le personnel et la magistrature					
	Élaborer et mettre en œuvre, à l'intention du personnel des divisions, une formation et des outils didactiques sur la façon d'offrir des services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées. **Réalisations en 2008-2009 :** Des recommandations et des objectifs ont été formulés en vue d'être incorporés au plan de formation de base de la Division. Des renseignements et des liens ont été incorporés dans le manuel d'orientation de la Division des services aux tribunaux pour s'assurer que tous les employés soient au courant de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de ses incidences sur leur travail. En date du 31 mars 2008, 1639 employés de la Division des services aux tribunaux avaient suivi la formation offerte.					
Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns • En consultation avec la magistrature, offrir un soutien opérationnel et politique aux tribunaux spécialisés	Collaborer avec d'autres juridictions et la magistrature pour évaluer l'efficacité des nouveaux modèles de tribunaux spécialisés, par exemple, les tribunaux communautaires, afin de dégager la possibilité d'augmenter le nombre de tribunaux spécialisés en Ontario **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a continué d'appuyer le travail de la Division du droit criminel en rapport avec cette initiative, comme requis.					
	Faciliter l'accès aux services de justice familiale, y compris les centres d'information sur le droit de la famille, les services de médiation et d'information aux parents dans tous les tribunaux de l'Ontario qui ont compétence en matière de droit de la famille, avec des mesures d'adaptation appropriée pour les petits tribunaux et ceux du Nord **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a établi des contacts avec les centres d'information sur le droit de la famille dans tous les tribunaux. De nouveaux documents d'information ont été préparés pour soutenir les centres d'information sur le droit de la famille.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 : Améliorer la prestation des services au public Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns (suite) • En consultation avec la magistrature, offrir un soutien opérationnel et politique aux tribunaux spécialisés	Établir des normes de conception pour les centres d'information sur le droit de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a participé au processus de conception des centres d'information sur le droit de la famille dans tous les nouveaux palais de justice.					
	Prévoir et préconiser une augmentation des effectifs judiciaires de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice **Réalisations en 2008-2009 :** Le ministère de la Justice a nommé six autres juges à la Cour supérieure de justice pour aider à répondre au volume de causes en droit de la famille. La Division a participé à l'évaluation fédérale du modèle national de tribunal de la famille.					
	De concert avec la magistrature, appuyer l'élargissement à toute la province de la prestation des programmes de santé mentale rattachés aux tribunaux **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a continué d'appuyer le travail de la Division du droit criminel en rapport avec cette initiative, comme requis.					
Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place. • Surveiller les retombées, sur la charge de travail et sur les procédures des tribunaux, des changements à la politique et aux programmes législatifs fédéraux • La Division participe au forum fédéral-provincial-territorial sur la justice, par exemple au Comité coordonnateur des hauts fonctionnaires - Justice familiale	Négocier une entente pour obtenir du gouvernement fédéral un financement continu sous forme de contribution pour les services de justice familiale et les économies résultant de l'expansion de la Cour de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** Le 1er avril 2009, la Division a débuté une nouvelle entente sur cinq ans.					
	Élaborer une stratégie fédérale-provinciale-territoriale pour gérer les effets de la législation et des politiques fédérales sur les tribunaux de l'Ontario **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a travaillé avec d'autres secteurs du ministère et les bureaux des juges en chef pour évaluer les retombées possibles de la loi fédérale proposée concernant la division des biens immobiliers matrimoniaux sur les réserves des Premières nations.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 : Améliorer la prestation des services au public Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux. • Miser sur les rapports avec l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et le National Center for State Court • Établir des partenariats avec les universités, les facultés de droit et d'autres organismes de recherche	Établir des partenariats de recherche **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a continué de miser sur les relations et les partenariats.					
Des pratiques efficientes de gestion des dossiers et des fichiers sont en cours dans tous les greffes.	Établir et mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'intégrité des dossiers **Réalisations en 2008-2009 :** Une norme de service qui sera incluse dans le Sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2010 afin de faire le suivi des résultats a été établie.					
	Revoir les politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage des pièces, notamment en consultation avec la magistrature **Réalisations en 2008-2009 :** Un comité de gestion des pièces a été mis sur pied. Un registre de suivi des pièces a été mis en œuvre. Un Guide des pièces à risque élevé a été préparé.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 : Améliorer la prestation des services au public Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
Le processus de sélection du jury et les accommodements encouragent la participation du public à des jurys.	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration des processus de sélection des membres d'un jury et des accommodements offerts aux jurés, notamment en mettant à jour les politiques et les procédures pour faciliter l'accès aux personnes handicapées et en créant des partenariats avec les collectivités et les organisations des Premières nations afin d'améliorer la participation des personnes qui vivent sur les réserves au processus de sélection des membres d'un jury. **Réalisations en 2008-2009 :** Un sous-comité d'examen du processus de sélection des jurés a été mis sur pied. Un manuel de gestion des jurys en ligne a été préparé.					
	Revoir les politiques et procédures actuelles relativement aux jurés et passer en revue les pratiques en cours dans les autres provinces et territoires, afin d'arriver à une approche uniforme pour toute la province **Réalisations en 2008-2009 :** L'examen des pratiques des autres collectivités est terminé.					
La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.	Suivre l'évaluation fédérale du modèle national de tribunal de la famille **Réalisations en 2008-2009 :** L'ébauche du rapport a été examinée en mars 2009.					
	Remplir l'obligation du Procureur général de participer à la rationalisation de la *Loi sur les infractions provinciales* de concert avec les municipalités **Réalisations en 2008-2009 :** Le document de consultation sur l'examen de rationalisation de la *LIP* a été distribué aux intervenants des municipalités et d'autres secteurs de la justice pour obtenir des rétroactions sur un éventail de réformes élaborées par un groupe de travail provincial-municipal.					
	Participer et contribuer au projet d'amélioration des services de justice à la famille **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a fourni un appui aux réunions du procureur général avec la communauté.					
	Mettre en œuvre et rendre opérationnelles les modifications au droit de la famille contenues dans la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales* **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a participé à des groupes de travail de mise en œuvre et créé des plans pour élaborer des règles, des formules et des changements de procédure ainsi que des guides et des site Web mis à jour.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides. • Les normes, les politiques et les procédures sont revues et mises à jour régulièrement	Le manuel des agents d'exécution de la loi a été finalisé.		✓			
	Rédiger à l'intention des services policiers un dossier de communications expliquant la portée de la fonction d'exécution civile de la loi **Réalisations en 2008-2009 :** Le processus de communication avec les services policiers a été amorcé.	✓	✓			
Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.	Mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la prestation de services d'interprétation et de rechercher des occasions de partenariat à la grandeur de la FPO afin d'améliorer l'accès. **Réalisations en 2008-2009 :** La mise en œuvre d'une vérification en matière d'assurance de la qualité, pour veiller à ce que les pratiques d'établissement de l'horaire d'interprétation soient respectées, est terminée. Des révisions au manuel des interprètes judiciaires ont été apportées, ce qui comprend un accent plus marqué sur le Code de déontologie. Le nombre de lexiques disponibles pour les interprètes a augmenté.	✓	✓	✓	✓	
	Mettre au point un outil électronique permettant de repérer les interprètes judiciaires et de les inscrire à l'horaire **Réalisations en 2008-2009 :** L'outil utilisé dans la région Centre-Ouest a été évalué.	✓	✓	✓		
	Élaborer des critères de contrôle et de formation plus précis pour la prestation des services d'interprétation et établir des occasions de développement professionnel continu en partenariat avec les organisations d'interprètes **Réalisations en 2008-2009 :** Un partenariat a été créé avec le Vancouver Community College afin de préparer 25 tests linguistiques, un test de compétence en anglais, un manuel de préparation et un modèle de classification pour faciliter l'établissement de l'horaire d'interprétation. La Division a travaillé à la préparation d'un nouveau programme de formation pour les particuliers qui réussissent le nouveau test d'interprétation.	✓	✓	✓	✓	
	Procéder à l'examen des services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario et, par suite des recommandations issues de l'examen, élaborer et mettre en œuvre une méthode de prestation qui améliorera les services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario		✓	✓	✓	

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 : Améliorer la prestation des services au public Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin (suite).	Convertir progressivement les appareils d'enregistrement analogique en appareils numériques pour les enregistrements en salle d'audience et la production de transcriptions **Réalisations en 2008-2009 :** La conversion des appareils d'enregistrement analogique en appareils numériques a eu lieu dans 94 salles, notamment des salles d'audience, des salles d'admission et de motions.					
	Élargir le Projet interréseau d'interprète à distance aux tribunaux très achalandés et en faire l'évaluation. **Réalisations en 2008-2009 :** Un financement a été accordé pour mettre à l'essai le projet d'interprétation à distance. Le projet pilote a été prolongé au-delà de mars 2009 afin d'améliorer l'utilisation de l'interprétation à distance.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi nº 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.	Le plan quinquennal est mis à jour annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux.					
La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.	Assurer un suivi de tous les services et programmes des tribunaux au moyen de sondages réguliers sur la satisfaction de la clientèle **Réalisations en 2008-2009 :** Le sondage sur la satisfaction des clients a été effectué en avril 2008. Les résultats du sondage ont été compilés et distribués.					
	Mettre en œuvre un mécanisme de rétroaction sur la prestation de services aux personnes handicapées, afin de se conformer aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle					
Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place.	Améliorer la cohérence et l'intégrité de la collecte et des rapports sur des données relatives aux activités des tribunaux **Réalisations en 2008-2009 :** Un suivi de la qualité des données a été fait afin de dégager les occasions d'amélioration et de mettre celles-ci en œuvre. Le personnel des tribunaux a reçu une formation sur les pratiques d'entrée de données approuvées.					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)						
Objectif	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		08/09	**09/10**	**10/11**	**11/12**	**12/13**
Les pratiques et programmes locaux, les programmes et les essais pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province.	Participer à la mise en œuvre des pratiques exemplaires dans les affaires de protection de l'enfance par l'intermédiaire du Comité directeur sur les tribunaux de la famille	✓				
	Évaluer la formule type et le répertoire des ordonnances de ne pas faire					
Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. • La conformité aux normes et aux exigences est assurée grâce à une surveillance régulière des activités des tribunaux, et ce, au moyen de l'analyse des rapports financiers et de vérifications annuelles sur place	En collaboration avec les partenaires municipaux, un processus révisé pour le traitement des appels relatifs à la *LIP* a été mis au point, notamment la préparation d'une formation pour tous les employés municipaux et provinciaux concernés et l'établissement d'un réseau de mentors municipaux et provinciaux pour fournir un appui continu.	✓				

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux. • Les rapports seront révisés annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux • La Division continuera de répondre aux demandes de données ponctuelles	Améliorer la collecte, les rapports et l'analyse de données criminelles pour cerner et régler les causes des retards dans les affaires criminelles **Réalisations en 2008-2009 :** Un appui statistique a été offert au ministère, notamment à Justice juste-à-temps.					
	Élaborer de nouveaux rapports types pour les affaires en droit de la famille, en droit civil, à la Cour des petites créances ainsi qu'aux affaires criminelles relevant de la Cour supérieure de justice et aux affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales* **Réalisations en 2008-2009 :** Le groupe de travail sur les statistiques en droit de la famille a commencé de recueillir les renseignements clés auprès des gestionnaires des tribunaux, les responsables des politiques et la magistrature.					
	Former le personnel à la collecte de données, à l'utilisation de bases de données et à la lecture et à l'interprétation de rapports de données **Réalisations en 2008-2009 :** Le personnel des tribunaux a reçu une formation sur les pratiques d'entrée de données approuvées.					
	Collaborer avec des représentants de la magistrature et des usagers du tribunal afin de mettre en place des partenariats de recherche pour rehausser la capacité d'analyse des données **Réalisations en 2008-2009 :** La Division a travaillé avec le personnel du ministère et les bureaux des juges en chef pour accroître notre capacité de déclaration des statistiques.					
	Relier les données statistiques sur l'activité des tribunaux à d'autres données pour faciliter les prévisions quant à la charge de travail et les ressources					
	Élaborer une base de données non statistiques pour des recherches sur les tendances et les pratiques exemplaires dans les domaines social, économique, démographique et judiciaire					
	Passer de la livraison de données à l'établissement d'un système de gestion de l'information unifiée et analytique pour appuyer la prise de décision					
	Créer et mettre en œuvre un mécanisme de rétroaction et de présentation de rapport sur la conformité aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et des juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.	Confirmer les EPT dans toute la Division et établir un système de suivi continu **Réalisations en 2008-2009 :** Un système type de suivi a été mis en œuvre et toutes les demandes ont été traitées.	■	■	■		
	Élaborer un modèle de dotation en personnel de la Division		■			
Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués. • Consigner le montant perçu des amendes impayées et des cautionnements confisqués	Établir et mettre en œuvre un plan pour la perception d'amendes impayées imposées en vertu du *Code criminel* et de cautionnements confisqués **Réalisations en 2008-2009 :** Un plan à été mis en œuvre pour la perception quotidienne des amendes impayées imposées en vertu du *Code criminel*.	■	■	■	■	

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. • Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants • Assurer un suivi et une planification stratégique continue • Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructures	Mettre en œuvre la recommandation en matière de sécurité dans les tribunaux de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services pour prendre en charge, à compter de 2012, les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers assumés par les municipalités, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année, et élaborer des normes de sécurité dans les tribunaux à appliquer dans tous les palais de justice. **Réalisations en 2008-2009 :** La division a collaboré avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels à la préparation d'un sondage visant à déterminer les coûts actuels de la sécurité dans les tribunaux pour les municipalités à l'échelle de la province, lequel sera administré en 2009-2010. Un comité directeur de partenaires a été mis sur pied avec des représentants de tous les partenaires provinciaux et municipaux et l'Association des municipalités de l'Ontario dans le but de fournir un leadership et une orientation pour déterminer les coûts assumés actuellement par les municipalités pour assurer la sécurité dans les tribunaux et établir de nouvelles normes en cette matière.					
	Explorer le potentiel de planification stratégique dans l'amélioration des palais de justice **Réalisations en 2008-2009 :** Les études d'évaluation des palais de justice pour toutes les régions ont été complétées avec succès. Le plan d'Infrastructure 2009-2010, comprenant des stratégies régionales à court, moyen et long terme a été mené à bonne fin. La Division a continué de travailler à l'établissement du cadre de gestion des biens du ministère du Procureur général, lequel guidera les projets futurs de planification des immobilisations.					
La Division gère un système efficace de gestion des documents et ressources.	Participer à l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide à la gestion intégrée des ressources **Réalisations en 2008-2009 :** La planification préliminaire a été entamée dans ce domaine.					
La Division gère efficacement les fonds en fiducie.	Mettre en place sur le Web un système provincial de comptabilité des fonds en fiducie					
Des mesures de service interrégional sont en place.	Définir et mettre en œuvre des mesures de partage des connaissances et des ressources entre les régions					

✓= Le crochet indique que l'engagement concernant l'initiative a été rempli pour l'année financière concernée. Dans le cas d'une initiative prévue pour une seule année, le projet a été mené à terme. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase actuelle de l'initiative a été achevée. Les zones ombrées indiquent le nombre d'années prévu au calendrier du projet.

Annexe B:

Statistiques sur les tribunaux

Table des matières de l'annexe

Glossaire B3

Les tribunaux de droit criminel

Aperçu des affaires civiles par région B4
Affaires civiles reçues B6
Événements entendus en droit civil B8

Les tribunaux de droit criminel

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région B10
Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel B12
Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue B14
Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel B16
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel B18
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région B20
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel B22
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels à l'égard desquels une décision a été rendue B24
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel B26
Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel B28

Les tribunaux de la famille

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région B30
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille B32
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille B35
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région B38
Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille B40
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille B42
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région B44
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille B45
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille B46
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région B47
Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille B48
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille B50

La Cour des petites créances

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région B52
Cour des petites créances : demandes déposées B54
Cour des petites créances : événements entendus B56

La Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle B59
Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière civile B59
Inventaire des appels de détenus B60

Glossaire

ICON	Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) est un système opérationnel qui assure le suivi des accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario.
FRANK	Le système FRANK de suivi des causes a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les audiences dans les domaines du droit suivants : droit civil, droit de la famille, Cour des petites créances, et instances criminelles de la Cour supérieure de justice. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Toronto a continué d'utiliser l'ancien système, SUSTAIN, avant d'adopter le système FRANK vers le milieu de l'année 2008.
SUSTAIN	Le système opérationnel SUSTAIN a servi à faire le suivi des audiences de droit civil, de droit de la famille, de la Cour des petites créances et des instances criminelles de la Cour supérieure de justice à Toronto et Windsor; des instances de droit civil, de la Cour des petites créances de la Cour supérieure de justice à Ottawa, et des instances de la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice à Ottawa. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Toronto a continué d'utiliser l'ancien système, SUSTAIN, avant d'adopter le système FRANK vers le milieu de l'année 2008.
Droit criminel	Les données criminelles incluent toutes les infractions visées par le *Code criminel du Canada* ou par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, et toutes les autres infractions à une loi fédérale ayant été commises par des adultes ou des adolescents. Les données criminelles de la Cour de justice de l'Ontario sont collectées selon les inculpations, tandis que les données criminelles de la Cour supérieure de justice sont recueillies selon les mises en accusation.
Droit civil	Les données civiles incluent toutes les instances relevant de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* ou concernant des véhicules motorisés, toutes les instances concernant une succession et toutes les autres instances civiles de la Cour supérieure de justice. Elles n'incluent pas les affaires relevant des petites créances ou du droit de la famille
Petites créances	Les données des petites créances incluent toutes les affaires qui sont du ressort de la Cour des petites créances (c.-à-d., les réclamations civiles pour un montant inférieur ou égal à 10 000 $, à l'exception des réclamations relevant de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* et de toutes les autres affaires relevant de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice).
Droit de la famille	Les données de la famille incluent toutes les affaires qui sont sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* (excepté la partie V), de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* (sauf les articles 59 et 60), des parties III, VI et VII de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, de la *Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque*, de la *Loi sur le changement de nom*, ou de l'article 6 de la *Loi sur le mariage*, et d'autres affaires en droit de la famille. Elles incluent aussi les questions relevant de la *Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments* dans les événements entendus en droit de la famille.

Aperçu des affaires civiles par région

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activités des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	8 974	15 081	5 872
	2006-2007	9 024	16 141	5 138
	2007-2008	9 602	16 518	5 309
	2008-2009	9 919	16 962	5 456
Centre-Ouest	2005-2006	18 010	24 134	9 287
	2006-2007	21 067	25 651	8 933
	2007-2008	22 184	28 144	9 237
	2008-2009	25 372	30 424	11 403
Est	2005-2006	5 177	12 713	6 476
	2006-2007	5 142	13 461	4 432
	2007-2008	6 188	11 765	5 205
	2008-2009	8 523	14 565	4 116
Nord-Est	2005-2006	2 905	5 865	2 048
	2006-2007	2 754	5 939	1 959
	2007-2008	3 052	5 623	1 612
	2008-2009	3 192	6 117	1 489
Nord-Ouest	2005-2006	954	2 255	1 073
	2006-2007	977	2 231	912
	2007-2008	986	2 274	982
	2008-2009	969	2 015	761
Toronto	2005-2006	30 828	59 079	31 509
	2006-2007	30 407	50 526	28 790
	2007-2008	30 675	43 932	27 199
	2008-2009	32 865	53 589	28 520

Aperçu des affaires civiles par région (suite)

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activités des salles d'audience
Ouest	2005-2006	12 050	21 149	6 885
	2006-2007	12 736	22 426	7 107
	2007-2008	12 728	23 791	6 913
	2008-2009	13 467	28 362	7 124
Ontario	2005-2006	78 898	140 276	63 149
	2006-2007	82 107	136 375	57 271
	2007-2008	85 416	132 047	56 459
	2008-2009	94 307	152 034	58 869

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler les statistiques sur les procédures reçues et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 2006-2007 et 2007-2008). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception : des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocatclient et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures entrent dans le total des événements entendus.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Affaires civiles reçues

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Centre-Est	Barrie	1 340	1 649	1 598	1 801	461	34%
	Bracebridge	227	189	212	195	-32	-14%
	Cobourg	165	131	163	159	-6	-4%
	Lindsay	211	215	207	188	-23	-11%
	Newmarket	3 910	4 550	5 307	5 535	1 625	42%
	Peterborough	388	413	385	346	-42	-11%
	Whitby	2 733	1 877	1 730	1 695	-1 038	-38%
Total Centre-Est		**8 974**	**9 024**	**9 602**	**9 919**	**945**	**11%**
Centre-Ouest	Brampton	4 118	4 020	3 775	4 878	760	18%
	Brantford	468	566	695	870	402	86%
	Cayuga	53	82	76	82	29	55%
	Hamilton	6 334	7 199	7 578	8 816	2 482	39%
	Milton	4 958	6 894	7 596	8 126	3 168	64%
	Orangeville	573	611	703	893	320	56%
	Simcoe	130	177	188	152	22	17%
	St. Catharines	839	872	986	848	9	1%
	Welland	537	646	587	707	170	32%
Total Centre-Ouest		**18 010**	**21 067**	**22 184**	**25 372**	**7 362**	**41%**
Est	Belleville	353	383	351	391	38	11%
	Brockville	165	182	196	175	10	6%
	Cornwall	175	170	209	223	48	27%
	Kingston	547	511	463	497	-50	-9%
	L'Orignal	50	81	65	72	22	44%
	Napanee	32	42	34	27	-5	-16%
	Ottawa	3 607	3 512	4 587	6 839	3 232	90%
	Pembroke	126	149	155	173	47	37%
	Perth	93	73	103	100	7	8%
	Picton	29	39	25	26	-3	-10%
Total Est		**5 177**	**5 142**	**6 188**	**8 523**	**3 346**	**65%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins) Elliot Lake	375	454	369	419	44	12%
	Gore Bay	32	33	17	22	-10	-31%
	Haileybury	99	115	136	118	19	19%
	North Bay	303	260	291	337	34	11%
	Parry Sound	110	128	128	111	1	1%
	Sault Ste. Marie	335	363	396	411	76	23%
	Sudbury	1 651	1 401	1 715	1 774	123	7%
Total Nord-Est		**2 905**	**2 754**	**3 052**	**3 192**	**287**	**10%**

Affaires civiles reçues (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Nord-Ouest	Fort Frances	27	26	21	29	2	7%
	Kenora	160	136	167	184	24	15%
	Thunder Bay	767	815	798	756	-11	-1%
Total Nord-Ouest		**954**	**977**	**986**	**969**	**15**	**2%**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	30 828	30 407	30 675	32 865	2 037	7%
Total Toronto		**30 828**	**30 407**	**30 675**	**32 865**	**2 037**	**7%**
Ouest	Chatham	317	286	300	294	-23	-7%
	Goderich	88	95	87	95	7	8%
	Guelph	388	438	419	546	158	41%
	Kitchener	1 731	1 791	1 755	2 095	364	21%
	London	6 475	7 012	7 239	7 506	1 031	16%
	Owen Sound	249	339	252	257	8	3%
	Sarnia	329	312	287	277	-52	-16%
	St. Thomas	131	122	192	110	-21	-16%
	Stratford	187	150	138	145	-42	-22%
	Walkerton	115	98	113	99	-16	-14%
	Windsor	1 863	1 936	1 769	1 853	-10	-1%
	Woodstock	177	157	177	190	13	7%
Total Ouest		**12 050**	**12 736**	**12 728**	**13 467**	**1 417**	**12%**
Total Ontario		**78 898**	**82 107**	**85 416**	**94 307**	**15 409**	**20%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception : des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
3. Au cours des deux dernières années, le nombre d'événements entendus en droit civil à Ottawa a augmenté de 35 %, ce qui s'explique par le fait que les procédures de faillite ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa est passé à un nouveau système opérationnel. Pendant la même période, les événements entendus, sauf en matière de faillite, ont diminué de 5 %.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Événements entendus en droit civil

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Centre-Est	Barrie	2 899	3 403	3 354	2 674	-225	-8%
	Bracebridge	360	523	409	487	127	35%
	Cobourg	215	223	243	270	55	26%
	Lindsay	415	404	440	436	21	5%
	Newmarket	6 919	7 583	7 949	8 875	1 956	28%
	Peterborough	525	590	666	704	179	34%
	Whitby	3 748	3 415	3 457	3 516	-232	-6%
Total Centre-Est		**15 081**	**16 141**	**16 518**	**16 962**	**1 881**	**12%**
Centre-Ouest	Brampton	6 360	6 647	6 517	6 620	260	4%
	Brantford	764	775	905	1 088	324	42%
	Cayuga	149	238	175	183	34	23%
	Hamilton	9 710	10 469	12 468	13 010	3 300	34%
	Milton	3 142	3 623	3 724	4 668	1 526	49%
	Orangeville	484	473	542	679	195	40%
	Simcoe	377	408	427	487	110	29%
	St. Catharines	1 966	1 722	2 022	2 367	401	20%
	Welland	1 182	1 296	1 364	1 322	140	12%
Total Centre-Ouest		**24 134**	**25 651**	**28 144**	**30 424**	**6 290**	**26%**
Est	Belleville	886	848	873	889	3	0%
	Brockville	343	403	427	407	64	19%
	Cornwall	201	161	237	223	22	11%
	Kingston	1 033	1 049	1 031	873	-160	-15%
	L'Orignal	137	163	81	117	-20	-15%
	Napanee	53	57	88	44	-9	-17%
	Ottawa	9 429	10 196	8 455	11 443	2 014	21%
	Pembroke	374	325	344	394	20	5%
	Perth	185	180	148	122	-63	-34%
	Picton	72	79	81	53	-19	-26%
Total Est		**12 713**	**13 461**	**11 765**	**14 565**	**1 852**	**15%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	1 015	1 075	998	1 005	-10	-1%
	Elliot Lake						
	Gore Bay	39	44	49	29	-10	-26%
	Haileybury	198	285	257	231	33	17%
	North Bay	939	927	657	787	-152	-16%
	Parry Sound	182	161	132	176	-6	-3%
	Sault Ste. Marie	869	777	861	921	52	6%
	Sudbury	2 623	2 670	2 669	2 968	345	13%
Total Nord-Est		**5 865**	**5 939**	**5 623**	**6 117**	**252**	**4%**

Événements entendus en droit civil (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 07/08	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	46	45	64	44	-2	-4%
	Kenora	476	396	355	399	-77	-16%
	Thunder Bay	1 733	1 790	1 855	1 572	-161	-9%
Total Nord-Ouest		**2 255**	**2 231**	**2 274**	**2 015**	**-240**	**-11%**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	59 079	50 526	43 932	53 589	-5 490	-9%
Total Toronto		**59 079**	**50 526**	**43 932**	**53 589**	**-5 490**	**-9%**
Ouest	Chatham	930	809	974	951	21	2%
	Goderich	172	202	168	255	83	48%
	Guelph	817	910	919	1 280	463	57%
	Kitchener	3 004	3 480	3 755	3 884	880	29%
	London	8 786	9 114	10 675	13 278	4 492	51%
	Owen Sound	387	421	399	468	81	21%
	Sarnia	675	675	655	566	-109	-16%
	St. Thomas	218	224	391	398	180	83%
	Stratford	300	386	343	269	-31	-10%
	Walkerton	234	182	158	162	-72	-31%
	Windsor	5 395	5 704	5 075	6 518	1 123	21%
	Woodstock	231	319	279	333	102	44%
Total Ouest		**21 149**	**22 426**	**23 791**	**28 362**	**7 213**	**34%**
Total Ontario		**140 276**	**136 375**	**132 047**	**152 034**	**11 758**	**8%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. Au cours des deux dernières années, le nombre d'événements entendus en droit civil à Ottawa a augmenté de 35 %, ce qui s'explique par le fait que les procédures de faillite ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa est passé à un nouveau système opérationnel. Pendant la même période, les événements entendus, sauf en matière de faillite, ont diminué de 5 %.
4. La diminution de 13 % des événements entendus à Toronto en 2007-2008, et l'augmentation subséquente de 22 % s'expliquent par un changement dans les pratiques d'entrée de données pour les procédures de faillite et les causes de nature commerciale en 2007-2008, ce qui a cessé depuis. En excluant les procédures de faillite et les causes de nature commerciale, les événements entendus à Toronto sont demeurés stables au cours de la période de deux ans.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2004-2005	94 632	87 594	46 777	805 602	49 316
	2005-2006	96 131	96 406	44 884	861 386	51 696
	2006-2007	103 393	95 894	50 786	930 684	51 172
	2007-2008	101 472	102 398	48 169	987 606	53 344
	2008-2009	106 358	104 522	49 101	965 247	53 360
Centre-Ouest	2004-2005	98 256	98 684	46 470	796 352	52 937
	2005-2006	100 137	95 836	48 365	859 015	51 966
	2006-2007	99 571	96 062	50 912	917 084	53 018
	2007-2008	97 346	96 143	49 799	914 090	55 675
	2008-2009	96 470	93 847	51 857	906 175	55 782
Est	2004-2005	78 793	76 564	34 477	608 145	32 201
	2005-2006	78 741	78 981	33 007	652 018	33 617
	2006-2007	83 219	79 889	35 135	696 602	31 484
	2007-2008	80 551	79 816	34 295	698 290	32 829
	2008-2009	88 930	84 988	37 180	771 317	33 521
Nord-Est	2004-2005	40 748	39 866	14 582	276 158	14 886
	2005-2006	40 258	39 104	15 370	284 441	15 288
	2006-2007	42 261	41 306	15 532	314 908	15 917
	2007-2008	44 934	42 312	16 077	329 524	16 079
	2008-2009	46 866	46 882	16 241	347 081	16 069
Nord-Ouest	2004-2005	19 822	19 419	6 107	114 346	6 510
	2005-2006	20 086	18 568	7 398	122 417	6 730
	2006-2007	20 827	20 394	7 073	138 397	7 136
	2007-2008	20 301	19 629	7 105	134 558	6 621
	2008-2009	22 179	21 930	6 881	143 630	7 762
Toronto	2004-2005	133 785	130 054	67 792	1 417 631	72 056
	2005-2006	142 804	130 684	73 452	1 592 856	73 432
	2006-2007	146 572	138 363	77 758	1 700 010	73 669
	2007-2008	147 233	135 380	82 263	1 674 801	73 207
	2008-2009	146 543	142 421	82 143	1 702 500	76 152

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région (suite)

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2004-2005	90 334	87 391	33 782	678 436	43 339
	2005-2006	95 487	92 289	35 859	753 914	44 890
	2006-2007	102 194	99 273	37 777	801 129	45 315
	2007-2008	103 774	102 858	37 954	848 503	46 326
	2008-2009	103 976	101 170	40 833	851 845	45 741
Ontario	2004-2005	556 370	539 572	249 987	4 696 670	271 245
	2005-2006	573 644	551 868	258 335	5 126 047	277 619
	2006-2007	598 037	571 181	274 973	5 498 814	277 711
	2007-2008	595 611	578 536	275 662	5 587 372	284 080
	2008-2009	611 322	595 760	284 236	5 687 795	288 386

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.
3. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est prévue pour le dernier jour du mois. Par exemple, si un mandat d'amener est émis contre un particulier, aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté. Par conséquent, ces accusations sont traitées comme des « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.
4. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires au procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.
5. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 04/05 à 08/09
Centre-Est	Barrie	18 233	18 109	18 037	18 736	19 462	1 229	7%
	Bracebridge	3 538	3 581	3 921	4 056	3 330	-208	-6%
	Cobourg	3 946	3 988	4 235	4 758	4 197	251	6%
	Lindsay	5 988	5 922	6 156	6 016	6 609	621	10%
	Newmarket	25 999	27 049	29 261	29 608	31 167	5 168	20%
	Orillia	3 182	3 320	3 633	3 654	3 728	546	17%
	Oshawa	26 296	26 601	29 793	27 562	30 929	4 633	18%
	Peterborough	7 450	7 561	8 357	7 082	6 936	-514	-7%
Total Centre-Est		**94 632**	**96 131**	**103 393**	**101 472**	**106 358**	**11 726**	**12%**
Centre-Ouest	Brampton	38 244	40 568	40 788	37 011	34 897	-3 347	-9%
	Brantford	8 265	7 713	8 140	8 620	7 713	-552	-7%
	Cayuga	1 575	1 569	1 897	2 143	1 969	394	25%
	Hamilton	20 033	19 652	18 909	19 397	19 270	-763	-4%
	Milton	8 938	9 330	8 982	9 946	10 697	1 759	20%
	Orangeville	4 335	4 884	4 839	4 894	5 095	760	18%
	Simcoe	2 835	3 023	3 008	2 518	2 554	-281	-10%
	St. Catharines	11 927	11 357	11 125	11 176	12 196	269	2%
	Welland	2 104	2 041	1 883	1 641	2 079	-25	-1%
Total Centre-Ouest		**98 256**	**100 137**	**99 571**	**97 346**	**96 470**	**-1 786**	**-2%**
Est	Belleville	6 996	6 305	6 501	5 728	7 354	358	5%
	Brockville	4 794	5 125	4 759	5 306	6 402	1 608	34%
	Cornwall	7 874	7 843	8 212	7 824	8 900	1 026	13%
	Kingston	7 549	7 823	7 151	7 174	7 829	280	4%
	L'Orignal	2 595	2 685	3 136	3 114	2 957	362	14%
	Napanee	2 325	2 404	2 493	2 932	2 611	286	12%
	Ottawa	37 353	36 863	39 783	37 577	42 058	4 705	13%
	Pembroke	4 283	4 533	5 273	4 939	4 963	680	16%
	Perth	4 012	4 197	4 795	4 927	4 911	899	22%
	Picton	1 012	963	1 116	1 030	945	-67	-7%
Total Est		**78 793**	**78 741**	**83 219**	**80 551**	**88 930**	**10 137**	**13%**
Nord-Est	Cochrane	2 243	2 287	2 313	3 235	3 345	1 102	49%
	Elliot Lake	960	1 006	898	799	830	-130	-14%
	Espanola	697	595	629	828	855	158	23%
	Gore Bay	1 481	1 370	1 472	1 757	1 520	39	3%
	Haileybury	1 910	2 307	2 001	2 625	2 644	734	38%
	Kirkland Lake	383	393	343	479	631	248	65%
	North Bay	5 830	5 649	5 741	5 479	6 113	283	5%
	Parry Sound	2 432	2 481	2 545	2 429	2 928	496	20%

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel (suite)

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 04/05 à 08/09
	Sault Ste. Marie	7 428	7 204	7 998	7 843	7 789	361	5%
	Sudbury	12 445	12 328	13 110	14 151	15 233	2 788	22%
	Timmins	4 939	4 638	5 211	5 309	4 978	39	1%
Total Nord-Est		**40 748**	**40 258**	**42 261**	**44 934**	**45 866**	**6 118**	**15%**
Nord-Ouest	Dryden	3 161	3 321	3 548	3 746	4 852	1 691	53%
	Fort Frances	1 281	1 324	1 483	1 315	1 281	0	0%
	Kenora	4 610	4 715	4 900	5 181	5 094	484	10%
	Thunder Bay	10 770	10 726	10 896	10 059	10 952	182	2%
Total Nord-Ouest		**19 822**	**20 086**	**20 827**	**20 301**	**22 179**	**2 357**	**12%**
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	22 379	26 544	23 698	23 832	23 544	1 165	5%
	1911, avenue Eglinton	24 216	26 718	29 248	29 607	27 669	3 453	14%
	2201, avenue Finch Ouest	23 899	22 320	25 462	24 067	22 909	-990	-4%
	311, rue Jarvis	5 376	5 703	4 828	5 765	5 983	607	11%
	College Park	19 944	17 062	17 563	20 812	23 474	3 530	18%
	Old City Hall	37 971	44 457	45 773	43 150	42 964	4 993	13%
Total Toronto		**133 785**	**142 804**	**146 572**	**147 233**	**146 543**	**12 758**	**10%**
Ouest	Chatham	4 465	6 145	6 672	6 229	6 524	2 059	46%
	Goderich	1 747	2 102	2 322	2 568	2 373	626	36%
	Guelph	6 291	6 505	6 335	6 744	7 074	783	12%
	Kitchener	20 718	21 608	22 637	24 238	24 772	4 054	20%
	London	17 938	18 794	21 820	21 654	22 949	5 011	28%
	Owen Sound	3 365	3 158	3 494	3 719	3 747	382	11%
	Sarnia	6 313	6 937	8 410	8 581	8 389	2 076	33%
	St. Thomas	3 219	3 727	3 752	3 781	3 839	620	19%
	Stratford	2 658	2 824	2 689	2 620	2 522	-136	-5%
	Walkerton	2 114	2 715	3 015	3 225	2 731	617	29%
	Windsor	17 052	16 388	16 870	16 088	14 585	-2 467	-14%
	Woodstock	4 454	4 584	4 178	4 327	4 471	17	0%
Total Ouest		**90 334**	**95 487**	**102 194**	**103 774**	**103 976**	**13 642**	**15%**
Total Ontario		**556 370**	**573 644**	**598 037**	**595 611**	**611 322**	**54 952**	**10%**

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 04/05 à 08/09
Centre-Est	Barrie	16 341	19 467	18 847	17 742	18 981	2 640	16%
	Bracebridge	3 361	3 584	3 628	3 421	3 538	177	5%
	Cobourg	3 790	3 686	3 996	4 405	4 596	806	21%
	Lindsay	6 281	5 483	6 035	6 182	6 457	176	3%
	Newmarket	22 674	26 885	26 780	30 247	30 037	7 363	32%
	Orillia	3 188	2 980	3 229	3 599	3 807	619	19%
	Oshawa	25 746	26 817	26 250	28 384	30 104	4 358	17%
	Peterborough	6 213	7 504	7 129	8 418	7 002	789	13%
Total Centre-Est		**87 594**	**96 406**	**95 894**	**102 398**	**104 522**	**16 928**	**19%**
Centre-Ouest	Brampton	38 948	37 173	38 084	38 560	34 333	-4 615	-12%
	Brantford	8 079	7 562	7 919	8 145	7 432	-647	-8%
	Cayuga	1 563	1 736	1 640	1 928	1 958	395	25%
	Hamilton	20 018	20 227	19 109	18 650	18 607	-1 411	-7%
	Milton	9 962	8 507	8 676	9 179	10 462	500	5%
	Orangeville	4 662	4 166	4 657	4 551	4 875	213	5%
	Simcoe	2 610	3 074	3 063	2 529	2 378	-232	-9%
	St. Catharines	10 769	11 363	11 158	10 804	11 962	1 193	11%
	Welland	2 073	2 028	1 756	1 797	1 840	-233	-11%
Total Centre-Ouest		**98 684**	**95 836**	**96 062**	**96 143**	**93 847**	**-4 837**	**-5%**
Est	Belleville	7 130	6 579	6 226	5 662	6 629	-501	-7%
	Brockville	4 316	4 756	4 817	4 758	6 138	1 822	42%
	Cornwall	7 781	7 547	7 242	8 163	8 551	770	10%
	Kingston	6 989	7 944	7 330	7 094	7 340	351	5%
	L'Orignal	2 413	2 639	2 547	3 334	3 106	693	29%
	Napanee	2 333	2 541	2 488	2 753	2 550	217	9%
	Ottawa	36 286	37 932	38 299	37 741	39 464	3 178	9%
	Pembroke	4 228	4 020	5 453	4 838	5 246	1 018	24%
	Perth	4 049	4 013	4 379	4 451	5 123	1 074	27%
	Picton	1 039	1 010	1 108	1 022	841	-198	-19%
Total Est		**76 564**	**78 981**	**79 889**	**79 816**	**84 988**	**8 424**	**11%**
Nord-Est	Cochrane	2 389	2 205	2 229	2 280	3 499	1 110	46%
	Elliot Lake	879	891	793	851	786	-93	-11%
	Espanola	632	585	726	710	735	103	16%
	Gore Bay	1 446	1 272	1 434	1 631	1 654	208	14%
	Haileybury	1 944	1 713	1 984	2 157	2 555	611	31%
	Kirkland Lake	387	327	404	305	558	171	44%
	North Bay	5 873	5 682	5 343	5 291	5 719	-154	-3%
	Parry Sound	2 023	2 758	2 679	2 480	2 971	948	47%

Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 04/05 à 08/09
	Sault Ste. Marie	7 416	6 933	8 049	7 831	7 958	542	7%
	Sudbury	12 143	12 186	12 635	13 832	15 329	3 186	26%
	Timmins	4 734	4 552	5 030	4 944	5 118	384	8%
Total Nord-Est		**39 866**	**39 104**	**41 306**	**42 312**	**46 882**	**7 016**	**18%**
Nord-Ouest	Dryden	2 976	3 301	3 559	3 603	4 537	1 561	52%
	Fort Frances	1 211	1 286	1 178	1 437	1 345	134	11%
	Kenora	4 663	4 257	4 620	5 141	5 180	517	11%
	Thunder Bay	10 569	9 724	11 037	9 448	10 868	299	3%
Total Nord-Ouest		**19 419**	**18 568**	**20 394**	**19 629**	**21 930**	**2 511**	**13%**
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	24 702	25 039	22 777	24 446	23 137	-1 565	-6%
	1911, avenue Eglinton	22 397	23 463	26 530	27 625	28 024	5 627	25%
	2201, avenue Finch Ouest	21 461	22 603	23 753	21 174	24 740	3 279	15%
	311, rue Jarvis	5 779	4 998	5 780	5 203	5 544	-235	-4%
	College Park	19 048	18 360	16 230	17 925	20 325	1 277	7%
	Old City Hall	36 667	36 221	43 293	39 007	40 651	3 984	11%
Total Toronto		**130 054**	**130 684**	**138 363**	**135 380**	**142 421**	**12 367**	**10%**
Ouest	Chatham	4 907	5 568	6 327	6 333	5 562	655	13%
	Goderich	1 937	1 951	2 150	2 254	2 458	521	27%
	Guelph	5 985	5 879	6 488	6 269	6 706	721	12%
	Kitchener	20 559	20 947	21 162	23 604	23 941	3 382	16%
	London	17 634	18 632	20 278	22 719	21 596	3 962	22%
	Owen Sound	3 234	3 317	3 232	3 722	3 765	531	16%
	Sarnia	6 145	6 203	7 357	8 792	7 863	1 718	28%
	St. Thomas	2 931	3 568	3 719	3 595	4 030	1 099	37%
	Stratford	2 619	2 938	2 716	2 573	2 511	-108	-4%
	Walkerton	2 100	2 317	3 009	3 212	2 927	827	39%
	Windsor	15 395	16 786	18 176	15 328	15 177	-218	-1%
	Woodstock	3 945	4 183	4 659	4 457	4 634	689	17%
Total Ouest		**87 391**	**92 289**	**99 273**	**102 858**	**101 170**	**13 779**	**16%**
Total Ontario		**539 572**	**551 868**	**571 181**	**578 536**	**595 760**	**56 188**	**10%**

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 03/04 à 07/08
Centre-Est	Barrie	9 397	8 093	6 999	7 582	7 607	-1 790	-19%
	Bracebridge	1 150	1 112	1 262	1 553	1 377	227	20%
	Cobourg	1 523	1 789	1 979	2 149	1 495	-28	-2%
	Lindsay	2 844	3 115	3 141	2 858	3 079	235	8%
	Newmarket	14 734	14 371	16 441	15 208	16 096	1 362	9%
	Orillia	973	1 208	1 453	1 376	1 317	344	35%
	Oshawa	12 079	11 317	14 426	13 632	14 477	2 398	20%
	Peterborough	4 077	3 879	5 085	3 811	3 653	-424	-10%
Total Centre-Est		**46 777**	**44 884**	**50 786**	**48 169**	**49 101**	**2 324**	**5%**
Centre-Ouest	Brampton	20 543	22 737	24 813	21 313	21 227	684	3%
	Brantford	3 511	3 480	3 477	3 868	4 131	620	18%
	Cayuga	609	414	636	905	921	312	51%
	Hamilton	7 717	6 934	6 720	7 520	8 558	841	11%
	Milton	4 608	5 006	5 355	6 014	6 143	1 535	33%
	Orangeville	1 609	2 213	2 309	2 503	2 682	1 073	67%
	Simcoe	1 133	1 071	985	966	1 141	8	1%
	St. Catharines	5 710	5 522	5 451	5 746	5 893	183	3%
	Welland	1 030	988	1 166	964	1 161	131	13%
Total Centre-Ouest		**46 470**	**48 365**	**50 912**	**49 799**	**51 857**	**5 387**	**12%**
Est	Belleville	225	1 877	2 026	1 844	2 409	184	8%
	Brockville	2 024	2 393	2 127	2 455	2 568	544	27%
	Cornwall	3 986	4 081	4 769	4 426	4 690	704	18%
	Kingston	3 137	2 881	2 648	2 644	3 085	-52	-2%
	L'Orignal	1 076	995	1 505	1 218	1 090	14	1%
	Napanee	668	508	470	640	648	-20	-3%
	Ottawa	18 229	16 450	17 706	16 835	18 849	620	3%
	Pembroke	1 587	2 189	1 873	1 984	1 737	150	9%
	Perth	1 200	1 294	1 687	1 971	1 734	534	45%
	Picton	345	339	324	278	370	25	7%
Total Est		**34 477**	**33 007**	**35 135**	**34 295**	**37 180**	**2 703**	**8%**
Nord-Est	Cochrane	588	779	806	999	1 395	807	137%
	Elliot Lake	377	411	502	446	554	177	47%
	Espanola	350	362	263	389	503	153	44%
	Gore Bay	463	503	503	656	599	136	29%
	Haileybury	679	1 190	1 142	1 394	1 268	589	87%
	Kirkland Lake	110	161	109	265	310	200	182%
	North Bay	1 925	1 867	2 149	2 228	2 484	559	29%

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 03/04 à 07/08
	Parry Sound	1 405	1 171	1 060	933	922	-483	-34%
	Sault Ste. Marie	2 742	2 956	2 703	2 503	2 302	-440	-16%
	Sudbury	4 354	4 332	4 616	4 475	4 208	-146	-3%
	Timmins	1 589	1 638	1 679	1 789	1 696	107	7%
Total Nord-Est		**14 582**	**15 370**	**15 532**	**16 077**	**16 241**	**1 659**	**11%**
Nord Ouest	Fort Frances	333	356	519	357	344	11	3%
	Kenora	1 434	1 760	1 774	1 749	1 667	233	16%
	Thunder Bay	3 478	4 412	3 936	4 103	3 861	383	11%
Total Nord-Ouest		**6 107**	**7 398**	**7 073**	**7 105**	**6 881**	**774**	**13%**
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	11 472	12 134	12 327	11 348	11 600	128	1%
	1911, avenue Eglinton	12 077	14 613	16 664	17 337	16 940	4 863	40%
	2201, avenue Finch Ouest	12 018	11 220	12 687	14 612	12 266	248	2%
	311, rue Jarvis	2 646	3 292	2 298	2 794	3 198	552	21%
	College Park	9 536	7 806	8 688	10 431	13 043	3 507	37%
	Old City Hall	20 043	24 387	25 094	25 741	25 096	5 053	25%
Total Toronto		**67 792**	**73 452**	**77 758**	**82 263**	**82 143**	**14 351**	**21%**
Ouest	Chatham	1 560	2 170	2 343	2 169	3 022	1 462	94%
	Goderich	584	711	847	1 066	968	384	66%
	Guelph	2 184	2 708	2 460	2 869	3 242	1 058	48%
	Kitchener	5 932	6 469	7 393	7 745	8 050	2 118	36%
	London	7 855	7 686	8 931	7 735	9 528	1 673	21%
	Owen Sound	1 123	952	1 095	1 026	1 175	52	5%
	Sarnia	2 053	2 647	3 460	3 046	3 601	1 548	75%
	St. Thomas	1 256	1 381	1 354	1 440	1 374	118	9%
	Stratford	722	550	537	541	541	-181	-25%
	Walkerton	834	1 189	1 257	1 195	974	140	17%
	Windsor	7 534	6 992	6 242	7 288	6 734	-800	-11%
	Woodstock	2 145	2 404	1 858	1 834	1 624	-521	-24%
Total Ouest		**33 782**	**35 859**	**37 777**	**37 954**	**40 833**	**7 051**	**21%**
Total Ontario		**249 987**	**258 335**	**274 973**	**275 662**	**284 236**	**34 249**	**14%**

1. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est prévue pour le dernier jour du mois. Par exemple, si un mandat d'amener est émis contre un particulier, aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté. Par conséquent, ces accusations sont traitées comme des « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 04/05 à 08/09
Centre-Est	Barrie	136 935	153 970	147 735	165 543	160 146	23 211	17%
	Bracebridge	17 820	19 245	18 457	19 157	18 090	270	2%
	Cobourg	26 755	29 267	33 739	37 446	38 376	11 621	43%
	Lindsay	50 935	50 674	56 824	57 639	67 400	16 465	32%
	Newmarket	221 046	239 233	252 474	270 212	270 427	49 381	22%
	Orillia	14 046	15 373	18 956	19 556	19 932	5 886	42%
	Oshawa	260 556	269 025	305 485	324 166	308 246	47 690	18%
	Peterborough	77 509	84 599	97 014	93 887	82 630	5 121	7%
Total Centre-Est		**805 602**	**861 386**	**930 684**	**987 606**	**965 247**	**159 645**	**20%**
Centre-Ouest	Brampton	341 164	369 994	410 517	393 105	355 994	14 830	4%
	Brantford	55 679	57 855	65 906	72 221	67 704	12 025	22%
	Cayuga	9 520	8 623	10 202	12 185	14 211	4 691	49%
	Hamilton	163 790	168 108	166 676	166 615	172 182	8 392	5%
	Milton	69 716	77 777	74 348	87 910	97 055	27 339	39%
	Orangeville	28 240	33 058	37 547	38 623	44 650	16 410	58%
	Simcoe	16 934	21 412	24 286	18 780	18 305	1 371	8%
	St. Catharines	92 315	102 841	108 105	107 017	114 320	22 005	24%
	Welland	18 994	19 347	19 497	17 634	21 754	2 760	15%
Total Centre-Ouest		**796 352**	**859 015**	**917 084**	**914 090**	**906 175**	**109 823**	**14%**
Est	Belleville	51 416	44 496	44 661	40 241	48 774	-2 642	-5%
	Brockville	31 196	37 769	36 585	39 248	47 735	16 539	53%
	Cornwall	62 887	63 255	67 090	68 934	74 738	11 851	19%
	Kingston	63 056	79 016	74 174	67 657	66 718	3 662	6%
	L'Orignal	11 700	12 946	15 964	15 787	14 199	2 499	21%
	Napanee	12 961	12 916	11 475	13 702	12 541	-420	-3%
	Ottawa	308 636	332 591	361 340	363 913	401 943	93 307	30%
	Pembroke	28 259	29 243	37 581	40 821	43 410	15 151	54%
	Perth	31 966	34 605	41 863	43 293	56 697	24 731	77%
	Picton	6 068	5 181	5 869	4 694	4 562	-1 506	-25%
Total Est		**608 145**	**652 018**	**696 602**	**698 290**	**771 317**	**163 172**	**27%**
Nord-Est	Cochrane	11 024	12 072	13 333	18 595	22 122	11 098	101%
	Elliot Lake	3 879	4 859	4 457	3 991	4 228	349	9%
	Espanola	3 300	3 896	3 638	3 460	5 302	2 002	61%
	Gore Bay	9 099	8 465	8 272	10 427	10 764	1 665	18%
	Haileybury	12 251	15 923	20 399	22 118	18 678	6 427	52%
	Kirkland Lake	2 292	2 574	3 105	2 993	4 590	2 298	100%
	North Bay	49 756	46 003	42 620	44 976	48 525	-1 231	-2%

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 04/05 à 08/09	% d'écart de 04/05 à 08/09
	Parry Sound	15 046	18 441	16 909	16 559	15 366	320	2%
	Sault Ste. Marie	54 265	55 474	65 377	65 808	69 187	14 922	27%
	Sudbury	88 783	89 270	103 380	106 505	113 311	24 528	28%
	Timmins	26 463	27 464	33 418	34 092	35 008	8 545	32%
Total Nord-Est		**276 158**	**284 441**	**314 908**	**329 524**	**357 334**	**81 176**	**29%**
Nord-Ouest	Fort Frances	5 782	6 274	7 501	7 613	7 014	1 232	21%
	Kenora	27 356	28 720	32 846	34 561	34 347	6 991	26%
	Thunder Bay	67 897	72 470	80 144	73 420	77 940	10 043	15%
Total Nord-Ouest		**114 346**	**122 417**	**138 397**	**134 558**	**143 757**	**29 411**	**26%**
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	217 743	247 442	223 248	214 479	204 573	-13 170	-6%
	1911, avenue Eglinton	222 512	273 069	334 697	363 231	348 312	125 800	57%
	2201, avenue Finch Ouest	219 525	233 050	268 441	267 710	246 035	26 510	12%
	311, rue Jarvis	56 095	53 543	54 605	46 208	58 012	1 917	3%
	College Park	231 937	210 184	202 566	227 269	264 134	32 197	14%
	Old City Hall	469 819	575 568	616 453	555 904	581 434	111 615	24%
Total Toronto		**1 417 631**	**1 592 856**	**1 700 010**	**1 674 801**	**1 702 500**	**284 869**	**20%**
Ouest	Chatham	32 983	39 825	45 999	43 308	47 680	14 697	45%
	Goderich	8 245	10 818	12 409	14 865	16 996	8 751	106%
	Guelph	39 145	47 901	48 142	49 920	55 048	15 903	41%
	Kitchener	137 794	154 459	174 478	189 147	191 901	54 107	39%
	London	165 628	184 184	203 131	215 656	216 870	51 242	31%
	Owen Sound	17 704	18 461	19 560	21 045	20 834	3 130	18%
	Sarnia	40 878	50 106	62 308	75 348	72 651	31 773	78%
	St. Thomas	23 076	29 313	28 717	30 615	29 612	6 536	28%
	Stratford	13 074	14 772	12 484	12 814	13 841	767	6%
	Walkerton	12 790	15 610	20 068	21 629	20 245	7 455	58%
	Windsor	143 695	144 371	130 310	131 801	130 386	-13 309	-9%
	Woodstock	43 424	44 094	43 523	42 355	35 781	-7 643	-18%
Total Ouest		**678 436**	**753 914**	**801 129**	**848 503**	**851 845**	**173 409**	**26%**
Total Ontario		**4 696 670**	**5 126 047**	**5 498 814**	**5 587 372**	**5 687 795**	**991 125**	**21%**

1. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires au procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.

SOURCE : ICON

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	624	454	501	5 350	7 577
	2006-2007	487	443	428	5 908	9 208
	2007-2008	485	396	365	5 339	7 570
	2008-2009	483	406	315	4 884	8 162
Centre-Ouest	2005-2006	955	940	778	10 019	11 465
	2006-2007	800	737	718	9 776	11 374
	2007-2008	843	774	622	9 733	10 832
	2008-2009	797	680	629	9 875	11 098
Est	2005-2006	730	683	553	2 454	5 686
	2006-2007	700	633	563	2 548	5 607
	2007-2008	662	632	525	2 780	5 352
	2008-2009	762	678	532	2 696	7 067
Nord-Est	2005-2006	368	238	277	2 743	2 632
	2006-2007	295	272	229	2 694	2 202
	2007-2008	304	255	176	2 616	2 241
	2008-2009	254	222	134	2 342	2 249
Nord-Ouest	2005-2006	128	110	74	906	739
	2006-2007	85	80	56	947	675
	2007-2008	100	67	52	863	760
	2008-2009	106	87	64	960	839
Toronto	2005-2006	1 186	1 057	1 580		17 662
	2006-2007	1 112	1 006	1 704		18 145
	2007-2008	1 057	1 094	1 842		17 025
	2008-2009	954	1 014	1 805		18 408

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région (suite)

Région	Exercice financier	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2005-2006	846	665	661	5 335	6 193
	2006-2007	818	678	633	5 118	6 286
	2007-2008	690	606	582	4 439	6 150
	2008-2009	704	547	587	3 629	5 854
Ontario	2005-2006	4 837	4 147	4 424	26 807	51 955
	2006-2007	4 297	3 849	4 331	26 991	53 496
	2007-2008	4 141	3 824	4 164	25 770	49 930
	2008-2009	4 060	3 634	4 066	24 386	53 678

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler les statistiques sur les actes d'accusation et appels reçus au criminel, sur les actes d'accusation et appels à l'égard desquels une décision a été rendue, et sur les actes d'accusation et appels en instance au criminel. Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées au nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d., les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. Le nombre d'événements criminels entendus devant la Cour supérieure de justice ne comprend pas les données de Toronto, d'Ottawa et de Windsor (en raison de la non-disponibilité des données).
4. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.
5. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.
6. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Centre-Est	Barrie	174	145	135	156	-18	-10%
	Bracebridge	18	25	17	17	-1	-6%
	Cobourg	23	21	29	22	-1	-4%
	Lindsay	32	39	32	31	-1	-3%
	Newmarket	164	112	116	87	-77	-47%
	Peterborough	32	25	28	27	-5	-16%
	Whitby	181	120	128	143	-38	-21%
Total Centre-Est		**624**	**487**	**485**	**483**	**-141**	**-23%**
Centre-Ouest	Brampton	490	404	437	417	-73	-15%
	Brantford	18	16	16	12	-6	-33%
	Cayuga	13	5	5	6	-7	-54%
	Hamilton	179	168	201	185	6	3%
	Milton	100	91	80	81	-19	-19%
	Orangeville	39	43	35	34	-5	-13%
	Simcoe	14	21	11	8	-6	-43%
	St. Catharines	42	19	24	20	-22	-52%
	Welland	60	33	34	34	-26	-43%
Total Centre-Ouest		**955**	**800**	**843**	**797**	**-158**	**-17%**
Est	Belleville	46	39	43	37	-9	-20%
	Brockville	30	32	22	25	-5	-17%
	Cornwall	73	66	90	87	14	19%
	Kingston	86	85	53	57	-29	-34%
	L'Orignal	42	43	54	40	-2	-5%
	Napanee	13	10	7	13	0	0%
	Ottawa	392	371	328	428	36	9%
	Pembroke	30	27	33	37	7	23%
	Perth	11	18	25	32	21	191%
	Picton	7	9	7	6	-1	-14%
Total Est		**730**	**700**	**662**	**762**	**32**	**4%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	51	45	31	37	-14	-27%
	Gore Bay	20	18	17	20	0	0%
	Haileybury	17	17	22	33	16	94%
	North Bay	81	56	66	44	-37	-46%
	Parry Sound	17	15	23	29	12	71%
	Sault Ste. Marie	63	67	53	29	-34	-54%
	Sudbury	119	77	92	62	-57	-48%
Total Nord-Est		**368**	**295**	**304**	**254**	**-114**	**-31%**

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Nord-Ouest	Fort Frances	1	3	5	4	3	300%
	Kenora	40	18	20	20	-20	-50%
	Thunder Bay	87	64	75	82	-5	-6%
Total Nord-Ouest		**128**	**85**	**100**	**106**	**-22**	**-17%**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 186	1 112	1 057	954	-232	-20%
Total Toronto		**1 186**	**1 112**	**1 057**	**954**	**-232**	**-20%**
Ouest	Chatham	35	24	16	19	-16	-46%
	Goderich	28	29	27	28	0	0%
	Guelph	65	62	56	53	-12	-18%
	Kitchener	82	56	66	50	-32	-39%
	London	215	197	152	125	-90	-42%
	Owen Sound	15	17	13	19	4	27%
	Sarnia	47	42	58	41	-6	-13%
	St. Thomas	37	47	32	37	0	0%
	Stratford	62	36	42	43	-19	-31%
	Walkerton	19	18	10	10	-9	-47%
	Windsor	218	263	185	251	33	15%
	Woodstock	23	27	33	28	5	22%
Total Ouest		**846**	**818**	**690**	**704**	**-142**	**-17%**
Total Ontario		**4 837**	**4 297**	**4 141**	**4 060**	**-777**	**-16%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les affaires reçues comprennent les mises en accusation et les appels concernant tant les adultes que les jeunes.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels au criminel à l'égard desquels une décision a été rendue

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre Est	Barrie	155	164	111	134	-21	-14%
	Bracebridge	6	14	16	10	4	67%
	Cobourg	8	5	15	23	15	188%
	Lindsay	33	33	26	27	-6	-18%
	Newmarket	95	83	84	73	-22	-23%
	Peterborough	23	12	28	22	-1	-4%
	Whitby	134	132	116	117	-17	-13%
Total Centre-Est		**454**	**443**	**396**	**406**	**-48**	**-11%**
Centre-Ouest	Brampton	501	416	356	347	-154	-31%
	Brantford	15	14	10	7	-8	-53%
	Cayuga	14	6	7	2	-12	-86%
	Hamilton	193	107	220	155	-38	-20%
	Milton	82	75	88	83	1	1%
	Orangeville	18	22	19	26	8	44%
	Simcoe	6	14	17	4	-2	-33%
	St. Catharines	45	38	17	19	-26	-58%
	Welland	66	45	40	37	-29	-44%
Total Centre-Ouest		**940**	**737**	**774**	**680**	**-260**	**-28%**
Est	Belleville	42	44	28	33	-9	-21%
	Brockville	9	12	21	19	10	111%
	Cornwall	57	52	48	56	-1	-2%
	Kingston	72	75	59	58	-14	-19%
	L'Orignal	40	43	47	43	3	8%
	Napanee	7	5	5	2	-5	-71%
	Ottawa	398	363	384	403	5	1%
	Pembroke	31	24	25	32	1	3%
	Perth	17	10	10	27	10	59%
	Picton	10	5	5	5	-5	-50%
Total Est		**683**	**633**	**632**	**678**	**-5**	**-1%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	31	21	37	29	-2	-6%
	Gore Bay	4	9	6	12	8	200%
	Haileybury	10	17	15	29	19	190%
	North Bay	48	57	46	51	3	6%
	Parry Sound	11	10	17	16	5	45%
	Sault Ste. Marie	51	61	54	35	-16	-31%
	Sudbury	83	97	80	50	-33	-40%
Total Nord-Est		**238**	**272**	**255**	**222**	**-16**	**-7%**

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels au criminel à l'égard desquels une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	4	1	1	1	-3	-75%
	Kenora	32	27	16	17	-15	-47%
	Thunder Bay	74	52	50	69	-5	-7%
Total Nord-Ouest		**110**	**80**	**67**	**87**	**-23**	**-21%**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 057	1 006	1 094	1 014	-43	-4%
Total Toronto		**1 057**	**1 006**	**1 094**	**1 014**	**-43**	**-4%**
Ouest	Chatham	31	26	28	13	-18	-58%
	Goderich	30	29	21	22	-8	-27%
	Guelph	67	52	44	33	-34	-51%
	Kitchener	68	72	57	50	-18	-26%
	London	187	135	121	111	-76	-41%
	Owen Sound	6	6	7	9	3	50%
	Sarnia	37	40	39	32	-5	-14%
	St. Thomas	36	39	42	43	7	19%
	Stratford	29	40	21	4	-25	-86%
	Walkerton	15	14	14	3	-12	-80%
	Windsor	155	212	182	193	38	25%
	Woodstock	4	13	30	34	30	750%
Total Ouest		**665**	**678**	**606**	**547**	**-118**	**-18%**
Total Ontario		**4 147**	**3 849**	**3 824**	**3 634**	**-513**	**-12%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre Est	Barrie	132	107	99	103	-29	-22%
	Bracebridge	13	15	11	9	-4	-31%
	Cobourg	19	22	16	12	-7	-37%
	Lindsay	33	33	28	20	-13	-39%
	Newmarket	140	132	108	71	-69	-49%
	Peterborough	19	17	18	10	-9	-47%
	Whitby	145	102	85	90	-55	-38%
Total Centre-Est		**501**	**428**	**365**	**315**	**-186**	**-37%**
Centre-Ouest	Brampton	413	391	341	342	-71	-17%
	Brantford	14	9	9	13	-1	-7%
	Cayuga	8	6	2	5	-3	-38%
	Hamilton	152	145	136	151	-1	-1%
	Milton	70	78	60	55	-15	-21%
	Orangeville	22	22	20	22	0	0%
	Simcoe	9	12	4	6	-3	-33%
	St. Catharines	31	14	20	15	-16	-52%
	Welland	59	41	30	20	-39	-66%
Total Centre-Ouest		**778**	**718**	**622**	**629**	**-149**	**-19%**
Est	Belleville	19	16	29	28	9	47%
	Brockville	25	29	24	21	-4	-16%
	Cornwall	72	65	81	85	13	18%
	Kingston	73	72	55	48	-25	-34%
	L'Orignal	39	38	40	26	-13	-33%
	Napanee	7	9	5	6	-1	-14%
	Ottawa	284	292	238	261	-23	-8%
	Pembroke	16	19	25	25	9	56%
	Perth	12	16	22	28	16	133%
	Picton	6	7	6	4	-2	-33%
Total Est		**553**	**563**	**525**	**532**	**-21**	**-4%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	45	34	19	22	-23	-51%
	Gore Bay	16	18	14	7	-9	-56%
	Haileybury	15	11	14	17	2	13%
	North Bay	55	49	44	27	-28	-51%
	Parry Sound	16	14	11	11	-5	-31%
	Sault Ste. Marie	47	49	30	17	-30	-64%
	Sudbury	83	54	44	33	-50	-60%
Total Nord-Est		**277**	**229**	**176**	**134**	**-143**	**-52%**

Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	0	1	0	4	4	400%
	Kenora	25	16	13	17	-8	-32%
	Thunder Bay	49	39	39	43	-6	-12%
Total Nord-Ouest		**74**	**56**	**52**	**64**	**-10**	**-14%**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 580	1 704	1 842	1 805	225	14%
Total Toronto		**1 580**	**1 704**	**1 842**	**1 805**	**225**	**14%**
Ouest	Chatham	29	23	9	14	-15	-52%
	Goderich	25	21	15	17	-8	-32%
	Guelph	28	27	29	35	7	25%
	Kitchener	72	51	52	45	-27	-38%
	London	163	153	133	94	-69	-42%
	Owen Sound	7	12	10	9	2	29%
	Sarnia	37	32	40	40	3	8%
	St. Thomas	38	44	33	23	-15	-39%
	Stratford	29	16	26	26	-3	-10%
	Walkerton	9	10	3	4	-5	-56%
	Windsor	205	220	204	262	57	28%
	Woodstock	19	24	28	18	-1	-5%
Total Ouest		**661**	**633**	**582**	**587**	**-74**	**-11%**
Total Ontario		**4424**	**4 331**	**4 164**	**4 066**	**-358**	**-8%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel

		05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie	1 541	1 533	1 155	1 137	-404	-26%
	Bracebridge	117	147	166	140	23	20%
	Cobourg	194	270	237	143	-51	-26%
	Lindsay	230	272	357	362	132	57%
	Newmarket	1 398	1 713	1 497	1 383	-15	-1%
	Peterborough	244	195	230	181	-63	-26%
	Whitby	1 626	1 778	1 697	1 538	-88	-5%
Total Centre-Est		**5 350**	**5 908**	**5 339**	**4 884**	**-466**	**-9%**
Centre-Ouest	Brampton	5 464	5 690	5 412	5 711	247	5%
	Brantford	227	188	300	263	36	16%
	Cayuga	106	67	61	39	-67	-63%
	Hamilton	1 959	1 705	1 969	1 905	-54	-3%
	Milton	733	808	814	785	52	7%
	Orangeville	231	288	213	261	30	13%
	Simcoe	65	155	161	109	44	68%
	St. Catharines	393	370	344	322	-71	-18%
	Welland	841	505	459	480	-361	-43%
Total Centre-Ouest		**10 019**	**9 776**	**9 733**	**9 875**	**-144**	**-1%**
Est	Belleville	316	280	196	185	-131	-41%
	Brockville	165	174	225	203	38	23%
	Cornwall	528	591	795	899	371	70%
	Kingston	700	858	725	583	-117	-17%
	L'Orignal	266	218	289	225	-41	-15%
	Napanee	55	74	50	33	-22	-40%
	Pembroke	218	185	218	298	80	37%
	Perth	136	114	234	228	92	68%
	Picton	70	54	48	42	-28	-40%
Total Est		**2 454**	**2 548**	**2 780**	**2 696**	**242**	**10%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	399	493	362	388	-11	-3%
	Gore Bay	145	164	145	295	150	103%
	Haileybury	120	103	114	148	28	23%
	North Bay	602	470	520	486	-116	-19%
	Parry Sound	89	127	97	186	97	109%
	Sault Ste. Marie	594	677	784	432	-162	-27%
	Sudbury	794	660	594	407	-387	-49%
Total Nord-Est		**2 743**	**2 694**	**2 616**	**2 342**	**-401**	**-15%**

Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel (suite)

		05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Ouest	Fort Frances	17	9	31	17	0	0%
	Kenora	281	258	267	262	-19	-7%
	Thunder Bay	608	680	565	681	73	12%
Total Nord-Ouest		**906**	**947**	**863**	**960**	**54**	**6%**
Ouest	Chatham	270	190	126	112	-158	-59%
	Goderich	212	177	150	143	-69	-33%
	Guelph	575	426	319	274	-301	-52%
	Kitchener	801	833	787	604	-197	-25%
	London	2 240	2 170	1 798	1 348	-892	-40%
	Owen Sound	72	289	145	106	34	47%
	Sarnia	376	336	392	349	-27	-7%
	St. Thomas	288	237	224	268	-20	-7%
	Stratford	221	166	162	183	-38	-17%
	Walkerton	121	114	121	68	-53	-44%
	Woodstock	159	180	215	174	15	9%
Total Ouest		**5 335**	**5 118**	**4 439**	**3 629**	**-1 706**	**-32%**
Total Ontario		**26 807**	**26 991**	**25 770**	**24 386**	**-2 421**	**-9%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Le nombre d'événements criminels entendus devant la Cour supérieure de justice ne comprend pas les données de Toronto, d'Ottawa et de Windsor (en raison de la non-disponibilité des données).

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	14 403	52 515	16 834
	2006-2007	14 613	52 330	15 310
	2007-2008	14 380	52 731	15 410
	2008-2009	14 268	52 965	16 882
Centre-Ouest	2005-2006	19 631	60 617	20 881
	2006-2007	18 681	61 138	20 495
	2007-2008	17 878	58 857	20 189
	2008-2009	18 535	60 863	20 226
Est	2005-2006	12 333	42 567	12 291
	2006-2007	11 683	41 873	11 833
	2007-2008	11 807	40 704	12 088
	2008-2009	11 780	38 057	11 403
Nord-Est	2005-2006	5 515	27 036	6 015
	2006-2007	5 239	28 083	6 050
	2007-2008	5 130	27 253	5 792
	2008-2009	5 318	26 073	6 082
Nord-Ouest	2005-2006	2 184	9 870	2 088
	2006-2007	2 004	8 804	2 098
	2007-2008	1 956	8 687	1 777
	2008-2009	1 905	9 325	2 246
Toronto	2005-2006	20 017	54 918	13 749
	2006-2007	19 704	55 493	15 500
	2007-2008	18 972	56 153	14 741
	2008-2009	18 003	54 621	16 398

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2005-2006	16 679	69 785	15 007
	2006-2007	16 250	69 239	15 415
	2007-2008	15 565	71 467	15 818
	2008-2009	16 429	71 566	16 770
Ontario	2005-2006	90 762	317 308	86 866
	2006-2007	88 174	316 960	86 702
	2007-2008	85 688	315 852	85 815
	2008-2009	86 238	313 470	90 007

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 210	3 367	3 225	3 290	80	2%
	Bracebridge	471	514	541	486	15	3%
	Cobourg	666	673	612	697	31	5%
	Lindsay	701	754	662	703	2	0%
	Newmarket	3 271	3 493	3 705	3 536	265	8%
	Peterborough	1 038	962	977	1 002	-36	-3%
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	4 658	4 554	-492	-10%
Total Centre-Est		**14 403**	**14 613**	**14 380**	**14 268**	**-135**	**-1%**
Centre-Ouest	Brampton	6 907	6 650	6 261	6 722	-185	-3%
	Brantford	1 451	1 456	1 400	1 438	-13	-1%
	Cayuga	362	358	332	305	-57	-16%
	Hamilton	3 969	3 648	3 515	3 798	-171	-4%
	Milton	2 213	2 105	2 194	2 181	-32	-1%
	Orangeville	489	483	492	484	-5	-1%
	Simcoe	565	541	465	462	-103	-18%
	St. Catharines	1 656	1 511	1 358	1 319	-337	-20%
	Welland	2 019	1 929	1 861	1 826	-193	-10%
Total Centre-Ouest		**19 631**	**18 681**	**17 878**	**18 535**	**-1 096**	**-6%**
Est	Belleville	1 953	1 747	1 620	1 630	-323	-17%
	Brockville	691	672	664	652	-39	-6%
	Cornwall	1 043	1 064	1 120	1 264	221	21%
	Kingston	1 203	1 227	1 054	1 021	-182	-15%
	L'Orignal	495	457	470	550	55	11%
	Napanee	246	292	328	321	75	30%
	Ottawa	5 059	4 666	5 054	4 840	-219	-4%
	Pembroke	871	897	856	831	-40	-5%
	Perth	513	481	460	492	-21	-4%
	Picton	259	180	181	179	-80	-31%
Total Est		**12 333**	**11 683**	**11 807**	**11 780**	**-553**	**-4%**

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	938	858	819	897	-41	-4%
	Gore Bay	211	203	176	164	-47	-22%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	268	265	261	245	-23	-9%
	North Bay	955	937	983	1 084	129	14%
	Parry Sound	291	272	260	301	10	3%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	1 131	1 022	966	949	-182	-16%
	Sudbury (y compris Espanola)	1 721	1 682	1 665	1 678	-43	-2%
	Cochrane (y compris Timmins)	938	858	819	897	-41	-4%
Total Nord-Est		**5 515**	**5 239**	**5 130**	**5 318**	**-197**	**-4%**
Nord-Ouest	Fort Frances	118	101	122	141	23	19%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	569	515	453	421	-148	-26%
	Thunder Bay	1 497	1 388	1 381	1 343	-154	-10%
Total Nord-Ouest		**2 184**	**2 004**	**1 956**	**1 905**	**-279**	**-13%**
	1911, avenue Eglinton	1 964	0	0	0	-1 964	-100%
	311, rue Jarvis	2 407	2 198	2 314	2 235	-172	-7%
	393, avenue University	11 756	12 028	11 258	10 404	-1 352	-12%
	47, avenue Sheppard Est	3 890	5 478	5 400	5 364	1 474	38%
Total Toronto		**20 017**	**19 704**	**18 972**	**18 003**	**-2 014**	**-10%**
Ouest	Chatham	1 069	948	950	921	-148	-14%
	Goderich	369	364	290	364	-5	-1%
	Guelph	1 195	1 239	1 132	1 267	72	6%
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 534	3 663	3 668	3 852	318	9%
	London	3 391	3 140	2 968	3 233	-158	-5%
	Owen Sound	637	747	676	665	28	4%
	Sarnia	1 159	1 117	979	1 057	-102	-9%
	St. Thomas	786	735	732	791	5	1%
	Stratford	556	546	487	483	-73	-13%
	Walkerton	392	407	335	367	-25	-6%
	Windsor	2 495	2 318	2 371	2 462	-33	-1%
	Woodstock	1 096	1 026	977	967	-129	-12%
Total Ouest		**16 679**	**16 250**	**15 565**	**16 429**	**-250**	**-1%**

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Total Ontario		**90 762**	**88 174**	**85 688**	**86 238**	**-4 524**	**-5%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin, London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 644	11 077	11 703	11 707	1 063	10%
	Bracebridge	1 669	1 495	1 569	1 433	-236	-14%
	Cobourg	2 366	2 373	2 356	2 493	127	5%
	Lindsay	3 049	2 929	3 110	3 092	43	1%
	Newmarket	11 182	12 477	13 747	13 049	1 867	17%
	Peterborough	4 408	4 175	3 971	4 095	-313	-7%
	Whitby (y compris Oshawa)	19 197	17 804	16 275	17 096	-2 101	-11%
Total Centre-Est		**52 515**	**52 330**	**52 731**	**52 965**	**450**	**1%**
Centre-Ouest	Brampton	19 389	19 789	19 233	20 136	747	4%
	Brantford	4 945	4 945	5 133	5 377	432	9%
	Cayuga	1 129	1 095	1 044	974	-155	-14%
	Hamilton	13 497	13 795	12 805	12 694	-803	-6%
	Milton	6 217	5 978	6 014	6 489	272	4%
	Orangeville	1 536	1 734	1 712	1 802	266	17%
	Simcoe	2 576	2 542	1 845	1 694	-882	-34%
	St. Catharines	5 387	5 148	5 069	5 358	-29	-1%
	Welland (y compris Niagara Falls)	5 941	6 112	6 002	6 339	398	7%
Total Centre-Ouest		**60 617**	**61 138**	**58 857**	**60 863**	**246**	**0%**
Est	Belleville	8 355	8 585	8 340	7 475	-880	-11%
	Brockville	2 573	2 565	2 561	2 560	-13	-1%
	Cornwall	2 600	2 604	2 707	2 794	194	7%
	Kingston	3 797	3 800	3 536	3 320	-477	-13%
	L'Orignal	1 547	1 233	1 674	1 631	84	5%
	Napanee	852	896	1 001	1 028	176	21%
	Ottawa	15 298	14 451	13 728	12 437	-2 861	-19%
	Pembroke	5 077	5 253	4 864	4 498	-579	-11%
	Perth	1 486	1 691	1 469	1 483	-3	0%
	Picton	982	795	824	831	-151	-15%
Total Est		**42 567**	**41 873**	**40 704**	**38 057**	**-4 510**	**-11%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	4 490	4 036	3 956	4 297	-193	-4%
	Gore Bay	904	854	760	549	-355	-39%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	1 051	1 112	870	842	-209	-20%
	North Bay	4 658	5 325	5 268	5 020	362	8%
	Parry Sound	1 784	1 505	1 277	1 281	-503	-28%

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	6 054	6 335	6 246	6 159	105	2%
	Sudbury	8 095	8 916	8 876	7 925	-170	-2%
Total Nord-Est		**27 036**	**28 083**	**27 253**	**26 073**	**-963**	**-4%**
Nord-Ouest	Fort Frances	630	519	513	642	12	2%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	2 442	1 945	1 708	1 613	-829	-34%
	Thunder Bay	6 798	6 340	6 466	7 070	272	4%
Total Nord-Ouest		**9 870**	**8 804**	**8 687**	**9 325**	**-545**	**-6%**
	1911, avenue Eglinton	10 324	0	0	0	-10 324	-100%
	311, rue Jarvis	12 507	12 158	12 525	11 702	-805	-6%
	393, avenue University	18 944	19 881	19 473	17 617	-1 327	-7%
	47, avenue Sheppard Est	13 143	23 454	24 155	25 302	12 159	93%
Total Toronto		**54 918**	**55 493**	**56 153**	**54 621**	**-297**	**-1%**
Ouest	Chatham	5 660	5 224	5 168	5 586	-74	-1%
	Goderich	2 688	2 596	2 328	2 363	-325	-12%
	Guelph	3 663	3 698	4 040	4 280	617	17%
	Kitchener (y compris Cambridge)	12 840	12 990	13 433	13 561	721	6%
	London	10 692	10 404	11 683	10 719	27	0%
	Owen Sound	2 833	2 961	3 172	3 197	364	13%
	Sarnia	7 311	7 393	7 553	7 120	-191	-3%
	St. Thomas	3 144	3 361	3 235	3 420	276	9%
	Stratford	2 316	2 201	2 040	2 144	-172	-7%
	Walkerton	1 836	1 931	1 726	1 630	-206	-11%
	Windsor	11 128	10 885	11 200	11 198	70	1%
	Woodstock	5 674	5 595	5 889	6 348	674	12%
Total Ouest		**69 785**	**69 239**	**71 467**	**71 566**	**1 781**	**3%**

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Total Ontario		**317 308**	**316 960**	**315 852**	**313 470**	**-3 838**	**-1%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin, London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005-2006	7 264	16 071	5 045
	2006-2007	7 150	16 715	4 946
	2007-2008	6 926	15 838	4 793
	2008-2009	7 176	16 118	5 364
Est	2005-2006	935	2 709	543
	2006-2007	868	2 822	559
	2007-2008	871	2 385	610
	2008-2009	961	2 229	539
Nord-Est	2005-2006	1 852	5 204	1 677
	2006-2007	1 893	5 617	1 724
	2007-2008	1 923	5 225	1 497
	2008-2009	1 945	4 672	1 622
Nord-Ouest	2005-2006	704	2 407	563
	2006-2007	713	2 345	722
	2007-2008	732	2 339	577
	2008-2009	701	2 246	661
Toronto	2005-2006	11 758	18 950	5 493
	2006-2007	12 029	19 881	6 172
	2007-2008	11 258	19 473	6 431
	2008-2009	10 404	17 617	7 098
Ouest	2005-2006	5 969	17 135	4 027
	2006-2007	5 960	18 163	3 833
	2007-2008	5 811	17 822	4 036
	2008-2009	6 245	17 923	4 345

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ontario	2005-2006	28 482	62 476	17 349
	2006-2007	28 613	65 543	17 956
	2007-2008	27 521	63 082	17 944
	2008-2009	27 432	60 805	19 629

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
5. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton); à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London).

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	3 838	3 752	3 541	3 799	-39	-1%
	Brantford	465	540	468	489	24	5%
	Cayuga	191	187	173	153	-38	-20%
	Milton	1 460	1 379	1 442	1 476	16	1%
	Orangeville	244	232	243	229	-15	-6%
	Simcoe	228	247	216	212	-16	-7%
	Welland (y compris Niagara Falls)	838	813	843	818	-20	-2%
Total Centre-Ouest		**7 264**	**7 150**	**6 926**	**7 176**	**-88**	**-1%**
Est	Belleville	482	507	503	561	79	16%
	Pembroke	344	318	320	351	7	2%
	Picton	109	43	48	49	-60	-55%
Total Est		**935**	**868**	**871**	**961**	**26**	**3%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	294	297	267	303	9	3%
	Gore Bay	17	19	32	28	11	65%
	Haileybury	113	98	112	90	-23	-20%
	North Bay	286	322	323	324	38	13%
	Parry Sound	98	83	109	91	-7	-7%
	Sault Ste. Marie	486	436	438	420	-66	-14%
	Sudbury	558	638	642	689	131	23%
Total Nord-Est		**1 852**	**1 893**	**1 923**	**1 945**	**93**	**5%**
Nord-Ouest	Fort Frances	50	46	52	62	12	24%
	Kenora	155	151	167	148	-7	-5%
	Thunder Bay	499	516	513	491	-8	-2%
Total Nord-Ouest		**704**	**713**	**732**	**701**	**-3**	**0%**

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Toronto	393, avenue University	11 758	12 029	11 258	10 404	-1 354	-12%
Total Toronto		**11 758**	**12 029**	**11 258**	**10 404**	**-1 354**	**-12%**
Ouest	Chatham	339	346	334	316	-23	-7%
	Goderich	163	171	124	151	-12	-7%
	Guelph	605	602	526	614	9	1%
	Kitchener (y compris Cambridge)	1 526	1 512	1 552	1 565	39	3%
	Owen Sound	302	355	327	323	21	7%
	Sarnia	487	495	412	478	-9	-2%
	St. Thomas	375	368	341	364	-11	-3%
	Stratford	200	223	208	200	0	0%
	Walkerton	161	192	167	178	17	11%
	Windsor	1 363	1 319	1 427	1 634	271	20%
	Woodstock	448	377	393	422	-26	-6%
Total Ouest		**5 969**	**5 960**	**5 811**	**6 245**	**276**	**5%**
Total Ontario		**28 482**	**28 613**	**27 521**	**27 432**	**-1 050**	**-4%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton); à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London).

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	7 424	8 123	7 273	7 461	37	0%
	Brantford	1 305	1 279	1 206	1 174	-131	-10%
	Cayuga	446	425	439	348	-98	-22%
	Milton	3 480	3 203	3 210	3 654	174	5%
	Orangeville	429	593	576	609	180	42%
	Simcoe	655	649	619	419	-236	-36%
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 332	2 443	2 515	2 453	121	5%
Total Centre-Ouest		**16 071**	**16 715**	**15 838**	**16 118**	**47**	**0%**
Est	Belleville	1 049	1 096	1 074	1 110	61	6%
	Pembroke	1 429	1 548	1 154	987	-442	-31%
	Picton	231	178	157	132	-99	-43%
Total Est		**2 709**	**2 822**	**2 385**	**2 229**	**-480**	**-18%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	681	806	671	647	-34	-5%
	Gore Bay	38	43	64	55	17	45%
	Haileybury	339	295	226	206	-133	-39%
	North Bay	643	713	659	657	14	2%
	Parry Sound	294	221	230	203	-91	-31%
	Sault Ste. Marie	1 755	1 574	1 496	1 288	-467	-27%
	Sudbury	1 454	1 965	1 879	1 616	162	11%
Total Nord-Est		**5 204**	**5 617**	**5 225**	**4 672**	**-532**	**-10%**
Nord-Ouest	Fort Frances	250	185	219	233	-17	-7%
	Kenora	519	413	396	396	-123	-24%
	Thunder Bay	1 638	1 747	1 724	1 617	-21	-1%
Total Nord-Ouest		**2 407**	**2 345**	**2 339**	**2 246**	**-161**	**-7%**
Toronto	393, avenue University	18 950	19 881	19 473	17 617	-1 333	-7%
Total Toronto		**18 950**	**19 881**	**19 473**	**17 617**	**-1 333**	**-7%**
Ouest	Chatham	1 096	1 041	1 048	1 035	-61	-6%
	Goderich	547	750	586	640	93	17%
	Guelph	1 316	1 291	1 286	1 421	105	8%
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 740	3 483	3 382	3 209	-531	-14%
	Owen Sound	648	737	661	717	69	11%
	Sarnia	1 721	1 787	2 260	2 171	450	26%
	St. Thomas	1 159	1 348	1 196	1 294	135	12%
	Stratford	555	609	587	507	-48	-9%
	Walkerton	392	486	464	389	-3	-1%
	Windsor	4 764	5 372	5 103	5 191	427	9%
	Woodstock	1 197	1 259	1 249	1 349	152	13%
Total Ouest		**17 135**	**18 163**	**17 822**	**17 923**	**788**	**5%**

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Total Ontario		**62 476**	**65 543**	**63 082**	**60 805**	**-1 671**	**-3%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques collectées manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton); à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London).

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	14 403	52 515	16 834
	2006-2007	14 613	52 330	15 310
	2007-2008	14 380	52 731	15 410
	2008-2009	14 268	52 965	16 882
Centre-Ouest	2005-2006	5 625	18 884	7 653
	2006-2007	5 159	18 943	7 225
	2007-2008	4 873	17 874	6 768
	2008-2009	5 117	18 052	6 438
Est	2005-2006	9 250	28 153	10 051
	2006-2007	8 859	27 240	9 510
	2007-2008	9 150	26 676	9 677
	2008-2009	9 140	25 253	8 930
Ouest	2005-2006	3 391	10 692	2 182
	2006-2007	3 140	10 404	2 599
	2007-2008	2 968	10 683	2 454
	2008-2009	3 233	10 719	2 999
Ontario	2005-2006	32 669	110 244	36 721
	2006-2007	31 771	108 917	34 644
	2007-2008	31 371	108 964	34 309
	2008-2009	31 758	106 989	35 249

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
1. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille à 17 emplacements de la Cour énumérés dans le diagramme ci-dessus. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 210	3 367	3 225	3 290	80	2%
	Bracebridge	471	514	541	486	15	3%
	Cobourg	666	673	612	697	31	5%
	Lindsay	701	754	662	703	2	0%
	Newmarket	3 271	3 493	3 705	3 536	265	8%
	Peterborough	1 038	962	977	1 002	-36	-3%
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	4 658	4 554	-492	-10%
Total Centre-Est		**14 403**	**14 613**	**14 380**	**14 268**	**-135**	**-1%**
Centre-Ouest	Hamilton	3 969	3 648	3 515	3 798	-171	-4%
	St. Catharines	1 656	1 511	1 358	1 319	-337	-20%
Total Centre-Ouest		**5 625**	**5 159**	**4 873**	**5 117**	**-508**	**-9%**
Est	Brockville	691	672	664	652	-39	-6%
	Cornwall	1 043	1 064	1 120	1 264	221	21%
	Kingston	1 203	1 227	1 054	1 021	-182	-15%
	L'Orignal	495	457	470	550	55	11%
	Napanee	246	292	328	321	75	30%
	Ottawa	5 059	4 666	5 054	4 840	-219	-4%
	Perth	513	481	460	492	-21	-4%
Total Est		**9 250**	**8 859**	**9 150**	**9 140**	**-110**	**-1%**
Ouest	London	3 391	3 140	2 968	3 233	-158	-5%
Total Ouest		**3 391**	**3 140**	**2 968**	**3 233**	**-158**	**-5%**
Total Ontario		**32 669**	**31 771**	**31 371**	**31 758**	**-911**	**-3%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille à 17 emplacements de la Cour énumérés dans le diagramme ci-dessus. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 644	11 077	11 703	11 707	1 063	10%
	Bracebridge	1 669	1 495	1 569	1 433	-236	-14%
	Cobourg	2 366	2 373	2 356	2 493	127	5%
	Lindsay	3 049	2 929	3 110	3 092	43	1%
	Newmarket	11 182	12 477	13 747	13 049	1 867	17%
	Peterborough	4 408	4 175	3 971	4 095	-313	-7%
	Whitby (y compris Oshawa)	19 197	17 804	16 275	17 096	-2 101	-11%
Total Centre-Est		**52 515**	**52 330**	**52 731**	**52 965**	**450**	**1%**
Centre-Ouest	Hamilton	13 497	13 795	12 805	12 694	-803	-6%
	St. Catharines	5 387	5 148	5 069	5 358	-29	-1%
Total Centre-Ouest		**18 884**	**18 943**	**17 874**	**18 052**	**-832**	**-4%**
Est	Brockville	2 573	2 565	2 561	2 560	-13	-1%
	Cornwall	2 600	2 604	2 707	2 794	194	7%
	Kingston	3 797	3 800	3 536	3 320	-477	-13%
	L'Orignal	1 547	1 233	1 674	1 631	84	5%
	Napanee	852	896	1 001	1 028	176	21%
	Ottawa	15 298	14 451	13 728	12 437	-2 861	-19%
	Perth	1 486	1 691	1 469	1 483	-3	0%
Total Est		**28 153**	**27 240**	**26 676**	**25 253**	**-2 900**	**-10%**
Ouest	London	10 692	10 404	11 683	10 719	27	0%
Total Ouest		**10 692**	**10 404**	**11 683**	**10 719**	**27**	**0%**
Total Ontario		**110 244**	**108 917**	**108 964**	**106 989**	**-3 255**	**-3%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille à 17 emplacements de la Cour énumérés dans le diagramme ci-dessus. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille aux autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005-2006	6 742	25 662	8 182
	2006-2007	6 372	25 480	8 325
	2007-2008	6 079	25 145	8 629
	2008-2009	6 242	26 693	8 423
Est	2005-2006	2 148	11 705	1 697
	2006-2007	1 956	11 811	1 764
	2007-2008	1 786	11 643	1 801
	2008-2009	1 679	10 575	1 934
Nord-Est	2005-2006	3 663	21 832	4 338
	2006-2007	3 346	22 466	4 326
	2007-2008	3 207	22 028	4 295
	2008-2009	3 373	21 401	4 460
Nord-Ouest	2005-2006	1 480	7 463	1 525
	2006-2007	1 291	6 459	1 376
	2007-2008	1 224	6 348	1 200
	2008-2009	1 204	7 079	1 585
Toronto	2005-2006	8 259	35 968	8 256
	2006-2007	7 675	35 612	9 328
	2007-2008	7 714	36 680	8 310
	2008-2009	7 599	37 004	9 300
Ouest	2005-2006	7 319	41 958	8 798
	2006-2007	7 150	40 672	8 983
	2007-2008	6 786	41 962	9 327
	2008-2009	6 951	42 924	9 426
Ontario	2005-2006	29 611	144 588	32 796
	2006-2007	27 790	142 500	34 102
	2007-2008	26 796	143 806	33 562
	2008-2009	27 048	145 676	35 129

1. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
5. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Centre-Ouest	Brampton	3 069	2 898	2 720	2 923	-146	-5%
	Brantford	986	916	932	949	-37	-4%
	Cayuga	171	171	159	152	-19	-11%
	Milton	753	726	752	705	-48	-6%
	Orangeville	245	251	249	255	10	4%
	Simcoe	337	294	249	250	-87	-26%
	Welland (y compris Niagara Falls)	1 181	1 116	1 018	1 008	-173	-15%
Total Centre-Ouest		**6 742**	**6 372**	**6 079**	**6 242**	**-500**	**-7%**
Est	Belleville	1 471	1 240	1 117	1 069	-402	-27%
	Pembroke	527	579	536	480	-47	-9%
	Picton	150	137	133	130	-20	-13%
Total Est		**2 148**	**1 956**	**1 786**	**1 679**	**-469**	**-22%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	644	561	552	594	-50	-8%
	Gore Bay	194	184	144	136	-58	-30%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	155	167	149	155	0	0%
	North Bay	669	615	660	760	91	14%
	Parry Sound	193	189	151	210	17	9%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	645	586	528	529	-116	-18%
	Sudbury (y compris Espanola)	1 163	1 044	1 023	989	-174	-15%
Total Nord-Est		**3 663**	**3 346**	**3 207**	**3 373**	**-290**	**-8%**
Nord-Ouest	Fort Frances	68	55	70	79	11	16%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	414	364	286	273	-141	-34%
	Thunder Bay	998	872	868	852	-146	-15%
Total Nord-Ouest		**1 480**	**1 291**	**1 224**	**1 204**	**-276**	**-19%**
Toronto	1911, avenue Eglinton	1 964	0	0	0	-1 964	-100%
	311, rue Jarvis	2 406	2 198	2 314	2 235	-171	-7%
	47, avenue Sheppard Est	3 889	5 477	5 400	5 364	1 475	38%
Total Toronto		**8 259**	**7 675**	**7 714**	**7 599**	**-660**	**-8%**

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 07/08
Ouest	Chatham	730	602	616	605	-125	-17%
	Goderich	206	193	166	213	7	3%
	Guelph	590	637	606	653	63	11%
	Kitchener (y compris Cambridge)	2 008	2 151	2 116	2 287	279	14%
	Owen Sound	335	392	349	342	7	2%
	Sarnia	672	622	567	579	-93	-14%
	St. Thomas	411	367	391	427	16	4%
	Stratford	356	323	279	283	-73	-21%
	Walkerton	231	215	168	189	-42	-18%
	Windsor	1 132	999	944	828	-304	-27%
	Woodstock	648	649	584	545	-103	-16%
Total Ouest		**7 319**	**7 150**	**6 786**	**6 951**	**-368**	**-5%**
Total Ontario		**29 611**	**27 790**	**26 796**	**27 048**	**-2 563**	**-9%**

1. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
3. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
4. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de05/06 à 08/09	% Écart de 05/06 à 08/09
Centre-Ouest	Brampton	11 965	11 666	11 960	12 675	710	6%
	Brantford	3 640	3 666	3 927	4 203	563	15%
	Cayuga	683	670	605	626	-57	-8%
	Milton	2 737	2 775	2 804	2 835	98	4%
	Orangeville	1 107	1 141	1 136	1 193	86	8%
	Simcoe	1 921	1 893	1 226	1 275	-646	-34%
	Welland (y compris Niagara Falls)	3 609	3 669	3 487	3 886	277	8%
Total Centre-Ouest		**25 662**	**25 480**	**25 145**	**26 693**	**1 031**	**4%**
Est	Belleville	7 306	7 489	7 266	6 365	-941	-13%
	Pembroke	3 648	3 705	3 710	3 511	-137	-4%
	Picton	751	617	667	699	-52	-7%
Total Est		**11 705**	**11 811**	**11 643**	**10 575**	**-1 130**	**-10%**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	3 809	3 230	3 285	3 650	-159	-4%
	Gore Bay	866	811	696	494	-372	-43%
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	712	817	644	636	-76	-11%
	North Bay	4 015	4 612	4 609	4 363	348	9%
	Parry Sound	1 490	1 284	1 047	1 078	-412	-28%
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	4 299	4 761	4 750	4 871	572	13%
	Sudbury (y compris Espanola)	6 641	6 951	6 997	6 309	-332	-5%
Total Nord-Est		**21 832**	**22 466**	**22 028**	**21 401**	**-431**	**-2%**
Nord-Ouest	Fort Frances	380	334	294	409	29	8%
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	1 923	1 532	1 312	1 217	-706	-37%
	Thunder Bay	5 160	4 593	4 742	5 453	293	6%
Total Nord-Ouest		**7 463**	**6 459**	**6 348**	**7 079**	**-384**	**-5%**
Toronto	1911, avenue Eglinton	10 324	0	0	0	-10 324	-100%
	311, rue Jarvis	12 501	12 158	12 525	11 702	-799	-6%
	47, avenue Sheppard Est	13 143	23 454	24 155	25 302	12 159	93%
Total Toronto		**35 968**	**35 612**	**36 680**	**37 004**	**1 036**	**3%**

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% Change 05/06 to 08/09
Ouest	Chatham	4 564	4 183	4 120	4 551	-13	0%
	Goderich	2 141	1 846	1 742	1 723	-418	-20%
	Guelph	2 347	2 407	2 754	2 859	512	22%
	Kitchener (y compris Cambridge)	9 100	9 507	10 051	10 352	1 252	14%
	Owen Sound	2 185	2 224	2 511	2 480	295	14%
	Sarnia	5 590	5 606	5 293	4 949	-641	-11%
	St. Thomas	1 985	2 013	2 039	2 126	141	7%
	Stratford	1 761	1 592	1 453	1 637	-124	-7%
	Walkerton	1 444	1 445	1 262	1 241	-203	-14%
	Windsor	6 364	5 513	6 097	6 007	-357	-6%
	Woodstock	4 477	4 336	4 640	4 999	522	12%
Total Ouest		**41 958**	**40 672**	**41 962**	**42 924**	**966**	**2%**
Ontario Total		**144 588**	**142 500**	**143 806**	**145 676**	**1 088**	**1%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données (FRANK) ont servi à compiler les statistiques sur les nouvelles procédures et sur les événements entendus.Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), et enfin, à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
4. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est, sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	13 250	15 778	5 041
	2006-2007	11 524	13 987	4 807
	2007-2008	11 135	14 686	5 144
	2008-2009	11 592	14 588	5 714
Centre-Ouest	2005-2006	16 271	19 861	6 524
	2006-2007	15 036	18 343	6 879
	2007-2008	14 910	18 525	6 801
	2008-2009	15 436	17 888	7 224
Est	2005-2006	8 848	7 628	3 102
	2006-2007	8 359	6 925	2 965
	2007-2008	7 308	7 384	3 191
	2008-2009	6 519	8 456	3 111
Nord-Est	2005-2006	3 562	3 525	1 672
	2006-2007	3 048	3 432	1 472
	2007-2008	2 761	2 830	1 374
	2008-2009	2 765	2 649	1 378
Nord-Ouest	2005-2006	1 877	952	558
	2006-2007	1 532	1 008	354
	2007-2008	1 319	831	470
	2008-2009	1 401	832	403
Toronto	2005-2006	17 171	28 997	11 174
	2006-2007	15 951	24 937	11 690
	2007-2008	14 660	24 962	9 359
	2008-2009	15 512	25 369	10 919
Ouest	2005-2006	14 320	11 258	4 469
	2006-2007	13 413	11 246	3 771
	2007-2008	11 540	10 869	3 295
	2008-2009	10 528	10 434	4 097

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ontario	2005/2006	75 299	87 999	32 540
	2006/2007	68 863	79 878	31 937
	2007/2008	63 633	80 087	29 635
	2008/2009	63 753	80 216	32 846

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler les statistiques sur les demandes déposées et sur les événements entendus. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts, à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.
3. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris ceux qui ont été ajournés par un officier de justice qui préside).
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour des petites créances : demandes déposées

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Centre-Est	Barrie	2 218	1 915	1 867	1 901	-317	-14%
	Bracebridge	444	391	380	409	-35	-8%
	Cobourg	488	335	318	306	-182	-37%
	Lindsay (y compris Minden)	551	466	437	359	-192	-35%
	Newmarket	1 038	967	922	913	-125	-12%
	Orillia	395	382	364	380	-15	-4%
	Peterborough	602	550	550	595	-7	-1%
	Richmond Hill	4 801	3 842	3 770	3 993	-808	-17%
	Whitby (y compris Oshawa)	2 713	2 676	2 527	2 736	23	1%
Total Centre-Est		**13 250**	**11 524**	**11 135**	**11 592**	**-1 658**	**-13%**
Centre-Ouest	Brampton	7 249	6 732	6 735	7 453	204	3%
	Brantford	813	706	769	690	-123	-15%
	Burlington	799	749	552	702	-97	-12%
	Cayuga	171	175	184	163	-8	-5%
	Hamilton	2 927	2 790	2 726	2 625	-302	-10%
	Milton	530	485	489	491	-39	-7%
	Oakville	661	597	610	625	-36	-5%
	Orangeville	344	323	282	304	-40	-12%
	Simcoe	291	352	310	245	-46	-16%
	St. Catharines	1 718	1 311	1 129	985	-733	-43%
	Welland	768	816	1 124	1 153	385	50%
Total Centre-Ouest		**16 271**	**15 036**	**14 910**	**15 436**	**-835**	**-5%**
Est	Alexandria	101	99	96	101	0	0%
	Belleville	762	794	678	646	-116	-15%
	Brockville	535	427	479	404	-131	-24%
	Cornwall (y compris Iroquois)	441	412	414	393	-48	-11%
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	749	599	532	519	-230	-31%
	L'Orignal	405	411	404	429	24	6%
	Morrisburg	95	69	49	54	-41	-43%
	Napanee (y compris Kalader)	143	168	141	143	0	0%
	Ottawa	4 801	4 515	3 841	3 064	-1 737	-36%
	Pembroke	266	368	208	233	-33	-12%
	Perth	290	252	257	299	9	3%
	Picton	117	99	99	107	-10	-9%
	Renfrew	143	146	110	127	-16	-11%
Total Est		**8 848**	**8 359**	**7 308**	**6 519**	**-2 329**	**-26%**
Nord-Est	Burk's Falls	0	74	30	0	0	
	Cochrane	158	115	109	60	-98	-62%
	Elliot Lake	74	74	57	57	-17	-23%
	Englehart	28	97	0	0	-28	-100%
	Gore Bay	47	37	32	29	-18	-38%

Cour des petites créances : demandes déposées (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
	Haileybury	121	173	93	91	-30	-25%
	Kapuskasing	204	191	167	159	-45	-22%
	Kirkland Lake	90	76	93	84	-6	-7%
	North Bay	558	469	380	450	-108	-19%
	Parry Sound	191	111	175	158	-33	-17%
	Sault Ste. Marie	605	523	536	515	-90	-15%
	Sturgeon Falls	0	2	1	0	0	
	Sudbury	1 076	761	724	750	-326	-30%
	Timmins	410	345	364	412	2	0%
Total Nord-Est		**3 562**	**3 048**	**2 761**	**2 765**	**-797**	**-22%**
Nord-Ouest	Dryden	195	179	163	159	-36	-18%
	Fort Frances	93	91	125	101	8	9%
	Geraldton	71	49	29	33	-38	-54%
	Kenora	156	112	136	91	-65	-42%
	Nipigon	43	46	45	38	-5	-12%
	Red Lake	41	51	27	28	-13	-32%
	Thunder Bay	1 278	1 004	794	951	-327	-26%
Total Nord-Ouest		**1 877**	**1 532**	**1 319**	**1 401**	**-476**	**-25%**
Toronto	47, avenue Sheppard Est	17 171	15 951	14 660	15 512	-1 659	-10%
Total Toronto		**17 171**	**15 951**	**14 660**	**15 512**	**-1 659**	**-10%**
Ouest	Cambridge	946	785	690	778	-168	-18%
	Chatham	655	563	568	494	-161	-25%
	Goderich	327	273	182	208	-119	-36%
	Guelph	837	822	688	673	-164	-20%
	Kitchener	1 875	1 543	1 600	1 695	-180	-10%
	London	2 321	2 217	1 906	1 989	-332	-14%
	Owen Sound	495	512	452	475	-20	-4%
	Sarnia	655	610	632	595	-60	-9%
	St. Thomas	599	602	502	520	-79	-13%
	Stratford	421	362	300	296	-125	-30%
	Walkerton	309	312	286	270	-39	-13%
	Windsor	4 294	4 364	3 219	2 057	-2 237	-52%
	Woodstock	586	448	515	478	-108	-18%
Total Ouest		**14 320**	**13 413**	**11 540**	**10 528**	**-3 792**	**-26%**
Total Ontario		**75 299**	**68 863**	**63 633**	**63 753**	**-11 546**	**-15%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.

2. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts, à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour des petites créances : événements entendus

		05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Centre-Est	Barrie	1 969	2 043	2 036	2 127	158	8%
	Bracebridge	539	477	558	542	3	1%
	Cobourg	508	471	412	409	-99	-19%
	Lindsay (y compris Minden)	529	459	539	460	-69	-13%
	Newmarket	1 291	1 061	1 043	1 105	-186	-14%
	Orillia	155	286	356	377	222	143%
	Peterborough	729	624	750	623	-106	-15%
	Richmond Hill	7 617	5 869	5 924	5 639	-1 978	-26%
	Whitby (y compris Oshawa)	2 441	2 697	3 068	3 306	865	35%
Total Centre-Est		**15 778**	**13 987**	**14 686**	**14 588**	**-1 190**	**-8%**
Centre-Ouest	Brampton	9 054	8 758	8 836	8 845	-209	-2%
	Brantford	636	694	649	697	61	10%
	Burlington	1 070	1 045	893	818	-252	-24%
	Cayuga	184	263	261	225	41	22%
	Hamilton	3 800	3 428	3 490	3 247	-553	-15%
	Milton	766	597	632	617	-149	-19%
	Oakville	1 129	935	865	829	-300	-27%
	Orangeville	427	368	335	342	-85	-20%
	Simcoe	274	322	339	292	18	7%
	St. Catharines	1 673	1 337	1 345	1 032	-641	-38%
	Welland	848	596	880	944	96	11%
Total Centre-Ouest		**19 861**	**18 343**	**18 525**	**17 888**	**-1 973**	**-10%**
Est	Alexandria	87	92	100	99	12	14%
	Belleville	791	754	869	741	-50	-6%
	Brockville	586	491	697	595	9	2%
	Cornwall (y compris Iroquois)	438	321	351	322	-116	-26%
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	594	516	484	523	-71	-12%
	L'orignal	426	460	409	457	31	7%
	Morrisburg	40	73	49	37	-3	-8%
	Napanee (y compris Kalader)	168	161	223	147	-21	-13%
	Ottawa	3 599	3 281	3 533	4 833	1 234	34%
	Pembroke	244	246	229	231	-13	-5%
	Perth	262	276	193	252	-10	-4%
	Picton	201	137	141	113	-88	-44%
	Renfrew	192	117	106	106	-86	-45%
Total Est		**7 628**	**6 925**	**7 384**	**8 456**	**828**	**11%**

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
Nord-Est	Burk's Falls	0	19	44	0	0	
	Cochrane	115	136	92	90	-25	-22%
	Elliot Lake	73	80	74	44	-29	-40%
	Englehart	40	0	0	0	-40	-100%
	Gore Bay	30	24	24	20	-10	-33%
	Haileybury	81	115	160	80	-1	-1%
	Kapuskasing	147	127	84	109	-38	-26%
	Kirkland Lake	40	46	45	71	31	78%
	North Bay	492	445	421	329	-163	-33%
	Parry Sound	227	202	141	166	-61	-27%
	Sault Ste. Marie	381	377	287	331	-50	-13%
	Sturgeon Falls	0	0	1	0	0	
	Sudbury	1 330	1 434	1 177	1 164	-166	-12%
	Timmins	569	427	280	245	-324	-57%
Total Nord-Est		**3 525**	**3 432**	**2 830**	**2 649**	**-876**	**-25%**
Nord-Ouest	Dryden	74	59	27	96	22	30%
	Fort Frances	35	39	55	26	-9	-26%
	Geraldton	11	25	25	14	3	27%
	Kenora	58	94	76	50	-8	-14%
	Nipigon	56	32	20	23	-33	-59%
	Red Lake	0	12	8	17	17	
	Thunder Bay	718	747	620	606	-112	-16%
Total Nord-Ouest		**952**	**1 008**	**831**	**832**	**-120**	**-13%**
Toronto	47, avenue Sheppard Est	28 997	24 937	24 962	25 369	-3 628	-13%
Total Toronto		**28 997**	**24 937**	**24 962**	**25 369**	**-3 628**	**-13%**
Ouest	Cambridge	481	736	643	716	235	49%
	Chatham	468	513	567	459	-9	-2%
	Goderich	280	280	239	217	-63	-23%
	Guelph	938	829	767	802	-136	-14%
	Kitchener	1 679	1 689	1 710	1 781	102	6%
	London	2 637	2 170	2 696	2 298	-339	-13%
	Owen Sound	455	476	492	430	-25	-5%
	Sarnia	489	551	540	494	5	1%
	St. Thomas	539	622	524	523	-16	-3%
	Stratford	337	347	289	230	-107	-32%
	Walkerton	298	314	215	209	-89	-30%
	Windsor	2 118	2 270	1 899	1 933	-185	-9%

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	05/06	06/07	07/08	08/09	Écart de 05/06 à 08/09	% d'écart de 05/06 à 08/09
	Woodstock	539	449	288	342	-197	-37%
Total Ouest		**11 258**	**11 246**	**10 869**	**10 434**	**-824**	**-7%**
Total Ontario		**87 999**	**79 878**	**80 087**	**80 216**	**-7 783**	**-9%**

1. Les données obtenues à partir d'un système informatisé de collecte des données ont servi à compiler ces statistiques. Ces données sont disponibles uniquement pour les périodes affichées (2005-2006 à 2008-2009). Les statistiques recueillies manuellement qui ont été utilisées dans les rapports antérieurs ne sont pas comparables à ces données et, par conséquent, n'ont pas été incluses.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris ceux qui ont été ajournés par un officier de justice qui préside).

SOURCE : FRANK et SUSTAIN

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle

	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
Appels en instance (au 1er avril)	1 075	1 078	1 134	1 168	1 177
Appels qui se sont ajoutés	859	934	911	851	756
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	856	878	877	842	799
Appels en instance (au 31 mars)	1 078	1 134	1 168	1 177	1 134

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière civile

	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
Appels en instance (au 1er avril)	855	773	777	727	680
Appels qui se sont ajoutés	827	874	799	730	726
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	909	870	849	783	768
Appels en instance (au 31 mars)	773	777	727	680	638

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Inventaire des appels de détenus *

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
janvier	222	235	212	278	291	302
février	222	249	212	289	288	306
mars	213	244	218	280	265	305
avril	215	251	231	310	269	292
mai	204	241	241	289	252	291
juin	214	249	246	299	263	287
juillet	221	241	254	287	275	NA**
août	235	244	285	279	300	NA
septembre	225	242	275	299	297	NA
octobre	243	220	278	303	288	NA
novembre	232	219	286	279	299	NA
décembre	233	216	278	284	285	NA

*Les statistiques reflètent l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre
**Les statistiques n'étaient pas disponibles au moment de la publication

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario